

N° 35  
2019

# CHRONIQUES



# NONTRONNAISES

Présentées par le GRHIN  
Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais



# SOMMAIRE

## Chroniques n° 35 - 2019

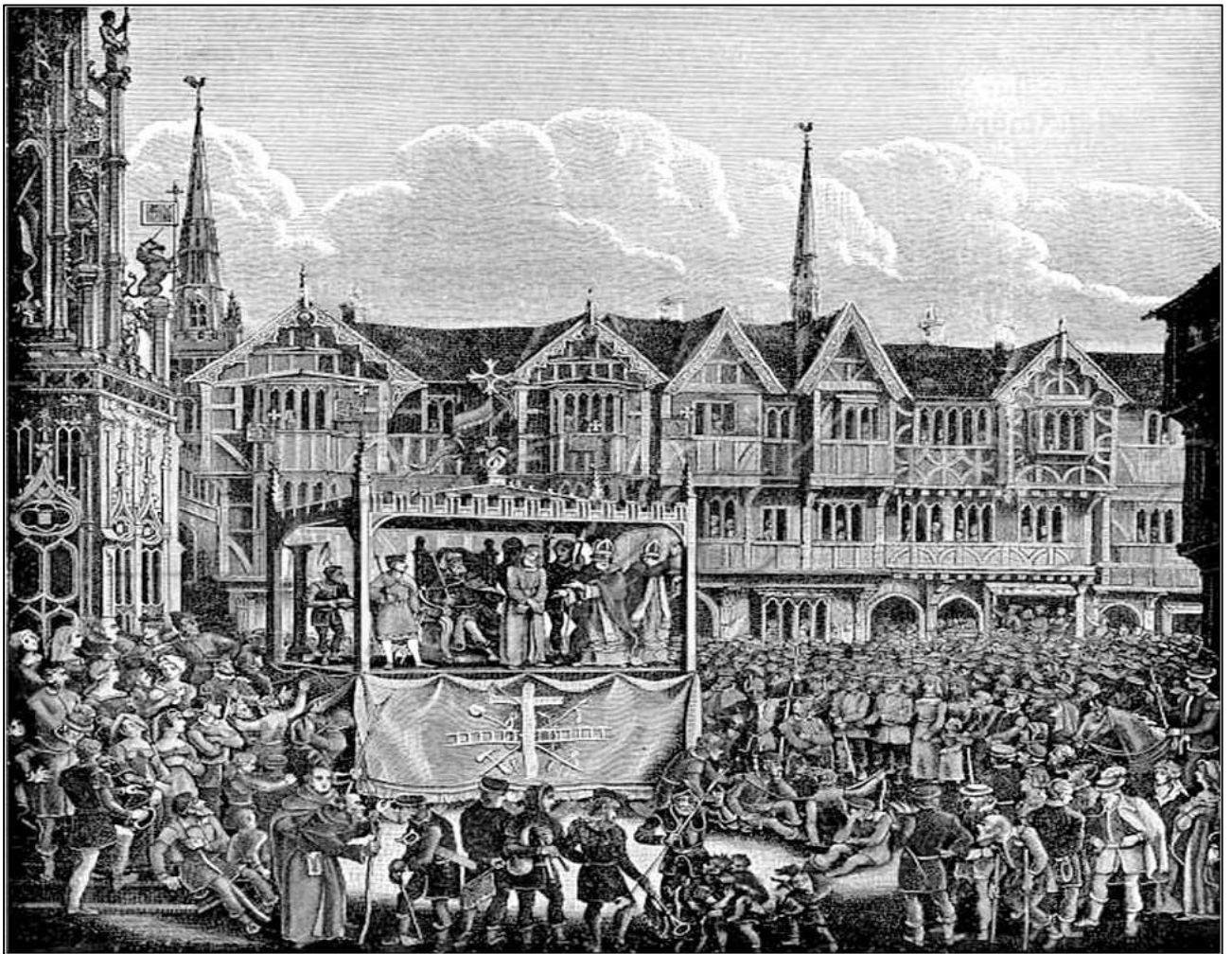
Petit aperçu du Théâtre au Moyen Âge <i>Jean-Pierre Pouxviel</i>	P. 3
Le parc-ferme réalisé par Choulot à Lâge. <i>Armand Affagard</i>	P. 24
Un district de la Dordogne et la Révolution française : Nontron. <i>Guy Mandon</i>	P. 40
Sortie du GRHIN du 22 juin 2019. <i>Francis Gérard</i>	P. 65
<i>Ephéméride</i>	P. 83

Responsable d'édition : GERARD Francis  
Bernardières  
24340 CHAMPEAUX  
frgerard24@orange.fr

Lecture : Christiane Le Deley ; Sortie organisée par Jacques Jarry.

N. B. : Les articles publiés dans le présent bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

# PETIT APERÇU DU THÉÂTRE AU MOYEN ÂGE

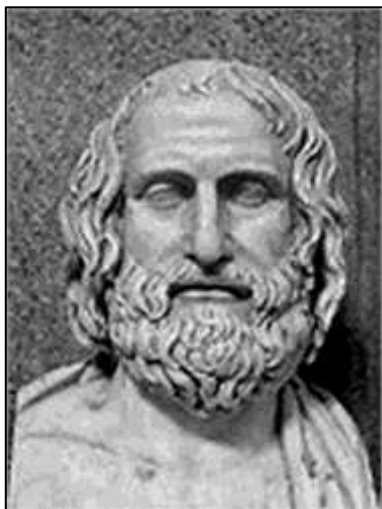


Conférence donnée au GRHIN  
Par Jean Pierre Pouxviel  
Le 7 février 2019.

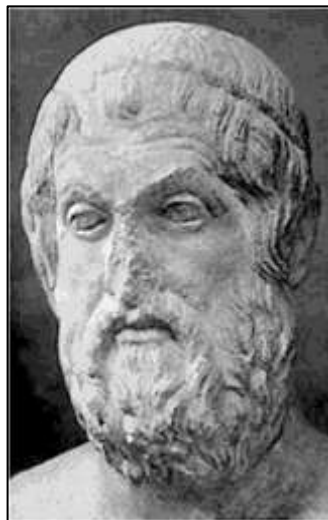
# PETIT APERÇU DU THEATRE AU MOYEN AGE

## Le théâtre grec.

Le berceau du théâtre est sans contexte la Grèce Antique. Les tragédies d'Euripide ou de Sophocle, les comédies d'Aristophane sont des modèles que l'on n'a jamais cessé de vouloir imiter. Ce théâtre prend naissance à l'époque archaïque pour atteindre son apogée à Athènes au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.



Euripide



Sophocle

On peut en dire quelques mots : Le théâtre émerge, selon Aristote, du dithyrambe lors des fêtes en l'honneur de Dionysos, dieu du vin, des arts et de la fête. Il tire son nom du latin theatrum, issu lui-même d'un mot grec venant d'un verbe signifiant « regarder ». Le théâtre est donc à la fois le lieu d'où l'on regarde (les gradins) et ce qui est regardé (la scène où se déroule le spectacle). Lors des premières manifestations de cet art, l'acteur mime et grimace de façon exagérée pendant qu'un public participe bruyamment au spectacle. Décors, mise en scène, texte n'apparaissent que plus tard.



Théâtre grec.

Au V<sup>e</sup> siècle à Athènes, ont lieu plusieurs festivals de théâtre. Lors de l'un d'entre eux, les grandes Dyonisies, l'ouverture des festivités est faite de processions et de cérémonies en l'honneur de Dionysos. On sacrifiait notamment un bouc en l'honneur du dieu (bouc en grec, se dit tragos, à l'origine du mot tragédie).



Dionysos

Pour comprendre le théâtre grec il faut s'attacher à deux accessoires fondamentaux : le costume et le masque.

**Le costume** : les acteurs revêtent des habits, des souliers qui ne sont pas ceux de la vie quotidienne. Ceux-ci varient suivant l'époque et le genre (tragédie, comédie, drame satyrique), mais leur rôle reste identique : il s'agit de faciliter l'identification des personnages. Les choreutes tragiques portent des vêtements qui identifient leur métier ou leur condition sociale. Dans « les Suppliantes », le chœur représente les Danaïdes, qui portent de somptueuses robes barbares. Dans « Ajax », il s'agit de marins de Salamine. Dans les drames satyriques, le chœur est toujours composé de satyres : ils sont nus, dotés d'un énorme pénis postiche en érection. Dans la comédie, le costume de base est agrémenté d'accessoires : de petites ailes, par exemple, pour le chœur des Guêpes.



Costumes grecs.

**Le masque :** Toute la troupe porte un masque. Au départ, les acteurs se passaient le visage au blanc, puis à la teinture de pourpier. Les masques anciens ne couvrent que le visage. Par la suite, ils s'agrandissent vers le sommet du crâne, de sorte à pouvoir y fixer des perruques ou au contraire, à figurer un crâne chauve. Le masque est percé aux yeux et à la bouche, pour permettre au comédien de se déplacer et de s'exprimer librement. Malgré les indications des Anciens à ce sujet, des expériences modernes ont montré que la bouche du masque n'a pas pu servir de porte-voix.

Le masque tragique est plutôt réaliste. Le masque du drame satyrique porte une barbe, des oreilles pointues et un crâne chauve. Il y a deux trous pour les yeux et un pour la bouche. Le masque comique peut être très varié. Parfois, il caricature un personnage contemporain, bien connu des spectateurs. Dans « Les Cavaliers », Aristophane plaisante sur le masque de l'acteur représentant Cléon : selon lui, l'homme est si beau que tous les fabricants de masques ont voulu le représenter mais la femme si laide que personne ne voulut la représenter. Très vite, des types de masques sont apparus suivant le personnage. Au II<sup>e</sup> siècle, on dresse une liste de 76 masques : 44 modèles comiques, 28 modèles tragiques et 4 modèles de drame satyrique. Les masques avaient différentes couleurs qui permettaient aux spectateurs de reconnaître les personnages (rouge pour les satyres, blanc pour les femmes, etc.).

En raison de la fragilité de leur matériau (bois, cuir, cire, etc.), les masques originaux ont presque tous disparu. En revanche, nous conservons une bonne idée de leur apparence grâce à leur reproduction en terre cuite.



## En France.

Le théâtre eut pour origine les cérémonies du culte. Au Moyen âge, la religion était toute-puissante ; le peuple, dominé par une foi naïve mais sincère, ne trouvait nulle part d'émotion plus douce qu'au pied des autels, de spectacle plus attrayant que celui des cérémonies religieuses. Aussi l'Église, qui avait lancé ses anathèmes contre le théâtre païen, prit-elle à tâche de multiplier ses pieuses solennités et d'étaler sous les yeux du peuple toutes les pompes de sa liturgie.

Le cycle liturgique ramenait chaque année, de saison en saison, les pieuses représentations des Mystères, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Les Mystères représentent des scènes de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament. Cycle de l'Ancien Testament : Mystère d'Adam (XII<sup>e</sup> siècle) ; cycle du Nouveau Testament : Mystère de la Conception ; Mystère de la Passion (Arnoul Greban et Jean Michel) ; cycle des saints : les Actes des Apôtres (Arnoul et Simon Greban).

La comédie quant à elle, prend naissance à partir du XV<sup>e</sup> siècle, lors de la participation des laïques aux représentations théâtrales. Deux confréries joyeuses, associations rivales, se formèrent : les Clercs de la Basoche et les Enfants sans-souci.

Le théâtre religieux et le théâtre comique du Moyen âge ont eu une destinée toute différente. Entre les Mystères, œuvres sans art ni unité, mais originaux, populaires et nationaux, et la Tragédie qui suivit, importation de la Grèce et de Rome, destinée à un public cultivé, et triplement verrouillée dans son unité, il n'y a d'autre communauté que le matériel de décors dont hérita l'Hôtel de

Bourgogne. La Farce au contraire, une fois née, ne fut pas détrônée par la Comédie antique. Faire d'observation amusée et amusante, elle répondait trop bien au goût français pour disparaître. On la retrouve, plus ou moins profonde ou bouffonne, à tous les âges du théâtre en France.

C'est pourquoi nous verrons successivement les différents aspects du théâtre avec :

I – Le théâtre Religieux

II – Le théâtre profane

III – Les confréries d'acteurs au Moyen Âge.

### **I – LE THEATRE RELIGIEUX :**

Alors que l'Église chrétienne a vivement combattu le théâtre au début du Moyen Âge, c'est elle, paradoxalement, qui le réanime en Europe sous la forme du « drame liturgique ». Afin d'étendre son influence, elle réhabilite des fêtes d'origine païenne et folklorique, dont beaucoup s'apparentent au théâtre.

Ainsi, au V<sup>e</sup> siècle, un symptôme d'un ordre tout différent et beaucoup plus important nous apparaît ; il y a certaines manifestations de goût et d'esprit dramatique : aux funérailles de sainte Radegonde, deux cents religieuses chantent une espèce d'élégie autour de son cercueil, pendant que d'autres répondent, des fenêtres du monastère, par des plaintes et des gestes de deuil. Or le même fait est signalé pour d'autres funérailles illustres. Ce sont là des ébauches de représentations dramatiques qu'il faut au moins noter au passage, sans qu'on puisse dire ni savoir si elles ont eu la moindre influence sur le développement du goût dramatique qui eut lieu plus tard. Ce qui est très probable, c'est que le drame populaire français du XIII<sup>e</sup> siècle a certainement été fortifié par les beaux spectacles que l'Église donnait dans l'enceinte de ses temples aux populations dès le X<sup>e</sup> siècle.



Sainte Radegonde.

Donc au X<sup>e</sup> siècle, les offices religieux sont proches de représentations dramatiques.

La procession du dimanche des Rameaux est désormais célébrée par des manifestations théâtrales. Les contre-chants (ou répons), chantés durant la messe ou les heures du canon, évoquent la forme du dialogue. Par l'intermédiaire des tropes, des paroles non liturgiques prennent place dans la messe. Un trope pascal anonyme constituant un dialogue entre Marie et les anges et datant d'environ 925, est généralement considéré comme l'embryon du drame liturgique.

### **Le drame liturgique.**

Les premières pièces connues sont la « Visite au sépulcre » (Visitatio Sepulcri) datant de 915 et attribuée au moine Tutilon et les œuvres hagiographiques de Hrotsvitha von Gandersheim. Durant les deux siècles suivants, le drame liturgique se développe à travers des épisodes tirés de la Bible, joués en latin dans les monastères puis dans les églises.

Initialement, les églises et les habits sacerdotaux tiennent lieu de décors et de costumes. Mais on imagine bientôt des aménagements plus complexes, la scène étant constituée de la « mansion » et de la « platée ». La mansion est une petite structure scénique (généralement une tente), symbolisant un lieu particulier (le jardin d'Éden, Jérusalem, etc.), et la platée une zone neutre, utilisée par les interprètes pour jouer autour de la mansion.

Certains jours de fête, le clergé ajoutait à l'office sacré une représentation dialoguée qui mettait sous les yeux des fidèles les principaux événements dont la solennité était la commémoration. A Noël, par exemple, on montrait aux fidèles la crèche, l'Enfant Jésus, la Vierge, l'ange annonçant la Nativité aux bergers, qui venaient ensuite adorer le Christ.



La Mansion et la platée.

### **L'abandon progressif du latin.**

Texte anonyme anglo-normand de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (1165), le « Jeu d'Adam » est le premier drame connu en langue vulgaire. Bien que très proche du drame liturgique, il s'en distingue toutefois par une caricature des personnages.



Trilogie inspirée par le dogme de l'Incarnation (« Tentation », « Pêché », « châtiment d'Ève et d'Adam », « Meurtre d'Abel par Caïn », « Procession des prophètes du Christ »), il comprend 942 vers et comporte des didascalies latines riches et précises.

Elle fut jouée sur un théâtre en plein vent, devant l'église (les « rubriques » le prouvent). L'œuvre, écrite en français, était interrompue de temps en temps par des textes liturgiques, en latin, lus par un clerc, et dont le drame n'était que le développement. Ce drame met en scène la chute du premier homme et le meurtre d'Abel, suivis d'une procession des prophètes qui ont annoncé le Christ.



Le Jeu d'Adam.

### **Les premiers "mystères" et "miracles" :**

De nombreux récits bibliques sont représentés, de la Création à la Crucifixion. Ces pièces sont appelées « mystères de la Passion », « miracles » ou encore « pièces saintes ».

Des mansions spécifiques sont dressées autour de la nef, le paradis étant généralement situé au pied de l'autel, une gargouille (tête monstrueuse avec une gueule béante) représentant l'entrée de l'enfer de l'autre côté de la nef. Acteurs et spectateurs se déplacent d'un bout à l'autre de l'église selon les nécessités du récit.

Les pièces sont divisées en épisodes, couvrant chacun des milliers d'années et réunissant des lieux très éloignés, à l'aide de raccourcis allégoriques.

À l'inverse de la tragédie grecque, qui s'organise autour de la progression vers un apogée cathartique, le théâtre médiéval évoque le salut de l'humanité et ne crée pas de tension dramatique intense.

Du XIII<sup>e</sup> siècle, il ne nous reste que deux œuvres du genre sérieux : le Miracle de Théophile et le Jeu de saint Nicolas.



Le miracle de Théophile

### Le drame sort de l'Église :

En effet, le rôle didactique du drame liturgique s'efface peu à peu derrière l'attrait du divertissement et du spectacle. Ces spectacles n'ont plus leur place dans un lieu de culte et après plusieurs scandales, l'église choisit de déplacer la scène théâtrale sur les places de marché.

Tout en conservant des thèmes religieux, le théâtre s'oriente vers une forme de représentation plus indépendante. Les deux œuvres représentatives de cette époque sont le jeu dramatique de Jean Bodel, « le Jeu de saint Nicolas » (v. 1200), et la pièce allégorique de Rutebeuf, « le Miracle de Théophile » (1263).

Le Miracle de Théophile, de Rutebeuf, met en scène la légende, si souvent traitée au Moyen Âge, de Théophile, prêtre ambitieux qui se vend au diable, puis se repent et, grâce à l'intercession de la Vierge, obtient de recouvrer le billet par lequel il s'est livré. C'est déjà, bien en avance, la légende de Faust.

Le Jeu de Saint-Nicolas, l'un des plus anciens miracles que possède la littérature française, et où quelques scènes, notamment des scènes de taverne, sont d'un profond naturalisme.



Le Jeu de Saint-Nicolas.

Il est plus que vraisemblable qu'il y a eu au XIV<sup>e</sup> siècle d'autres œuvres dramatiques que les Miracles de Notre-Dame. Mais ce sont, sauf une exception, les seules que nous connaissons, grâce à un manuscrit qui en contient environ une quarantaine. Ces œuvres semblent avoir formé le répertoire d'un puy, confrérie littéraire et religieuse, consacrée à la Vierge.

Les miracles dit de Notre-Dame, sont de brèves compositions (de 1000 à 3000 vers) appartenant à une même école poétique : toutes mettent en scène un événement miraculeux ou merveilleux produit par l'intervention de la Vierge, dont le rôle consiste généralement à sauver de la rigueur de la justice des personnages, les uns d'une vertu éprouvée, les autres chargés de crimes, qui n'avaient cessé de lui témoigner de la dévotion.

Le mérite littéraire des miracles est assez mince ; mais les situations dramatiques y abondent, et ils offrent une frappante image de la société, surtout de la bourgeoisie au XIV<sup>e</sup> siècle. Ce sont aussi les seules productions dramatiques aujourd'hui bien conservées de cette époque.

### **La Fête-Dieu :**

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le théâtre s'émancipe du drame liturgique. Dans le cadre de la Fête-Dieu, les représentations sont organisées sous la forme de cycles, qui peuvent comporter jusqu'à quarante pièces. Ces cycles sont joués par l'ensemble du village, tous les quatre ou cinq ans, et sur une durée de quelques jours à un mois.

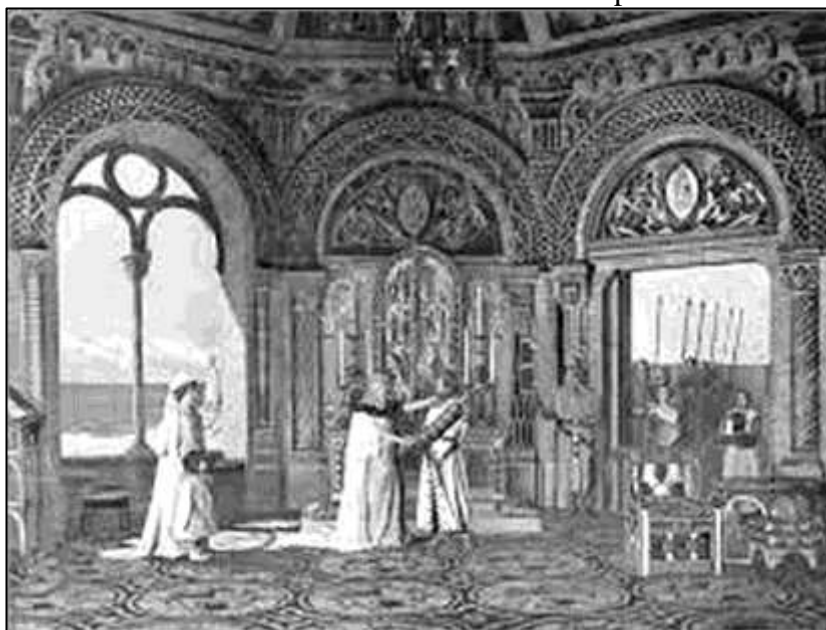
Chaque pièce du cycle est confiée à une corporation, en fonction de ses affinités avec le sujet (par exemple, les constructeurs de bateaux mettent en scène l'épisode de l'arche de Noé).

### **Grisélidis :**

Nous avons encore du XIV<sup>e</sup> siècle une pièce entièrement profane, c'est l'Histoire de Grisélidis.

Le marquis de Saluce épouse une pauvre fille du nom de Grisélidis : pour éprouver son amour, il exile les deux enfants qu'il a eus de son mariage avec elle, la chasse et feint de prendre une autre femme jusqu'au jour où, touché de la soumission de Grisélidis, il la reconnaît pour sa vraie épouse.

Je crois que sous le ciel n'est point  
De femme fidèle à ce point ;  
Ferme et constante t'ai trouvée  
Et par ma faintise, ai éprouvée  
Ta bonne amour en mariaige.  
Pour ce, m'amour, t'embrasserai-je  
Comme ma seule et vraie épouse.



Grisélidis.

### Les mystères (XV<sup>e</sup> siècle) :

Au XV<sup>e</sup> siècle, grâce à la paix, le théâtre est très en honneur. On appelle alors indifféremment toutes les pièces sérieuses des mystères (ou plutôt des mistères, de ministerium = office, représentation).

Les mystères étaient des pièces de théâtre représentées pendant le Moyen Âge, et dont les sujets étaient empruntés à l'Ancien Testament et au Nouveau Testament, ou à la Vie des Saints. Le Christianisme, qui voulait s'emparer complètement des âmes, devait donner satisfaction à tous leurs besoins intellectuels : or, la passion pour les jeux scéniques avait été jusqu'à la fin l'une des plus vives du monde païen. Le clergé n'essaya pas de la détruire, mais lui donna une direction nouvelle. On mit en drames les actes de Jésus et des premiers héros du christianisme ; les traditions des tragédies grecques et romaines, conservées dans les monastères, fournirent des cadres pour ces premiers essais. Dès le X<sup>e</sup> siècle, Hroswitha, religieuse à Gandersheim, composa six tragédies, que jouèrent ses sœurs en religion. De pareilles œuvres, écrites en latin, pour charmer les loisirs du cloître, n'étaient faites que pour les clercs.

Jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, toutes les classes, prêtres, clercs, étudiants, ouvriers, avaient concouru aux représentations. Les représentations dramatiques s'établirent d'une manière régulière à Paris, dans la grande salle de l'hôpital de la Trinité, fondé par Guillaume Escuacol, au coin des rues Grenéta et Saint-Denis, près de la porte Saint-Denis.

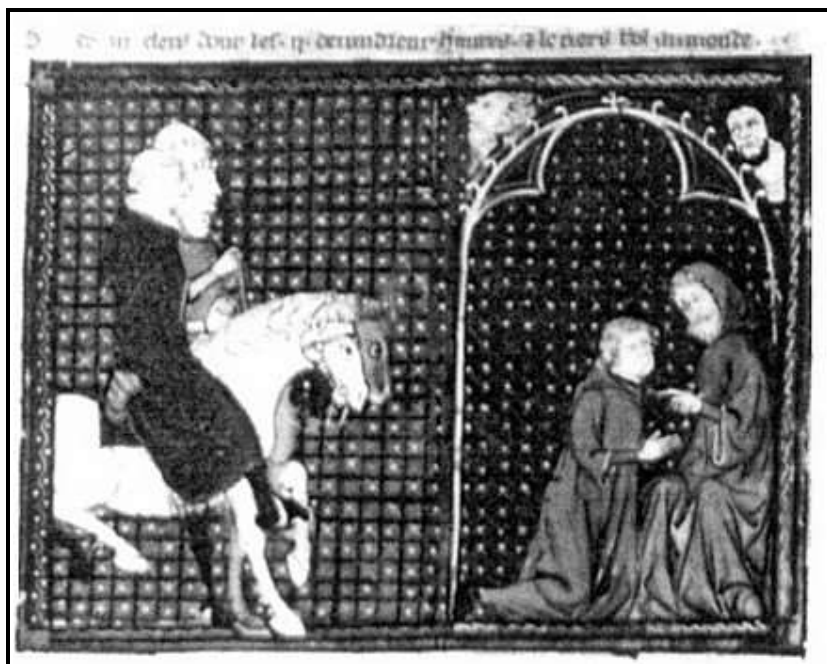
En 1402, les religieux, qui appartenaient à l'ordre des Prémontrés, louèrent leur grande salle à une troupe régulière d'acteurs, qui depuis 1398 exploitait un théâtre au bourg de Saint Maur et qui prirent le titre de maîtres et gouverneurs de la Passion et Rédemption de Nostre-Seigneur. Cette troupe, dûment autorisée par Charles VI, fut connue sous le nom de Confrérie de la Passion, du nom du plus important des Mystères. Leur théâtre prospéra pendant près d'un demi-siècle.



La confrérie de la Passion.

Une société plus civilisée comprenant mieux le ridicule de représentations grossières et souvent peu décentes, le Parlement commença par défendre aux Confrères d'ouvrir leur théâtre à certaines fêtes de l'année. Puis d'autres acteurs, d'un caractère profane, les Enfants sans souci et les Clercs de la Basoche, firent une rude concurrence aux Confrères de la Passion, dont le répertoire s'altérait d'ailleurs par l'invasion des détails malins ou burlesques. Boileau pourra dire, plus tard et avec raison (Art poétique, ch. III), de ces pièces :

*« De la foi d'un chrétien les mystères terribles  
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles ».*



Les Clercs de la Basoche.

Les mystères ont été fort nombreux. On possède un Mystère des Vierges folles et des Vierges sages, du XI<sup>e</sup> siècle, provenant de l'abbaye de Saint Martial de Limoges : il est écrit en trois idiomes ; Jésus parle en latin, les Vierges sages en français, et les Vierges folles en provençal. Un certain Monmerqué a publié 10 Mystères tirés d'un manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire, et dont 4 sont du XI<sup>e</sup> siècle.

Le répertoire des Confrères de la Passion comprenait entre autres ouvrages, le Mystère de Saint Martin, le Mystère de Saint Crépin, le Mystère de Sainte Barbe, le Mystère des Actes des Apôtres. Mais aucun sujet ne fut plus fréquemment traité que celui de la Passion, trilogie consacrée à la Nativité, à la Passion, et à la Résurrection. Il en est un, conservé dans un manuscrit de 1457, et qui fut composé avant 1452, et qui est d'Arnoul Greban. Il en existe un autre qui est divisé en 20 journées, et compte près de 40.000 vers. D'autres encore ont pu atteindre les 67.000 vers.

Les représentations de mystères, organisées par les villes, les grands seigneurs, les monastères, ou par des confréries, étaient considérées comme des œuvres pieuses, destinées à édifier le public et à appeler les bénédictions du ciel. Une ville, une région entière interrompait quelquefois ses occupations pour assister à ces spectacles qui duraient souvent plusieurs jours.



Mystère de la Passion.

### Les représentations :

- a) La scène. - La scène, construite en vue de chaque représentation, figurait à la fois tous les endroits où se déroulait la pièce. Chaque partie du décor s'appelait mansion. Le décor dans lequel fut jouée à Valenciennes, en 1547, la Passion et Résurrection de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ nous montre d'un côté le Paradis où Dieu trône avec ses anges, de l'autre l'enfer, en forme de gueule de dragon, d'où sortent des diables, chargés de divertir les spectateurs. Dans l'intervalle sont représentés sommairement les différents lieux de l'action. Il y a ici onze mansions ; le mystère de la Nativité joué à Rouen en 1474 en exigeait vingt-deux.
  
- b) Les acteurs. - Il n'y avait pas d'acteurs de métier. Toutes les classes de la société : clergé, bourgeoisie, écoliers (= étudiants), artisans, fournissaient des acteurs volontaires. Chacun était chargé de s'habiller ; aussi les costumes, quelquefois très riches, n'avaient aucune exactitude historique. Le Christ était traditionnellement vêtu d'une robe ; mais les autres personnages portaient les vêtements du temps : Hérode, le costume d'un roi de France, la Vierge, le costume d'une religieuse, etc.

La Confrérie de la Passion reçoit du roi Charles VI, le 4 décembre 1402, des lettres patentes qui lui confèrent le privilège des mystères à Paris. Les Confrères jouent tout à tour à l'hôpital de la Trinité, puis à partir de 1539, à l'hôtel de Flandre. En 1548 ils acquièrent une partie de l'hôtel de Bourgogne. Les premiers, ils possèdent un théâtre fixe et donnent des représentations régulières.

Le 17 novembre 1548 le Parlement leur interdit de jouer les « mystères sacrés ». Ils jouent alors jusqu'à la fin du siècle des pièces profanes, puis cèdent leur salle à des comédiens de métier. La Confrérie n'est supprimée qu'en 1676. Les protestants signalèrent le mélange, dans les mystères, de parties comiques et même licencieuses avec des scènes inspirées des livres saints. Les catholiques désormais furent pris de scrupules. Toutefois, on continua, en province, à jouer des mystères jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, mais de moins en moins, et l'avènement de la tragédie classique acheva de tuer notre ancien théâtre religieux.

## II – LE THEATRE PROFANE OU COMIQUE :

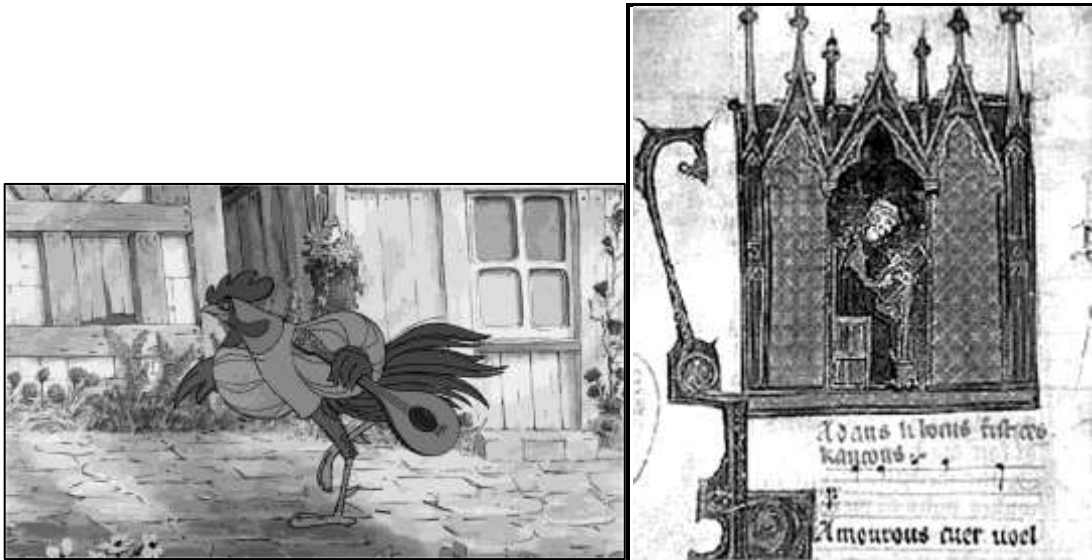
### Les origines :

Les origines du théâtre comique restent obscures. Il semble qu'il ne se soit développé qu'après le drame religieux et seulement vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle (en tout cas nous ne connaissons aucun texte avant le XIII<sup>e</sup> siècle.). On croit que les jongleurs ne colportaient pas seulement des chansons de geste et des romans, mais qu'ils avaient un répertoire de dits, de monologues, etc. A deux ou trois, ils devaient jouer de petites pièces renouvelées du théâtre antique ou empruntées au fonds si riche des contes populaires.



Jongleurs et ménestrels.

Les deux plus anciennes pièces comiques que nous ayons sont d'un trouvère d'Arras, Adam de la Halle (1230-1288), et apparaissent comme isolées dans leur genre, et qui semblent prouver par leurs qualités de métier qu'elles appartiennent à un genre déjà traité et « mis au point » : il s'agit du Jeu de la Feuillée et du Jeu de Robin et Marion.



Adam de la Halle vu par Disney et par les enluminures.

Un mot sur cet Adam de la Halle (ou de la Hale) : Adam de la Halle ou de la Hale est un trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle, qui paraît être né à Arras, dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle ; quelques auteurs disent qu'il fut bossu, de là son nom d'Adam le bossu ou le Bossu d'Arras, mais il protesta contre ce sobriquet lorsqu'il écrit dans le poème du Roi de Sicile :

« On m'apèle Bochu, mais je ne le suis mie. »



On peut voir dans ses œuvres, et particulièrement dans le « Jeu de la Feuillée », que le père d'Adam s'appelait Henry et était un bourgeois d'Arras, fort à son aise et fort avare, si l'on en croit son fils qui eut plus d'une fois recours à la bourse paternelle pour payer ses fredaines. Quoiqu'il en soit, il fut doté d'une solide éducation musicale qui se retrouve dans son œuvre.

Nous sommes mieux renseignés sur les œuvres de ce joyeux vivant que sur les détails de son existence. A part les lais et les mystères, Adam paraît avoir cultivé tous les genres de poésie et de musiques en vogue au XIII<sup>e</sup> siècle, c.-à-d. les chansons, les motets, les rondeaux, les jeux parties, les petits poèmes se rapprochant de la chanson de geste, la satire et les jeux dramatiques, ou pièces de théâtre. Le caractère dominant de ces poésies est l'esprit plein de malice, et une certaine grâce élégante. On compte de lui seize jeux parties, un petit poème moitié élégiaque, moitié satirique, le Congié, dans lequel, à l'exemple de Jehan Bodel, il raconte ses aventures personnelles en douzaines octosyllabiques.

### **Le Jeu de la Feuillée (1262 environ) :**

Le Jeu de la Feuillée est un mélange de satire personnelle, de merveilleux et de tableaux réalistes, à propos duquel on évoque le souvenir de la comédie grecque d'Aristophane : Sous une feuillée (tonnelle de verdure) se trouvent réunis plusieurs bourgeois d'Arras ; le poète lui-même (maître Adam), son père (maître Henri) un médecin, un moine montreur de reliques, un fou et son père, le commun (le peuple), trois fées, la Fortune, etc. L'intrigue assez lâche de cette pièce n'est qu'un cadre dans lequel l'auteur place la satire très vive et personnelle de sa propre famille, de ses amis d'Arras, de la politique, de la médecine, etc. Il commence par tourner en ridicule les habitants de la ville d'Arras, qu'il est sur le point de quitter. Puis, la nuit venue, il nous fait assister à l'apparition des trois fées Morgue, Magloire et Arsite, précédées du chasseur fantastique Hellequin. Enfin la pièce se termine par les propos des bourgeois qui boivent et jouent aux dés, assis sous la feuillée.



Le Jeu de la Feuillée.

### **Le Jeu de Robin et de Marion. :**

Le Jeu de Robin et de Marion est une pièce très différente ; c'est une idylle paysanne qui met en scène les amours d'un couple villageois, contrariées par la rivalité d'un chevalier : Marion, tout en gardant ses mouton, chante Robin qu'elle aime; survient un chevalier qui veut enlever la



bergère; celle-ci le repousse, et Robin, suivi de ses amis, vient se réjouir et danser avec Marion. La pièce, simple et agréable, est, comme un opéra-comique, mêlée de chants dont l'auteur avait lui-même composé la musique.

Voici le couplet naïf que Marion chante au début de la pièce :

Robin m'aime, Robin m'a.  
Robin m'a demandée, il m'aura.  
Robin m'acheta cotelle [= petite cote].  
D'écarlate bonne et belle  
Souquenille et ceinturelle,  
A leur i va!  
Robin m'aime, Robin m'a.  
Robin m'a demandée, il m'aura

Cette chanson, peut-être la plus célèbres du Jeu de Robin :

Robin m'aime, Robin m'a ;

Serait en fait une ballade de Perrin d'Angecourt, antérieure par conséquent à la petite pièce d'Adam, contient entre autres refrains celui-ci :

« Robin m'aime, Robin m'a,  
Robin m'a demandée, si m'aura ».

Le refrain étant identique, il n'est pas impossible que la musique qui accompagnait ces vers fût la même que celle choisie par Adam, d'autant plus que ce même refrain populaire se retrouve dans d'autres recueils de chansons, comme le manuscrit de Montpellier. Quoiqu'il en soit le Jeu de Robin et de Marion est non seulement la forme la plus complète de ce petit roman villageois, mais il peut être considéré comme le premier opéra-comique français.



Robin et Marion.

## Le théâtre comique au XV<sup>e</sup> siècle.

C'est du XV<sup>e</sup> siècle, comme pour le drame sérieux, que date l'essor de la comédie. Elle comprend alors trois genres principaux : moralités, sotties et farces.

### Les Moralités.

Le goût de l'allégorie, auquel le Roman de la Rose devra son succès, se retrouve au théâtre dans les moralités. Toutes ont pour but de nous enseigner l'amour du bien et la haine du vice par l'exemple de personnages allégoriques. Les Enfants de maintenant font la leçon aux pères de famille qui gâtent leurs fils. Bien avisé, mal avisé vont l'un au Paradis, l'autre en Enfer.

Voici l'analyse de La Condamnation de Banquet (1507) de Nicolas de la Chesnaye :

« On voit Gourmandise, Friandise, Bonne Compagnie, Passe-temps, Je bois à vous, Je pleige d'autant (je vous fais raison), Accoutumance accepter trois invitations chez Dîner, Souper et Banquet. Ils échappent aux maladies : Apoplexie ; Paralysie, Pleurésie, etc., qui les guettaient chez Dîner et Souper. Mais ils y succombent chez Banquet, qui condamné à être pendu est exécuté par Diète ».



Condamnation de Banquet.

Ces pièces souvent ennuyeuses étaient jouées par la Basoche, corporation des clercs de procureurs du Parlement de Paris, qui trois fois par an donnaient des grandes fêtes suivies de représentations.

### Les sotties :

Les sotties étaient des pièces satiriques où la folie humaine était jouée par des acteurs vêtus d'une robe jaune et verte et coiffés d'un chaperon à longues oreilles. Ces acteurs appelés sots étaient les héritiers des anciens célébrants de cette cérémonie bouffonne que l'Église avait autrefois tolérée et qu'on nommait la fête des Fous.

Les sots de Paris s'appelaient les Enfants sans souci.

Grâce au privilège de la folie, les sots avaient leur franc parler, même à la cour, et Louis XII les écoutait volontiers. En échange ils lui rendaient service, et, par exemple, le Jeu du Prince des sots (1512) de Pierre Gringoire qui mettait en scène le roi sous le nom de Prince des Sots, l'Église

sous le nom de Mère Sotte, le peuple sous le nom de Sotte commune, fut utile à Louis XII dans sa lutte contre son adversaire, le pape Jules II.



La fête des fous.



Gringoire, prince des sots.

## Les Farces :

La farce, après n'avoir été qu'un intermède comique dans la représentation des mystères, conquiert bientôt son individualité. C'était une comédie bouffonne, qui, comme le fabliau duquel elle se rapproche, ne songe qu'à se gausser des maris benêts, des femmes coquettes et rusées, etc., et cela sans prétentions didactiques.

### a) **Le Cuvier.** - Une des plus amusantes est celle du Cuvier :

Jaquinot, mari faible, a demandé à sa femme et à sa belle-mère de lui écrire sur un papier (rollet, petit rôle) l'emploi de son temps. Les deux femmes se sont creusé la tête pour ne rien oublier. Jaquinot, muni de son rollet, va et vient dans la maison, et accomplit scrupuleusement ses nombreuses besognes. Sa femme, en préparant la lessive, se laisse choir dans le cuvier ; elle appelle Jaquinot à son secours. Le mari, consultant son rollet, n'y trouve rien qui l'oblige à secourir sa femme. Elle supplie, elle demande grâce. Jaquinot consent enfin à prêter main-forte à sa belle-mère, pour retirer sa femme du cuvier, mais à la condition que le rollet sera déchiré et qu'il redeviendra le maître.



Le Cuvier.

### b) **L'avocat Pathelin :**

Mais la farce de l'avocat Pathelin (ou Patelin) dont on ignore la date exacte et l'auteur, est la plus justement célèbre :

Pierre Pathelin, avocat sans scrupules et sans clients, après s'être fait remettre par Guillaume Jouaume six aunes de drap, contrefait si bien le délire de la fièvre, que le drapier, venu pour présenter sa note, se retire, persuadé qu'il n'a pu voir une heure auparavant bien portant dans sa boutique un homme aussi malade. Mais quelle surprise quand, plaidant l'instant d'après contre son berger Thibaut l'Aigret, Guillaume le trouve défendu par le même Pathelin ! Dans son trouble il mêle la question des moutons et celle du drap volé. Le juge est ahuri d'une cause si étrange, surtout quand, à toutes les questions, l'Aigret, sur les conseils de Pathelin, ne répond que par un bêlement, et il acquitte. Pathelin triomphe ; seulement quand il veut se faire payer à son tour, il n'obtient de son client trop docile qu'un « Bêe! »

Mais au-delà du vaudeville bien construit, on y trouve mieux qu'un agencement ingénieux : il y a une esquisse des caractères. Guillaume est méfiant, mais vulnérable par la flatterie. L'Aigret est balourd, mais madré comme un paysan. Pathelin est retors, prêt à tout, et cependant pris au dépourvu quand on lui emprunte ses armes. Le comique naît pour beaucoup de la vérité des

caractères. C'est pourquoi le succès de Pathelin a été durable. Aujourd'hui encore il vit dans la langue par les mots patelin, patelinage, et par le dicton : « Revenons à nos moutons ».



### III – LES CONFRERIES D'ACTEURS AU MOYEN AGE :

On compte une seule étude, celle de Louis Petit de Julleville, *Les Comédiens en France au Moyen Âge*, paru en 1885, composé de dix chapitres : les jongleurs, les fous, les puys, les confréries (où sont traités essentiellement les confrères de la Passion), les Basochiens, les Enfants sans Souci, les sociétés joyeuses, les associations temporaires, les écoliers, les comédiens (terme qui équivaut à ce qu'on appelle au sens trivial les acteurs professionnels)

On entend par acteur comme celui qui joue, dans une définition large ; autrement dit, celui qui exerce, à un moment donné de son existence, l'activité de jouer devant d'autres, que cette activité soit occasionnelle ou non. En outre, même lorsque l'acteur ne prononce pas de réplique, quand il ne joue pas un « personnage » (dans les prologues de mystères par exemple), quand il joue plusieurs rôles, c'est toujours un acteur : tenter de ne pas confondre personnage, rôle et acteur est important. Nous entrevoyons que l'acteur devait être aussi, dans de nombreux cas, musicien. Celui qui joue est alors non seulement celui qui dit un texte, mais aussi celui qui chante, qui danse, qui joue d'un instrument de musique.

Ce dernier, c'est le jongleur ou juleor et qui accompagne le troubadour ou le ménestrel.

Au tout début, les pièces religieuses dont nous avons déjà parlé, étaient des représentations souvent courtes et comprenaient peu de personnages. Les acteurs, étaient des membres du clergé (par exemple, des prêtres).

#### **La Confrérie de la Passion :**

La Confrérie de la Passion était composée de bourgeois et d'artisans de Paris, est la plus célèbre des corporations dramatiques du Moyen Âge. Elle était vouée à la représentation de drames sacrés, et notamment du mystère de la Passion. Le document le plus ancien qui la concerne (mais qui démontre son existence antérieure) est une défense qui lui est faite par le prévôt de Paris (3 juin 1398) de représenter « aucun jeux de personages ». Elle en appela au roi et, en 1402, obtint non seulement l'autorisation demandée, mais un véritable monopole. Les confrères exploitèrent ce monopole durant plus d'un siècle à l'hôpital de la Trinité, près de la porte Saint-Denis,

établissement destiné primitivement à héberger les pèlerins et voyageurs arrivant à Paris après la fermeture des portes.

A la fin, les Confrères de la Passion firent exploiter leur privilège, moyennant un droit fixe, par une troupe de comédiens. Ceux-ci, locataires forcés des confrères, protestèrent de bonne heure (dès 1615) contre cette redevance. Après un demi-siècle de lutte, ils finirent par l'emporter : un arrêt rendu par Louis XIV, en décembre 1676, déclara dissoute la société de la Passion, et attribua ses biens à l'Hôpital général, auquel les comédiens durent payer la redevance qu'ils acquittaient auparavant envers les confrères. C'est l'origine du célèbre droit des pauvres, auquel les théâtres français ont ensuite été astreints.

### **Les clercs de la Basoche :**

Lorsque les rois de France habitaient le Palais de Justice, les juges, les avocats, les procureurs et tous les gens de justice furent désignés sous le nom de Clercs de la basoche (du mat latin basilica = palais royal) ou Clercs du Palais. Il se forma plus tard entre les clercs du Palais et les clercs du Châtelet une association qui fut reconnue en 1303 par Philippe le Bel et qui obtint des privilèges particuliers.

Les Clercs de la Basoche, qu'ils aient été clercs du Palais, du Châtelet, ou, aussi de la Chambre des comptes qui avait également sa confrérie, partageait un même goût pour les représentations dramatiques, et c'est de la basoche que sont sorties un grand nombre de farces ou moralités qui forment le répertoire comique du théâtre du Moyen Âge. Les basochiens toutefois n'ont pas fondé le théâtre comique.

Il y eu des basoches en province. Ces basoches de province rivalisèrent avec celles de Paris pour les représentations théâtrales, mais leur histoire est moins bien connue. Ajoutons que d'anciens basochiens, retirés dans des villes où il n'y avait pas de basoche proprement dite, contribuèrent à y répandre le goût de ces représentations.

Henri III, en 1582, supprime complètement le théâtre de la basoche.



La Basoche.

### **Les enfants sans-soucis :**

L'origine des Enfants sans-souci est obscure. Ce qu'on en raconte est légendaire. C'est à tort que, sur la foi des frères Parfait, on a représenté les Enfants sans-souci comme des jeunes gens de famille jouant la comédie devant le peuple pour le moraliser en l'amusant.

On désignait sous le nom d'Enfants Sans-souci certaines troupes de clercs de la basoche qui, organisées en confréries dramatiques, jouèrent en France, du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, la comédie, morale ou politique, sous les titres de soties ou de moralités. Charles VI consacra par lettres patentes l'existence des « Enfants sans-souci », qui avaient pour chef le prince des sots ; après lui venait la mère-sotte, dignité dont le fameux Gringoire fut revêtu sous Louis XII; aussi les appelait-on fréquemment les « compagnons du prince des sots ».

La révolution littéraire de la Renaissance porta un coup mortel à la prospérité des « Enfants sans-souci ». Leurs représentations se prolongèrent cependant, mais sans originalité ni succès, jusque dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

On ne peut évoquer les joueurs de farces de la fin du Moyen Âge sans citer le légendaire auteur et acteur Triboulet, ou plus exactement les Triboulet, qui ont fait couler beaucoup d'encre. Triboulet fut le nom ou le sobriquet d'un acteur, mais surtout le nom des fous de René d'Anjou, de Louis XI, de Louis XII et de François I<sup>er</sup>. L'homonymie rend complexe l'identification de ce personnage qui apparaît de nombreuses fois dans la documentation archivistique ou comme personnage de textes de théâtre, à qui l'on a attribué la paternité du Jeu saint Loÿs et de Maître Pierre Pathelin.



Le Bouffon Triboulet.



# LE PARC-FERME RÉALISÉ PAR CHOULOT À LÂGE.



Conférence donnée au GRHIN  
Par Armand Affagard  
Le 7 mars 2017



## Le parc-ferme réalisé par Choulot à Lâge.

Né sous la terreur, Choulot est ballotté par les événements. Sa vie « politique », un vrai roman s'arrête à 40 ans. Légitimiste, il devient paysagiste. ( première partie)

Justin Amédée fait appel à Choulot pour le parc ferme de Lâge. (seconde partie)

### Première partie



Paul Lavenne de Choulot.

Une accoucheuse déclare à l'état civil de Nevers le 1er février 1794 que : Henriette Million, âgée de 27 ans, est accouchée d'un enfant de soit disant Jacques-Florimont Lavenne émigré auquel ils ont donné le prénom d'Argus.

En 1816 le tribunal fera droit à la rectification du prénom « révolutionnaire » en Paul.

Après une enfance sans père à errer en France et en Angleterre, Paul Lavenne devient en 1814 garde du corps du roi Louis XVIII.

En 1815 il fait partie de la compagnie de Grammont au côté d'Alphonse de Lamartine.

En 1817 Il épouse Élisabeth de Chavannes-La Palice.

En 1820 il devient gentilhomme ordinaire du Duc de Bourbon. Il est témoin des travaux de restauration des jardins nouveaux à Chantilly que Victor Dubois réalise. Ce parc qu'il a l'occasion de parcourir lui insuffle des idées d'aménagement : la pratique du relief pour structurer l'espace. Il l'initie à l'organisation picturale de l'espace propre aux jardins anglais d'apparence naturelle.

Le Duc de Bourdon Condé a vécu de nombreuses années en Angleterre où il a rencontré Sophie Dawes, qui est devenue sa maîtresse, à qui il donne le titre de baronne de Feuchères.

En 1824 le baron de Feuchères découvre que Sophie Dawes n'est pas la fille du Duc de Bourbon.



Sophie Dawes, baronne de Feuchères.

Paul de Lavenne accompagne la baronne aux eaux d'Aix en Savoie l'été 1824, et en Italie en 1825 pour atténuer le scandale.

Charles X reçut la baronne à la cour, Talleyrand la visita, sa nièce épousa un marquis, le frère d'Élisabeth de Chavannes (Madame de Choulot).

Paul de Lavenne est anobli en 1824. Mais Condé, fatigué par les importunités de sa maîtresse et déprimé après la révolution de juillet et l'exil subséquent du roi, se décida à quitter la France en secret. Quand le 27 août 1830, il fut retrouvé pendu à sa fenêtre....

En 1830 sa fidélité à la dynastie légitimiste l'exclue du champ politique. Choulot devient agent de liaison entre les Légitimistes et la famille royale exilée. Il est jusqu'en 1833 l'agent de la belle fille de Charles X.

Marie Caroline de Bourbon des Deux-Siciles devenue Duchesse de Berry en épousant le second fils de Charles X complotte et envisage de soulever la Provence et le Languedoc contre Louis Philippe.

Le comte de Choulot, alias Paolo, est agent de liaison de la duchesse. Émissaire auprès de Chateaubriand, il est à Massa petite ville italienne quartier général de la duchesse, missionné à l'étranger.

Après ses défaites la duchesse se réfugie à Nantes avant d'être incarcérée à Blaye.

Pendant quatre années Choulot sillonne l'Europe au service de la duchesse : Prague, Naples, Paris, Berlin, Nantes, Saint Petersburg, Massa.

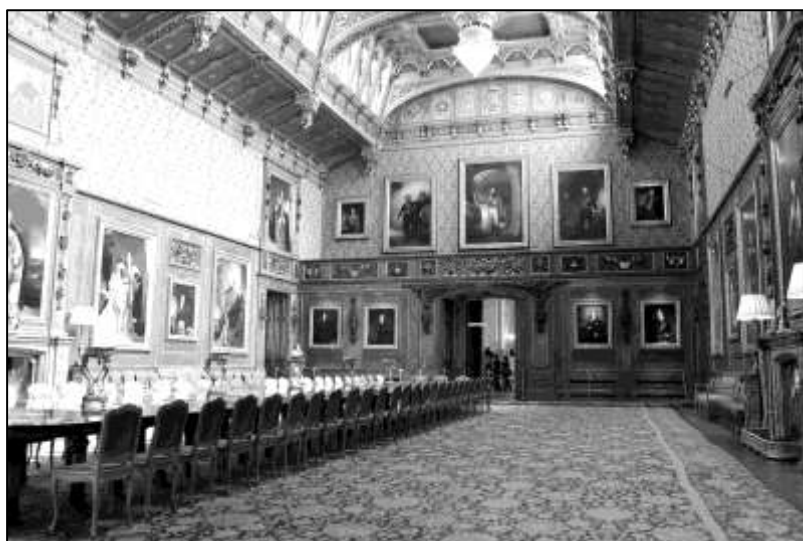
A partir de 1834, Choulot est contraint d'imaginer une activité lucrative. Sa passion pour les jardins, le conduit à tirer profit de ses conseils paysagers, et, plus rarement, architecturaux.

Il va s'adresser au monde qui se met en place. 1830 marque un grand tournant dans les campagnes. La fermentation « agromane » traduit une nouvelle attitude mentale et économique. Les propriétaires fonciers regardent désormais vers l'avenir et non le passé.

Refusant de reconnaître la légitimité de «Louis Phillipart » et en le boudant ils se livrent à une seconde « émigration ». Elle se fait de l'intérieur : c'est le retour à la terre.

Mais quels sont les liens de Justin Amédée de La Garde avec ce réseau ?

Georges IV chargea le peintre Thomas Laurence de faire le portrait des artisans de la défaite de Napoléon pour « meubler » la Waterloo Chamber au Château de Windsor, dont le Duc de Richelieu.



La Waterloo Chamber



Le duc de Richelieu.

Rochechouart, aide Camp du Duc de Richelieu, considéré par ce dernier comme « son fils adoptif » possédait une copie de ce tableau.



Louis Victor Léon de Rochechouart

Louis Victor Léon de Rochechouart entra dans l'armée russe avec le grade de sous lieutenant et devint aide de camp du duc de Richelieu puis aide de camp du tsar Alexandre 1er. Il participa à la prise de Minsk et à la bataille de la Bérézina dans l'armée du général Tomassov. Il est nommé commandant de la place de Paris. Il entre au service de Louis XVIII. Il devient gouverneur militaire de Paris et épouse le 13 décembre 1821 Élisabeth Ouvrard fille du banquier Gabriel Julien Ouvrard.

Richelieu favorisa le mariage de Betsy, la fille d'Ouvrard, avec son protégé Léon de Rochechouart. (Richelieu avait fait la connaissance d'Ouvrard. Devenu premier ministre, c'est sous l'inspiration des idées d'Ouvrard que fut lancé le programme d'emprunts qui permis à la France d'honorer ses dettes vis-à-vis des alliés.)

Le 9 décembre 1844, Justin Amédée épouse Gabrielle de Rochechouart dont la marraine était la belle mère du Duc de Richelieu veuve d'Aymery Louis de Rochechouart, comte de Fautoas.



Justin Amédée de La Garde et son épouse.

Pour renforcer ces liens au clan légitimiste il faut parler de Maxence de Damas marié à Sigmonde Charlotte de Hautefort dont le père était cousin germain du duc de Richelieu. Amélie de Bourdeille, sa grand-mère paternelle avait sauvé la famille de la ruine pendant la tourmente palliant à son mari guillotiné en 1794.



Maxence de Damas.

Justin Amédée avait acquis tous les codes légitimistes.

Du côté La Garde cependant son père Amédée avait épousé Zélie Faurien des Places. Héritière des Pastoureau, bourgeois qui avait pris le pouvoir à la révolution, Zélie, sa mère veuve en 1828 lui offrit un nouvel essor : elle doubla l'assise foncière en se remariant avec Jean de Lamberterie.

Mère et fils cohabitèrent 33 ans. Avec les acquisitions foncières successives, Zélie renforçait son pouvoir au sein de la maison défendant sa vision bourgeoise.

Cette communauté d'intérêts n'était pas sans contrepartie, la mère jugeant fatalement les desseins de son fils.

## Seconde partie

Disposant de capitaux Justin Amédée va les utiliser efficacement dans l'amélioration de ses biens fonciers. Au début des années 1850 il entreprend de grands Travaux.

### Un château et des communs.



Mais, il doit composer avec sa mère, plus bourgeoise que légitimiste. Dès 1856 tout est calé mais les travaux sont interrompus en 1858.

Voici ce qu'écrivit Nicolas entrepreneur en terrassement et tailleur de pierre à Bouillon, l'architecte :

*« Monsieur, l'interruption brusque et tout à fait inattendue des travaux de Lage doit être sans nul doute connue de vous et Monsieur le Marquis de La Garde aura dû de lui-même vous faire part de sa détermination. J'ai été tellement surpris et étonné de cet état de choses que j'ai été tout bouleversé. »*

Il ajoute plus loin :

*« Je serais cependant tenté de croire à l'ajournement car on m'a dit que c'était pour satisfaire Madame sa mère qu'il aurait pris cette détermination. »*

Justin Amédée continuera son dessein entravé par les réticences de sa mère mais aussi par les « crises » financières.

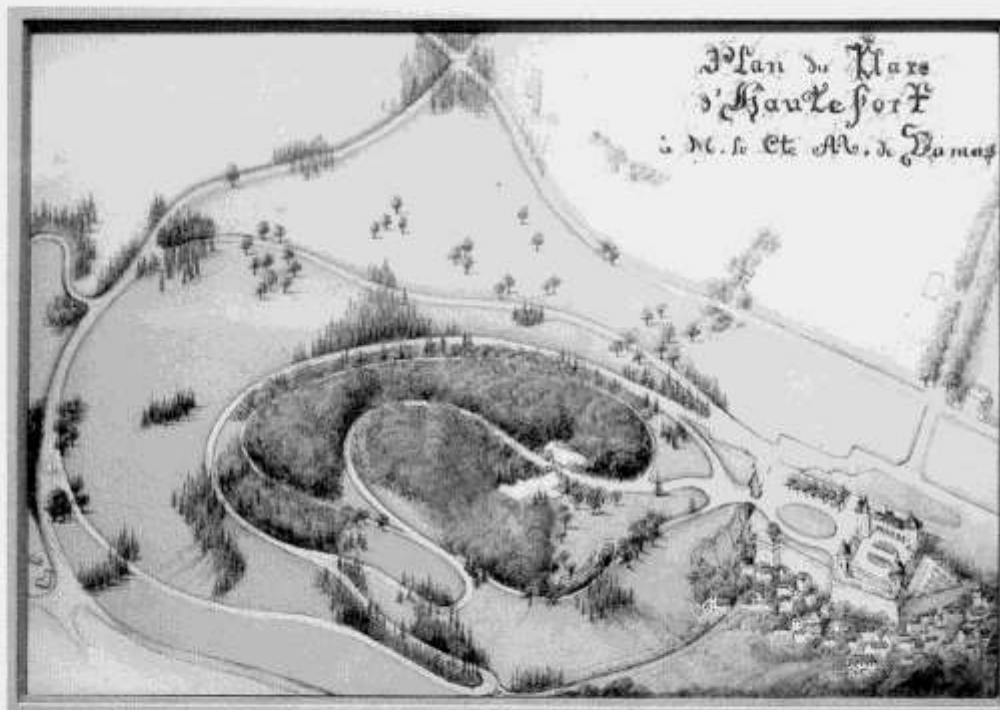
Le projet de Justin Amédée surprend par son homogénéité sa modernité son esthétisme et sa diversité.

### **Le parc agricole de Choulot à Lâgé, essai de restitution.**

A une étudiante à la Sorbonne qui cherchait des documents sur le parc agricole réalisé à Lâgé par Choulot je lui expliquais qu'il n'y avait pas de document mais que les traces étaient évidentes.

Tenter d'en faire une restitution est rendu possible par la continuité d'usage même si l'exercice reste discutable.

Le parc du château d'Hautefort réalisé par Choulot en 1853, chez Maxence de Damas permet d'illustrer la méthode Choulot.



Plan du parc de Hautefort (Dordogne) © archives familiales / B. de Choulot

Choulot se rend directement chez les propriétaires pour étudier précisément le site et réaliser de multiples esquisses et croquis.

A l'écouter on comprend comment il opère :

*« Le plan d'un parc exige, non seulement l'investigation la plus minutieuse du pays, mais l'étude approfondie, sur place, de toutes les combinaisons auxquelles peuvent se prêter les accidents de terrain, des arbres déjà existants et la direction des lignes vers le point d'horizon à le plus favorable à l'effet général.*

*Nous ne dissimulons pas les difficultés de ce premier travail, mais partout où elle ne sera pas prise et vaincue, l'œuvre pêchera par l'oubli de ces principes qui constitue le Beau dans les Arts :*

*La correspondance des différentes parties entre elles et avec le TOUT »*

Les plans de parc détaillés et aquarellés mesurant 1,80 m x 1,00 m sont fournis ultérieurement dans un étui en métal. Ils mentionnent les noms du parc et du propriétaire

ainsi que l'année du projet et précisent au moyen de numéros renvoyant à une légende ou à des vignettes placées en périphérie. Ils ne sont jamais signés. (Agée et paralysée Madame Choulot ne pouvait peindre que couchée à plat sur une planche inclinée, ayant à peine la liberté de ses mains.)

Un nota bene, telle une mise en garde d'interprétation précise parfois : « *L'effet des massifs tracés sur le plan est nul : c'est seulement sur le terrain qu'on peut apprécier leur valeur relative. L'inclinaison des prairies ou des champs ont déterminés leur place. La hauteur des arbres n'étant rendue sur le papier. Ces massifs paraissent maigres et isolés, tandis que, pour la plupart, ils sont calculés pour se grouper et former des masses qui enrichissent la perspective sans présenter le papillotage qu'on remarque sur le plan* »

On retrouve dans un parc agricole des caractéristiques suivantes :

Il limite le nombre de routes indispensables, et le fleurissement aux abords de l'habitation, sur le modèle du pleasure ground des anglais. En outre le parc agricole a d'autres caractéristiques en termes de structure.

- Création de coulées pour cadrer et prolonger les vues perspectives ;
- Des allées de forme courbe
- Une implantation discrète du potager
- Une végétation qui mêle plantations et bosquets végétaux indigènes et arbres existants.

Une lettre de Choulot datée de Mimont annonçait l'envoi de plans de ce parc agricole et, le 21 mars 1857 Choulot se félicitait de ce que La Garde fut satisfait.

Situé sur le rebord du bassin aquitain Lâge doit son orientation au levant à un basculement provoqué lors de la surrection du Massif Central.



Le Levant.



Choulot appréhende l'ensemble.



Le chemin d'accès est construit en 1856. Il cale un boisement où sont introduits hêtres et sapins pectinés avec d'autres essences plus locales.



Un des virages suivant la ligne droite.



Deux virages et on débouche sur une allée d'épicéas. A gauche on entrevoit Beauvoir. Déjà on devine le bâti de Lâge.



Beauvoir.

Avant d'y arriver à droite part l'allée des tilleuls construite en 1861. Avec un départ en baïonnette elle trace une belle courbe dans le pré en contrebas avec des caniveaux de belle facture et un terre plein pour passer la zone humide.



Avec un départ en baïonnette également l'allée des Châtaigniers décrit un S.



L'allée se termine dans la cour avec de part et d'autre deux bâtiments :  
- A gauche une salle d'arme avec sur la gauche l'écurie.



- A droite le grenier avec un escalier et trois niveaux pour stocker la récolte, au dessous la cave avec en bout un chai « médocain »



- Au milieu de la cour un bassin dont l'objet initial devait être de servir pour l'abreuvement des chevaux.

Choulot a inclus dans son projet une adduction d'eau.



Bellegarde.

La source de Mastujeau a été captée et l'eau est amenée dans 3 réservoirs à Bellegarde pour alimenter par gravité Lâge et le potager : le Rond. L'implantation du potager date de 1881. Elle est discrète comme toujours chez Choulot.



Restes du mur du « Rond » (le potager).

Le terme de coulée a été inventé par Choulot. Depuis Lâge au sud-ouest une coulée laissait deviner le fronton du réservoir.

Beauvoir assait au couchant l'ensemble. Deux devis d'octobre 1867 et de juin 1868 permettent de dater sa construction.



Bellegarde.

Pourquoi le Marquis de la Garde avait-il « *décidé cette création nouvelle, d'une taille assez imposante pour la région, puisqu'elle comportait une maison de maître et deux granges formant un ensemble en U surplombant le paysage* »

Choulot nous donne des indications dans son traité.

« *L'individu, dans une société comme la nôtre, ne se juge pas seulement par les apparences personnelles, mais par l'ordre, la grâce et l'harmonie qui règne dans tout ce qui l'entoure.* »

Le parc agricole de Choulot se démarque de la nature soumise et des excès de l'ancien régime. L'étalement des travaux dans le temps ne permet pas toujours une lecture facile.



De la métairie vers Lâge.



## Les influences de Choulot.

Dans l'art des jardins Choulot s'inscrit en rupture avec les paysagistes de l'ancien régime.

« *Malgré tout ce que la puissante imagination de Le Nôtre a su faire, on ne peut s'empêcher de regarder les jardins français comme des abus de l'Art, que comme une création utile du génie* »

Choulot a été inspiré par des contemporains :

- Victor Cousin, homme politique, ministre de l'instruction civique, philosophe auteur de « Du vrai, du beau, du bien »

- Ludovic Vitet dont il dit « *le beau, le vrai, le naturel, obtenaient seuls son admiration.* »

- Ou Charles Lévêque « *Science du beau étudiée dans ses principes, dans ses applications et dans l'histoire* »

sont les plus importants.

Au moment où le romantisme est à son paroxysme en Angleterre William Shenstone (vers 1750) voit le paysage conçu par un artiste comme s'il composait une peinture. Les notions du Beau, du Sublime et de la Méditation caractérisent alors le Jardin Anglais.

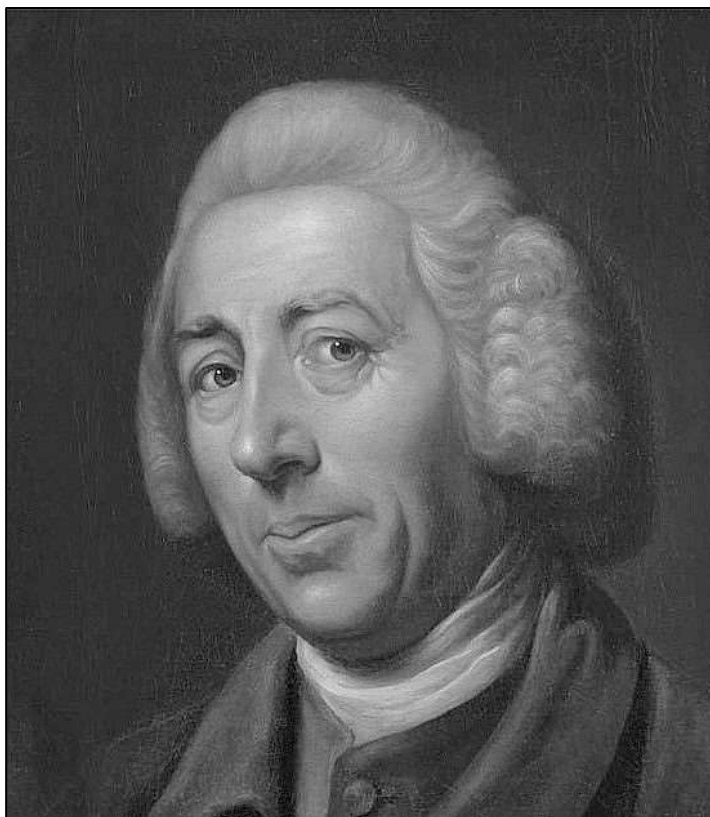
Mais aussi par les grands paysagistes anglais.

« *L'Angleterre fut la première à s'affranchir de ce luxe outré de la décoration, pour se rapprocher de la nature.* »

Mais de suite il prend ses distances.

« *La plupart des jardins, qu'en France nous appelons jardins anglais sont des espèces de décorations banales, dont le moindre défaut est de s'appliquer partout de la même manière, sans égard au climat, à la localité l'aspect du pays, sans tenir compte des effets d'ombre et de lumière.* »

Lancelot Capability Brown aide jardinier au Domaine de Stowe formé par William Kent, architecte paysagiste fortement influencé par Le Lorrain et Nicolas Poussin est celui qui a marqué la science des parcs.



Lancelot Capability Brown.

Bien sûr il nous faut citer d'autres architectes de parcs agricoles : Les frères Bülher, André Leroy, François Duvilliers...

Pour Choulot, le parc est un travail d'artiste.

*« Dans une peinture sur toile, le point de vue est fixe, et la ligne d'horizon immuable, la perspective y marque facilement la place et les proportions des objets qui doivent en faire partie ; au contraire, dans un parc ou tableau naturel, le point de vue et la ligne d'horizon se déplacent à chaque pas que fait le promeneur et les objets changent. De cette difficulté, bien ou mal résolue, dépend cependant la beauté du détail et de l'ensemble d'un parc.*

*Répetons-le encore : le paysagiste se conformant à notre méthode a pour guide les rapports qui unissent l'espace à transformer avec les objets lointains ou rapprochés.*

*Le paysagiste doit donc, avant tout, se pénétrer des beautés infinies de la nature, non pour l'imiter servilement, mais pour l'interpréter et arriver à l'expression d'une beauté idéale. C'est à ce prix seulement que l'art des jardins, le moins libre des arts, pourra créer à son tour des chefs-d'œuvre qui méritent d'être décrits et de se débarrasser des entraves de la routine et de l'ignorance qui l'exploitent comme un métier »*

262 parcs sont réalisés par Choulot en France dont 5 en Dordogne :

- Puycharnaud
- Hautefort
- Lâge
- Mayac
- Langlardie.

## **Sources, Bibliographie.**

Benoît de Choulot.

Les Amis du Vésinet.

CAUE de la Nièvre.

Delphine étudiante à la Sorbonne.

Gallica.

Geoffroy de Montalembert.

Pierre Garelli.

# LA RÉVOLUTION DANS LE DISTRICT DE NONTRON.



Jean-Joseph de Verneilh par son petit-fils Jules.

**Conférence donnée au GRHIN  
Le 2 mai 2019  
Par Guy Mandon**



# Révolution Française - 1790-1794

## Un district de la Dordogne et la Révolution française : Nontron.

### Introduction.

L'étude de la Révolution française dans le cadre limité d'un district présente l'intérêt d'une étude à grande échelle des phénomènes. Son risque est de devenir de ce fait anecdotique. Elle ne peut dépasser cet horizon qu'en l'installant dans ce cadre plus large des événements du département et de la France, étude à partir de laquelle elle peut accéder au statut d'étude de cas mettant en lumière des phénomènes qui peuvent alors éclairer l'étude d'ensemble.

C'est à quoi voudrait parvenir notre étude. Notre source est constituée pour sa majorité des dossiers administratifs du département (série IL) mais aussi des diverses rubriques de la série 7L consacrée au district et qui ne manque pas d'intérêt conservant des documents d'enquêtes qu'on ne trouve pas pour d'autres districts.

Notre étude suivra une approche chronologique qui visera à montrer les réactions dispersées d'une paysannerie face à une administration qui ne parviendra jamais à se déployer tant sont aléatoires les fonctionnements des communes. Il montrera aussi les difficultés des hommes qui ont été les premiers leaders de la Révolution et l'importance de la répression de l'année 1794.



des vœux des paysans en 1789... Inspiré d'une estampe d'auteur inconnu...

## **I - La naissance d'un district.**

### **A - Des doléances à l'entrée aux Communes.**

**1** - Le Nontronnais est bien représentatif d'un monde rural qui accueillit le processus révolutionnaire sans avoir participé à sa gestation. Il est difficile de percevoir un frémissement prérévolutionnaire en Nontronnais (ce qui pourrait être alors la subdélégation de Nontron) de quelque point de vue que l'on se place. Nontron, ville seigneuriale, n'était pas concernée par la consultation pour le rétablissement des états du Périgord qui a mis en branle un processus politique qui a concerné les villes et surtout d'ailleurs celles du sud du Périgord. Par ailleurs l'hiver a eu beau être rude (comme en témoigne par exemple le registre paroissial d'Abjat) il n'a engendré ni crise démographique ni véritable désordre frumentaire. Le fait notable est probablement l'attaque portée par le gel à la châtaigneraie.

**2** - En fait les événements premiers s'organisent autour des cahiers de *doléances*. Nous connaissons bien ceux du Nontronnais grâce au travail qui fut fait en 1989 par le groupe des professeurs du lycée conduit par Richard Beaudry. Un travail d'ailleurs assez pessimiste qui insiste sur l'idée d'une faible représentation et d'un contrôle du processus par les robins nontronnais. Nous le serons moins : d'abord sur la participation. Beaudry l'évalue à moins de 10% par rapport à la population. Notre opinion est que le seul calcul qui ait du sens est celui qui est fait par rapport au nombre de feux puisque ces unités étaient représentées par leur chef (d'ailleurs homme ou femme) et qui remonte ce chiffre à près de la moitié. En second lieu, la question de l'influence des hommes de loi tient à ce que légalement c'était le juge de la seigneurie qui devait présider. Or c'est vrai, l'habitude s'était implantée que les avocats nontronnais prennent cette charge et parfois pour plusieurs paroisses. Comme les réunions se sont presque toutes tenues le même jour 8 mars, on les voit multiplier les démarches et sembler courir à la conquête du plat pays. Et il est vrai qu'on les voit souvent porteurs de cahiers tout faits, établis selon un modèle type. Mais les cahiers comportent aussi des approches très actualisées notamment à propos de la rente qui a brusquement pris un tour nouveau avec l'affaire du notaire Virideau qui avait fabriqué des titres de rentes qui démontraient la hausse du montant de celle-ci, justifiant ainsi les revendications des redevables et aggravant la méfiance contre les seigneurs (nobles ou roturiers). On sut après coup que ces documents étaient des faux mais qu'ils avaient produit leurs effets. Quelle qu'ait été l'origine des doléances, il est clair qu'elles ont été étendues par la communauté rurale et ont créé un vrai espoir de réponse rapide.

### **3 - L'été du 14 juillet.**

La situation resta sans incidents majeurs au printemps ou, pourtant, le Nontronnais dut subir les effets de la hausse du prix des grains qui doublèrent par rapport au prix normal. En fait, c'est avec les moissons que les événements se précipitèrent.

Le 14 juillet, dans ses formes parisiennes, eut lieu en Périgord à l'annonce des événements parisiens, le 23 juillet, dans une ville qui avait probablement été informée de la prise de la Bastille le 19. Périgueux était agité de troubles dans lesquels les femmes prirent, comme c'était toujours le cas pour les événements de ce type, une place de premier plan. Devant les désordres, la municipalité de Migot de Blanzac céda et accepta de partager l'hôtel de ville avec un nouvel organe issu de la représentation du tiers-état qui prit le 30 juillet le nom de Conseil des communes du Périgord, signe qu'il souhaitait, non seulement contrôler la ville, mais prendre le leadership du département où les paroisses se donnaient un comité ou conseil qu'elles auraient elles-mêmes élu, devenant ainsi des communes (mais le terme de « communes » désigne aussi le tiers-état). Pipaud des Granges, inspirateur du mouvement, put croire que cette entité prendrait forme lorsqu'au cours des trois journées de la Grande Peur on appela son aide de divers points du département.

Nous ne reviendrons pas sur les événements de la Grande Peur dont nous avons tracé ensemble le cheminement du 29 juillet grâce à des témoignages angoissés comme celui du curé de Champniers, plus amusé comme celui de Verneilh alors à Nexon, sur le parcours de la peur venue

de la région de La Rochefoucauld. Rappelons ici que les événements tournèrent mal pour le juge de Nontron, Mazerat. Saisi par les rumeurs le 29, il avait appelé à l'aide, pourrait-on dire presque à grands cris, Périgueux où le conseil des communes le prit très au sérieux et envoya le chef de la maréchaussée Bôvier de Bellevaux qui raconte avec ironie son équipée jusqu'à Brantôme où il croisa des hommes affolés par les rumeurs mais jamais de brigands ! Arrivé dans la soirée à Brantôme, en même temps qu'il vérifiait l'état de la situation autour de la ville, il envoya un éclaireur à Nontron. Celui-ci trouva la ville plongée dans un profond sommeil, et surtout dut réveiller Mazerat.

Le conseil des communes accepta très mal d'avoir été joué face à la maréchaussée. Mazerat, mandé à plusieurs reprises dut venir s'excuser. Il est vrai que les notables nontronnais, qui constituèrent un comité où apparaît pour la première fois le nom de Verneilh, l'aidèrent beaucoup en affirmant que Mazerat avait répondu à un appel du juge de Montbron même si quand il fallut produire la preuve écrite, Mazerat déclara l'avoir perdue. Mais le Conseil des Communes, soucieux d'être relayé en Nontronnais, tourna la page. Nontron eut donc son comité. Un certain nombre de bourgs adhèrent à l'Acte d'Union du 23 août qui intégrait au processus communal clergé et noblesse. Après Brantôme et Champagnac, Jumilhac, St-Pardoux et Pluviers (fief de Verneilh) adhèrent dans un maillage aux filets très larges.

La réalité de l'automne 1789 tient à ce que, organisées ou pas, les communes se sont retrouvées livrées à elles-mêmes. Dès le mois d'août il n'y avait plus d'administration d'Ancien Régime, à la seule exception, et elle est notable, de la maréchaussée. Devant l'inquiétude qu'avait suscité la Grande Peur, on décida de se doter de moyens de se défendre. Ainsi s'organisèrent ce qu'on appela des gardes nationales pour le commandement desquelles on s'adressa aux traditionnels experts des armes qu'étaient les nobles ou d'anciens militaires. Les paroisses libérées, ainsi transformées en communes, ne tardèrent pas à s'impatienter de ces tutelles un peu pesantes, lesquelles en appelaient parfois à la maréchaussée. La seule affaire un peu grave en Nontronnais concerne Bussière-Badil et le juge de la juridiction, Janet-Lasfond. Refusant de verser au comité, que présidait le curé Jalanihac, son don patriotique, il fut arrêté par la garde nationale en janvier et placé 24 heures dans un cachot improvisé. Il en appela à la maréchaussée qui considéra qu'il avait été victime d'un abus de pouvoir. Le curé fut emmené en prison à Périgueux où le président du Conseil des Communes ne put qu'aller le reconforter ! Il est vrai qu'il en sortit au bout de quelques jours. Mais les divisions qui s'étaient ensuivies ne cessèrent pas pour autant dans la commune, on le verra : elles opposeraient désormais un « parti populaire » aux notables acquis à la Révolution et qui élurent en janvier Janet maire de Bussière-Badil.

## **B - La mise en place d'une nouvelle géographie administrative.**

### **1 - Un district pour Nontron.**

Après de longues tractations, l'Assemblée nationale négocia la division du territoire en 83 départements. Cette négociation se fit souvent dans le cadre des anciennes généralités, ce qui fut le cas pour celle de Bordeaux. Il n'est donc pas si surprenant de voir apparaître le département de Périgord de l'addition des élections de Périgueux et Sarlat le 26 janvier 1790. Il devint selon les nouvelles appellations le département de la Dordogne le 26 février. Quant aux subdivisions en districts, elles firent l'objet de vifs débats puisqu'on pouvait choisir un nombre de districts allant de 3 à 9. Les députés étaient plus favorables à 3, compte-tenu du nombre limité de villes pour en être les chefs-lieux. Mais, même restrictif, le député dont nous connaissons le mieux les positions, le comte de La Roque, admettait volontiers qu'on pouvait en créer un 4<sup>e</sup> pour le nord du département, autour de Nontron. Il est à noter, Hervé Lapouge le rappelle, que Nontron envoya deux députés plaider sa cause<sup>1</sup>, Mazerat et celui qu'on était entrain d'élire maire, Labrousse Lagrange, à Paris pour plaider leur cause. Les petites villes exercèrent une telle pression qu'elles obtinrent que ce soit 9 districts qui furent créés pour le département. Ce district devait lentement s'organiser. Auparavant eurent lieu les municipales.

1 - Hervé Lapouge : « Cinq maires pour une Révolution » BSHAP CXXIX 2002 p. 158.

## 2 - Février 1790 : les élections municipales.

a) Les Archives départementales conservent une quantité limitée de traces pour le Nontronnais. Pour la ville qui a conservé ses archives, nous disposons du dépouillement de Hervé Lapouge.

Les premiers mois de 1790 en Périgord sont marqués par un mouvement paysan d'ampleur, né en Sarladais et qui essaima vers le nord et l'ouest du nouveau département. Mais ne dépassa pas Périgueux. Il donna lieu à des modes d'action très populaires que j'ai décrits par ailleurs (1789 en Périgord, p. 253.) Il ne concerna pas le Nontronnais dans l'immédiat. Mais ses composantes ; refus de la rente, brûlement des bancs d'église, arrachage des girouettes, devaient faire école.

Dans l'immédiat, la question prioritaire était celle de l'élection des municipalités. Un document de la fin de 1790<sup>2</sup> qui conserve les statistiques sur les types de citoyens et la composition des conseils municipaux, nous donne d'intéressantes informations sur le sujet. Rappelons que seuls avaient le droit de vote les citoyens âgés de 25 ans qui payaient un impôt à titre de propriété ou d'exploitation de l'équivalent de trois journées de travail. Les communes qui choisissaient elles-mêmes la valeur de la journée de travail, la fixèrent à 12 sols. Milhac monta à 15 sols et Nontron semble s'en être tenu à 10 si l'on en croit Madame H. Chapgier-Laboissière, ce que rien ne semble démontrer. De ces élections on peut, grâce à une enquête de 1790 tirer plusieurs conclusions.

Le nombre des citoyens concernés représente 71 % des chefs de famille. C'est beaucoup moins sélectif qu'on ne l'écrit souvent en calculant par rapport au nombre des habitants, ce qui n'a pas beaucoup de sens. L'éparpillement de la propriété favorisa la citoyenneté. Mais surtout il y avait presque autant d'électeurs (payant 6 journées de travail soit 6 L 12) que de citoyens actifs simples. (3000 pour les premiers, 2400 pour les seconds ; les éligibles à l'assemblée étant 351). Ce qui veut dire qu'en théorie on avait un beau vivier pour choisir les officiers municipaux d'une part (qui constituaient le Conseil municipal) et les notables (Conseil général de la commune). Les officiers municipaux sont au moins deux plus le maire, les notables au moins trois. S'y ajoute un procureur de la commune. Ce vivier est pourtant illusoire : parmi les éligibles figurent en effet les métayers qui paient, au termes de leurs contrats, la taille d'exploitation pour de gros domaines qui se chiffre en dizaines de livres. Cette situation exaspère certaines communes. D'où les plaintes de communes comme St-Front-de-Champniers. Il est remarquable que dans les 48 citoyens éligibles, il y en ait 26 sans aucune propriété mais qui exploitent des domaines suffisamment cotisés. Ils sont d'après les décrets dans le cas de l'éligibilité. A Saint-Priest de Mareuil, sur le nombre des citoyens actifs qui payent une contribution au taux fixé par l'Assemblée Nationale pour être électeur, il y a plus de 30 colons partiaires imposés seulement sous ce rapport sans aucune propriété. Il ne faut pas s'étonner de ces plaintes : la règle proclamée du cens était de faire de la propriété justificative de l'impôt la clef de la citoyenneté. Les métayers déjouaient cette règle ce qui ouvre d'autres perspectives sur leur situation.

b) Les citoyens réunis ont constitué un premier bureau provisoire avec les plus anciens qui élit un bureau définitif : président, scrutateurs, secrétaires. Puis on élit le maire. Il ne peut y avoir de candidatures et le scrutin se fait en 2 tours, à la majorité relative, un troisième à la majorité simple. A noter qu'à mesure qu'ils votent, les citoyens écrivent ou font écrire leur bulletin de vote qu'ils dictent au premier scrutateur, le second relisant le choix effectué.

c) Nous ne sommes pas bien informés de la participation. Nous connaissons le chiffre de Nontron qui est bas avec 110 électeurs. Mais le corps électoral y était étroit (348 habitants) du fait du système fiscal, les petites gens des villes non propriétaires payant peu ou pas d'impôt. Mais pour ce que nous savons par ailleurs des élections municipales, le chiffre est quand même faible.

---

2 - ADD 71.28 tableau dans G. Mandon, 1789 en Périgord, p. 312.

d) Au terme d'un processus très long, on choisit surtout des notables dans trois catégories : les gros propriétaires, les hommes de loi et les curés. Ainsi l'élection du grand propriétaire comme le maire de Nontron, Labrousse-Lagrange est aux portes de la noblesse (selon Lapouge, Lagrange est qualifié de repaire noble). Le canton de Mareuil élit de son côté plusieurs nobles (Pindray d'Ambelle ou Maillard de La Faye). Mais ce qui surprend le plus c'est la place des curés. Dans le cas étudié, nos 35 paroisses élisent 12 curés auxquels s'ajoutent 5 conseillers municipaux. Le canton de Saint-Pardoux, sur 8 communes, élit 5 fois son curé.

e) Mais d'une manière générale, au-delà des notables, ce qui frappe c'est la difficulté à trouver un personnel capable des tâches nouvelles et conscient de son rôle. Le cas de St-Martin-le-Pin est souvent cité, mais il était loin d'être exceptionnel. Les problèmes de l'alphabétisation et de la pratique du français se posaient. Car ces nouvelles communes voient arriver les lois nouvelles et doivent les diffuser même quand elles sont impopulaires. Et le risque était réel de les voir basculer du côté de la rébellion.

## **C - La formation du district.**

### **1°) - La physionomie du district.**

La carte nous montre qu'il occupe l'extrême nord du département, de Bussières à Champagnac et de Mareuil à Milhac-de-Nontron. Il rassemble 61 communes regroupées en 8 cantons. Sa population rassemble seulement 48 219 habitants soit 10% de la Dordogne. Il est au 6<sup>e</sup> rang du département pour la population mais dans l'ordre hiérarchique vient en 4<sup>e</sup> position. En terme d'agglomération il ne compte pas de ville au sens strict du terme mais on attribue ce titre à Nontron (380 maisons soit autour de 1700 habitants) et Mareuil (153 maisons soit une agglomération de 700 habitants). Quatre autres chefs-lieux de canton sont classés comme bourg de 139 à 60 maisons pour Saint-Pardoux et Javerlhac. A noter que le district ne fournit que 66 électeurs sur 774 soit moins que sa population ( 8,5 contre 10).

2°) - Dès sa réunion le district fait savoir qu'il se trouve trop à l'étroit et mal traité compte-tenu de sa position commerciale. Sa principale revendication concerne les routes vers Angoulême, Limoges et Périgueux. Il faut, pour l'anecdote, rappeler la description que le district fait de sa situation et évoque des propriétaires sans facultés, des laboureurs découragés par la stérilité, des artistes sans travail, le commerce dans une stagnation profonde, la prodigieuse émigration des ouvriers des campagnes. Voyez ces campagnes désertes, ces hameaux abandonnés qui tombent en ruine, des champs vastes et inhabités, des terres sans culture, des malheureux errant de porte en porte et demandant du pain... Les astres et les éléments ne semblent-ils pas s'être confondus ensemble ?

### **3°) - l'élection des administrateurs.**

Les municipalités constituées, il fallut se préoccuper de constituer le district. Trois commissaires avaient été nommés pour le département par l'Assemblée nationale. Ils devaient pour organiser ces élections et fixer le nombre de bureaux connaître le nombre des actifs. Mais les municipalités ne se pressèrent pas d'envoyer leur liste au point que le 16 mai, le comte de Laroque, l'un des commissaires, se plaignait de la non réponse des municipalités : « *Elles sont si mal organisées qu'à peine j'ai reçu la moitié des états nécessaires... C'est au point que la plupart de ces municipalités sont formées de paysans (il écrit payissants) qui ne savent ni lire ni écrire avec aucune espèce d'intelligence.* » Il faut cependant se méfier de ce genre d'assertion. Nous disposons pour Nontron de l'ensemble des PV cantonaux pour 1790 et il apparaît que les réunions s'organisent très bien, soit pour décider du nombre à élire (1 pour 100 actifs) soit pour se subdiviser si nécessaire. Et l'impression que laissent ces élections est plutôt satisfaisante comme en témoigne Jean-Baptiste Mazerat. C'est lui qui préside le canton de Nontron. Ce qui frappe c'est l'extrême longueur des opérations. L'on se réunit sur convocation du comte de Laroque le 7 juin à 8 h. du

matin. Où l'on se retrouve devant l'église où P. Grolhier, procureur, fait la lecture de la lettre de convocation devant une foule de plusieurs centaines de personnes. Comme le nombre des actifs est supérieur à 900, il désigne 11 électeurs. On doit donc se diviser en 2 bureaux correspondant aux communes. Lorsque les deux réunions sont formées, commence le cérémonial : élection du président JB Mazerat pour la première section, le curé de Saint-Martial pour l'autre. Cette section finit son travail le mercredi : il est vrai qu'elle ne comptait déjà plus que 130 actifs dès le 2<sup>ème</sup> jour et finit à 68 le troisième. Le premier bureau qui rassemble 400 électeurs mettra la semaine pour désigner ses électeurs. Il faut dire que Mazerat fait bien les choses et l'explique. Même si on voisine parfois le marathon. Ainsi le 10 juin, le mercredi, on a poursuivi le dépouillement jusqu'à 1 heure du matin *« jusqu'à ce qu'ils ont ouvert tous les bulletins et compté les listes de suffrages. Mais à cette heure là, excédés de travail et l'assemblée de lassitude, tous les billets avec les listes de suffrages ont été mis dans le vase du scrutin et le vase scellé. »* pour reprendre à 9 heures le lendemain matin... Or une partie des électeurs habitait Saint-Estèphe et Abjat. L'une des difficultés tenait au nombre des analphabètes. Parmi les actifs présents au premier bureau, 95 sur 403 signent les délibérations. Pour les autres, Mazerat explique dans le PV *« pour abréger et simplifier en faveur des habitants des campagnes, sans néanmoins contrarier l'esprit des décrets ni manquer aux précautions qui peuvent assurer la liberté des votants, M. le Président a consulté l'assemblée qui a délibéré que des 3 scrutateurs étant au même bureau, deux écriraient en même temps les bulletins des citoyens qui ne savent pas écrire et qu'ensuite le troisième à qui seraient remis les bulletins en fera la lecture à voix basse à chaque votant pour savoir s'ils contenaient le nom des paroissiens à qui ils avaient donné leur suffrage et que ce ne sera qu'après cette vérification qu'ils seront remis dans le vase du scrutin. »*

#### **4°) Le nouveau district.**

Ces électeurs eurent pour première tâche de se rendre à Périgueux pour y désigner les membres de l'administration départementale. Ils étaient 770 électeurs. Réunis le 12 juillet, ils restèrent plus de deux semaines réunis pour se séparer le 31 juillet. Les 9 districts élurent chacun 4 administrateurs : Du reclus, Delage, Verneilh, Boyer l'aîné pour Nontron. Ces deux derniers nous intéressent surtout. Verneilh serait élu l'année suivante comme député, pour entamer une carrière discontinuée qui le conduirait jusqu'en 1830. Quant à Boyer, il devait bientôt présider l'assemblée départementale et apparaître comme un personnage important de la Dordogne sous la Convention.

Le mois suivant, les mêmes électeurs désignèrent les membres du Conseil général du district. Durant de Noaillac le présidait. On y retrouvait Mazerat, Pichon, du Chassaing, Bouthinon très en vue lors des doléances, Allafort qui deviendrait député sous la Convention, Millet de Sy-Saud, Grolhier déjà rencontré, Desvirades, Petit du Cheylat, Janet-Duvignaud, Delrieu et Mazerat jeune. De ce conseil s'extrayait un directoire qui assurait la permanence très relative dans la mesure où ce directoire, l'un des moins actifs du département, ne se réunit qu'une fois par semaine. On notera avec intérêt la présentation des fonctions par le président *« Enlever l'arbitraire dans la répartition des impôts, trouver le moyens de subsistances qui peuvent conduire avec succès au soulagement des pauvres, établir les principes d'utilité publique dans la partie du commerce de l'agriculture et de l'industrie. »* Avec les observations sur la nécessité des grandes routes, canaux et navigation. On notera que ce programme n'était pas très éloigné. JB Mazerat, procureur syndic, en tirait ensuite les lignes politiques qu'imposait un district où la masse des besoins est énorme tandis que ses ressources actuelles sont presque nulles, suite à deux années de disette, dans un district qu'il décrit comme le plus pauvre et à l'abandon total, notant toutefois les avantages de sa position de carrefour. Il soulignait surtout l'impossible gestion du district. L'expérience et l'opinion commune s'accordent à faire connaître qu'il est impossible de laisser subsister une municipalité dans chaque bourg ou paroisse de campagne sans de grands inconvénients et qu'il serait important d'en diminuer le nombre. Il note que le grand chemin de Nontron à Brantôme, tracé depuis 40 ans, demande des chemins vicinaux de 12 pieds pour les grands, de 9 pour les vicinaux, demande un collège pour Nontron, des filatures, des sages-femmes instruites et insiste sur le sentiment de bienfaisance et sur

le faire de l'organisation des secours, et que pour secourir des malheureux, il ne faut pas en faire d'autres.

### **5°) Une année 1790 assez paisible.**

Le dépouillement des délibérations du district sous la Constituante montre une situation assez paisible jusqu'à l'hiver 1791. D'ailleurs le directoire, théoriquement permanent ne se réunit qu'une ou deux fois par semaine.

L'élection des juges de paix apparaît comme un premier fait de désordre dans un district assez calme. A cette occasion se réunissent pour la 2<sup>e</sup> fois les assemblées primaires. Mais cette fois, un peu partout, les réunions au canton provoquent en Dordogne, dans une paroisse sur deux, des affrontements. Il est vrai que la question est d'importance : en simplifiant on pourrait dire que le juge de paix remplace les juridictions seigneuriales : il règle toutes les causes dont l'intérêt financier ne dépasse pas 50 livres et aussi des causes civiles diverses, notamment de trouble à l'ordre public. Il faut ajouter que les juges de paix n'étaient pas forcément des magistrats et que la fonction pouvait être perçue comme de nature politique. Tout cela pouvait soulever des luttes d'influence et ravivait des querelles entre bourgs qui auraient pu prétendre être chefs-lieux. Trois élections furent troublées en Nontronnais : Bussière-Badil, La Rochebeaucourt, mais l'affaire la plus spectaculaire fut celle de Mareuil, le principal responsable étant l'archiprêtre du Vieux-Mareuil, Monastier, qui symbolisait par ses fonctions le rôle perdu de Vieux-Mareuil.

Une première délibération du district se fait sur la délibération présentée au département « *par laquelle il paraît que le désordre et la mésintelligence a divisé l'assemblée convoquée dans la ville de Mareuil à l'occasion de l'élection du juge de paix... que les citoyens du Vieux-Mareuil ont été prêts à en venir aux mains avec ceux de la ville.* » Le commissaire envoyé par le département conduit à l'examen de la situation :

*a) L'archiprêtre du Vieux-Mareuil a organisé le 25 novembre après vêpres une assemblée pour décider « sur le choix d'un homme qui ait les qualités proposées pour exercer les honorables fonctions de juge de paix sans néanmoins distinguer personne ».*

*b) Le lendemain 26 se rendent au Jeune Mareuil armés ayant un tambour à leur tête et ses provisions de bouche parce que un des citoyens actifs de Jeune Mareuil avait dit que si tous les citoyens actifs étaient exacts à se rendre l'assemblée durerait au moins 3 mois. Prenant la chose au mot les citoyens de Vieux-Mareuil s'installent au lieu de Monbauron pour manifester que quelle que soit la longueur des opérations « ils ne se rebuteront pas », propos d'humour semble-t-il tenu par l'archiprêtre. D'ailleurs ils se sont retirés paisiblement à la demande. Quant à leurs armes elles étaient éloignées de toute espèce de projet criminel étant donné le mauvais état des armes de plus pas chargées.*

*c) De leur côté les démarches de la garde du Jeune Mareuil ont été déterminées par la crainte du dépôt des armes et ces démarches paraissent dignes d'excuses.*

*d) est avis que tout ce qui a été fait soit considéré comme non avenue. De nouvelles opérations seront organisées surveillées par un commissaire. Demande au directoire départemental d'envoyer une lettre aux deux gardes nationales pour leur faire sentir tous.*

*e) La Rochebeaucourt. Mémoire des municipalités de Connezac, Ladosse et Beaussac, à partir duquel on constate des troubles des assemblées primaires, tumultueuses et où le président définitif a été élu par acclamation. Élection annulée. On enverra des commissaires pour le nouveau scrutin.*

## **II - Le tournant de 1791.**

Autant l'année 1790 avait connu dans le district de Nontron un calme relatif, autant la situation se dégrada en 1791 : c'est l'année du mouvement des métayers, celle de Varenne, mais surtout celle de la crise religieuse.

### **A) - La crise religieuse.**



1°) - Il ne fallut pas attendre la question du serment ecclésiastique pour voir se manifester des tensions dont le curé était l'un des principaux moteurs. Nous avons vu qu'aux municipales beaucoup de curés avaient été élus maires. Cela avait moins à voir avec les choix religieux que cela relevait d'une espèce de continuité. Les curés jouaient un rôle clef dans l'organisation des paroisses d'Ancien Régime, comme dernier maillon de la monarchie administrative. Avec la Révolution, ils continuaient à devoir annoncer au prône les lois publiées et devaient si possible les commenter comme on disait alors en idiome du pays, pour autant qu'il le pratiquât. Mais il arrivait que se considérant comme chefs de la paroisse, ils n'en fissent qu'à leur tête comme l'archiprêtre de Montastier. Lorsqu'arrivèrent les élections municipales, certains n'hésitèrent pas à empêcher l'exercice de la loi dès lors qu'elle risquait de les priver de la conduite de la paroisse. Ainsi le curé, qui, « *fâché de se voir exclu de la municipalité où il souhaitait ardemment une place* » décide de faire une assemblée sécessionnaire avec ceux de son parti avec lesquels il organise une seconde élection qui en fait le maire. Évidemment, la première municipalité reste en place mais le 'second maire' empêche le conseil municipal de faire son travail. Le curé d'Hautefaye va plus loin. Ce prêtre doit avoir de solides assises dans la commune : né à Bussière, il en est curé depuis trente ans, ce qui crée des liens ! Il refuse d'abord de lire les lettres convoquant les assemblées municipales. Lorsque celle d'Hautefaye est convoquée par le président du comité, l'assemblée pour organiser l'élection (date, cens, explications) Fargeas (c'est le nom de ce curé) se présente pour proclamer que tout cela est inutile et il quitte la salle accompagné d'un bon nombre de paroissiens, avertissant les autres que tout cela n'est fait que pour leur nuire et notamment « *qu'on écrasera la paroisse d'impositions* ». Le jour des élections venu, le curé agit si bien que le président se retrouve seul. Il essaie en vain de négocier avec le curé et attend la messe du dimanche. Il tente en vain d'organiser l'assemblée et lorsqu'il interroge les habitants c'est pour entendre dire qu'ils voulaient que le curé fut maire. On ne voit pas alors comment on pouvait faire autrement que d'organiser selon ses vœux. Que faire dès lors qu'il n'y a guère d'autorité de référence que la lointaine Assemblée Nationale ?

D'autres cas montrent, comme Beaussac, que le curé élu traite encore de très haut les municipaux qu'il accuse de ne rien savoir et de l'empêcher, lui, de diriger dans le bon sens la paroisse.

Il faut aussi ajouter que certains curés n'ont pas attendus le moment du serment pour mobiliser la paroisse comme celui de Champagnac, début janvier 1791.

## 2°) - Jureurs et réfractaires.

C'est au mois de janvier-février que les curés durent selon la loi ce novembre 1790 prêter, devant la commune assemblée, le fameux serment « *Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi* ». En fait, trois situations se présentèrent : celles où le curé et éventuellement son vicaire prêtèrent le serment, celles où il refusa et celles où il prêta serment avec restrictions (9 cas). Grâce aux travaux de l'abbé Bouet, nous connaissons la statistique du serment pour l'ensemble de la Dordogne. Le résultat fut très équilibré : curés, 52 contre 48, les serments avec restrictions valant refus. Le résultat fut un peu plus large pour les vicaires (45 contre 55). Seuls deux districts virent les réfractaires l'emporter. Ailleurs la plupart des jureurs parmi les curés va jusqu'à 72 % pour Belvès, Nontron a une situation au dessus de la moyenne : 57 % de jureurs parmi des 59 curés et les 2/3 des 25 vicaires.

Lorsqu'on regarde la carte de R. Bouet on est frappé par la différence géographique qui met une nouvelle fois en avant le cas du secteur de Mareuil qui rassemble un groupe compact de réfractaires. La question du serment pose celle de l'attitude des curés d'une part, de celle des paroissiens de l'autre. Pour nous elle permet de savoir comment fut vécu cette situation et les conflits qu'elle engendra. Pour éclairer la situation, nous avons pris le cas d'un canton qui présente un certain équilibre, Bussière-Badil, à l'extrême-nord du département.

Les curés du canton de Bussière-Badil en 1791.

Paroisse	noms	Naissance	arrivée	serment 91	92	Abandon	Remarques
Bussière-Badil	Jalanilhac	Nontron notaire	1769 vic, 1783 curé :1500L	serment Rétract.			Appréciation très flatteuse 958
Busserolles	Arrondeau	Bussière-Badil	1769 1800L	serment	S.	7 Prairial an III	
Champniers	Charron	Eymouthiers-Ferrier (Ch.)	1762 1200L	serment r ?			
Étouars	Tamagnon	Augignac bourgeois	1780 1200L	serment		13 Frimaire an III	déclaration pathétique
Pluviers	Basset des Rivières	Teyjat av Plmt	1759 1280 L	9/1/91 Verneilh p. 57	S, S	11 Pluviôse	Chéri de tous les habitants
Soudat	Marcillaud du Genest	St-Barthélemy-de-Bussière	1780 1448L	serment	SS	Germinal	
Varaignes	Ducoux	St Hilaire-la-Treille (87)	1784 pas d'indic.	Ref			Profanation de son église en 1791. Nbx pb avec municipalité. Meurt en réclusion
Reilhac	Germain	Limoges	1775 1200 L	20/1/1791	SS	7 Ventôse, 8 Germinal	Note sur la Grande Peur Patriote
St-Barthélemy	Bourdeau	Rochechouart	1771 1200L	S,S		11 Pluviôse	Intervention élection juge de Paix.
	<b>9 curés</b>	<b>5 nés en Nontronnais</b>	1 av 1760 3 dans les a. 60 2 dans les a. 70 3 dans les a. 80 Les plus nombreux sont congruistes : 1200 L	<b>8 asserm. 1 ou 2 rétrac 1 refus</b>		<b>6 abdiquent</b>	

Il est d'abord intéressant de noter que l'image traditionnelle d'un Nontronnais déchristianisé se trouve fortement remis en cause. La seule ville de Nontron, si l'on reprend les notices biographiques de Robert Nouet, donne 36 curés de paroisse ou venus des ordres religieux (surtout les cordeliers locaux et Chancelade qui exercent pendant la Révolution avec une vraie diversité de recrutement social). Pour ce qui est du canton de Bussière-Badil, sur les 11 prêtres en exercice (8 curés et 3 vicaires), 1 est d'entrée réfractaire et 2 se rétracteront. Autre forte caractéristique : la proximité de naissance. Sur ces 11 prêtres, 4 sont nés à Nontron, 3 dans le canton, 2 dans le proche petit bourg de Rochechouart, 1 seul à Limoges. Il y a donc en eux une vraie proximité et sûrement une proximité aussi avec leurs paroissiens. On notera pour l'un d'entre eux qu'il prêta serment après avoir consulté le futur député Verneilh-Puyrazeau. A ce fils de famille noble, très hésitant, Verneilh répondit « *Je sais combien vous êtes attaché à vos paroissiens et vous savez combien vous leur êtes cher... A votre place je me mettrais au pied du crucifix et si en me relevant je n'éprouvais pas une forte répugnance à prêter le serment je le prêterais.* » Il faut croire que ces prêtres se sont concertés et on écouté la vox populi... L'illustration des thèses de Tackett se trouvait ainsi vérifiée comme

celle des conclusions de son ouvrage sur le rapprochement entre le serment et le fort recul de pratique religieuse dans les années 1960, comme aussi la correspondance avec le vote de gauche. On aurait donc illustré de façon saisissante un scénario contemporain de déchristianisation dont il resterait à repérer la chronologie. En tout cas, en termes de pratique religieuse, si on la mesure par rapport aux vocations, on est loin de la notion de pays de mission dont devait être affublé le Nontronnais.

Il est quand même des situations critiques comme l'illustre le cas de la commune de Beaussac près de Mareuil. Nous y assistons à la scène où devant leurs paroissiens, le curé et le vicaire doivent prêter serment. Or, dénonce le procureur-syndic, l'abbé Garabeuf, puisque c'est de lui qu'il s'agit, fait mine de prêter serment mais l'assaisonne de propos d'incivisme « *abominables dans la bouche d'un ministre de notre sainte religion.* » Fait encore plus curieux, le maire semble entériner ce serment. Le dimanche suivant, le curé aggrave encore son cas : il prononce un serment qu'il parsème de l'expression « *abomination et désolation dans l'église* » et évoque les perspectives de la saint Barthélemy. Et quinze jours plus tard, le 13 mars, c'est le vicaire, Faure, qu'on avait jamais vu monter en chaire, qui traduit en patois une lettre de l'évêque de Périgueux qui n'est autre chose que le mandement de l'évêque de Paris contre le serment. Natif de Grand-Brassac, il devait parler une langue compréhensible par les paroissiens. Pourtant l'un de ceux-ci déclara ne pas avoir bien compris ce qu'il disait. On retiendra les propos du procureur-syndic qui déplore de tels propos : le curé pouvait bien faire le choix qu'il voulait à l'heure de la liberté des cultes. En fait son propos était seulement de nature à se faire un parti et à semer la zizanie dans la commune. Preuve, si nous l'ajoutons à ce que nous avons rencontré pour les municipales de la forte dose de politique dans ce choix, qu'il s'agisse d'ailleurs de pouvoir local ou de question nationale.

Cette utilisation politique du serment apparaît bien à travers l'exemple du canton de Bussière-Badil qui montre des curés évoluer au gré d'un parcours politique moins compliqué.

Le canton de Bussière-Badil illustre l'affrontement entre réfractaires et jureurs et la dimension politique qu'il présente. Il montre surtout la manière dont le camp réfractaire très minoritaire s'organise et pose de redoutables problèmes comme le souligne les troubles religieux du printemps 1791.

Certains ont l'Église pour cadre mais relèvent plus de l'action politique, en l'occurrence la volonté d'appliquer une orientation fondamentale de la Révolution : l'égalité. Or les bancs sont un flagrant exemple d'« aristocratie » même s'ils ne sont pas tous possédés par des nobles.

### **3°) - 2 avril, Milhac-de-Nontron (délibération du 11).**

On est d'autant plus dans la politique avec l'affaire de Milhac ; la réponse des accusés est une véritable insulte à l'autorité administrative :

*« Le Président est informé par la voix publique que les habitants du village de Laroussie, paroisse de Milhac, s'étaient permis d'enlever il y a 9 jours les bancs des particuliers dans l'église de Milhac, que cet enlèvement avec violence avait été suscité par ledit Larivière. Interpelé de s'expliquer : il a participé mais sur ordre donné par Chevalier dit Bouillon. On lui explique qu'il encourt des peines graves du fait de sa qualité de garde national. Il a répondu avec un ton de fierté et de mépris qu'on ferait ce qu'on voudrait mais que s'il était puni, il y en aurait bien d'autres, non seulement dans la paroisse de Milhac mais encore dans plusieurs paroisses voisines où on avait aussi enlevé les bancs et a fini par défier derechef et provoquer le délégué par des expressions peu mesurées et répétant qu'on avait à faire ce qu'on voudrait après quoi il s'est retiré. »*

L'affaire de Varaignes en avril 1791 mélange gestes sacrilèges et revendications politiques. Elle est à rapprocher de celle de Bussière-Badil qui mêle de même des éléments religieux (enlèvement des bancs). Le cas de Varaignes est intéressant par son caractère spectaculaire. « *Aujourd'hui 23 mai 1791, le corps municipal réuni et assemblé, le président de la commune a dit qu'il demeure instant que certains quidams mal intentionnés et ennemis de l'ordre se sont furtivement introduit dans l'église de cette commune, jour de dimanche dernier 22 du courant, environ les 4 heures du soir et auraient expulsé les bancs et chaises appartenant à divers particuliers pour les avoir acquis de la fabrique suivant les règles pour de pareilles acquisitions ;*

*qu'indépendamment de cela ils avaient porté l'indécence au point de tendre le drap mortuaire sur des balais au milieu de l'église et de faire une danse ronde autour.* » Il est tout aussi intéressant de noter que les officiers municipaux rattachent ce sacrilège à une atmosphère plus tendue. « *Cependant il est bon de rapporter ici que depuis un certain temps nous avons reconnu que quelques personnes mal intentionnées avaient abusé le peuple en lui faisant entendre qu'il serait extrêmement surchargé d'impositions et qu'il y avait plus d'avantages sous l'Ancien Régime que sous celui-ci.* » Il est vrai qu'à l'inverse le directoire du district déclare que « *jusqu'à cette affaire nous vivions en paix. Qui est derrière cette manifestation ?* » Nous savons par Robert Bouet qu'au même moment le curé est en conflit avec la municipalité. Nous savons aussi que la question des impôts est un aliment de la propagande antirévolutionnaire. Mais il faut en rester là.

#### **4°) - Mais on voit comment se mêlent questions politique et religieuse.**

Bussière-Badil est en mars le cadre d'une affaire de placards sur la porte de l'église. Ils en appellent aux principes révolutionnaires pour demander à la mairie de faire cesser les abus qui règnent dans la paroisse. Le conseil municipal est en outre accusé de ne pas faire ce qui devrait l'être en matière foire et de menacer la prospérité de la commune. Enfin tout cela se déroule sur un fond de tentative d'enlèvement des bancs. Nous avons vu cette paroisse profondément divisée en 1789 entre deux clans, celui de l'abbé Jalanihac, président du comité, et le notaire juge de la juridiction, Janet de Lasfond qui est assez proche par ses choix et sa carrière des patriotes de 1789 et est d'ailleurs élu maire de Bussière-Badil en février 1791. Faut-il voir derrière les opposants la main du curé qui inspirerait un « parti populaire » rassemblant ceux qui l'avaient soutenu en 1789 pour prendre la tête du comité ? Nous n'en savons pas plus. Seule précision : Jalanihac qui avait prêté serment se rétracte.

L'affirmation politique mêle pouvoir local et rancœur contre la Révolution qui l'a détruit quand Charron, curé de Champniers, fait sans cesse des allers-et-retours dans ses attaques contre les deux niveaux.

Après un été agité sur lequel nous allons revenir, paraît devant le tribunal du district dont Verneilh a quitté la présidence pour l'Assemblée Nationale, François Charron. Il est déjà âgé de 60 ans et obligé de tenir domestique à cause de ses infirmités, dans une paroisse dont il est curé depuis trente ans. Son enthousiasme pour la Révolution se lit à la mention qu'il porte pour la fête de la Fédération. « *Époque célèbre de la véritable liberté des Français et anniversaire du jour mémorable digne d'être transmis aux siècles à venir* ». Et avec son vicaire, il prête serment à la Constitution. Il n'est donc pas surprenant de le voir prêter le serment ecclésiastique de février 1791. Que se passa-t-il pour ce curé ? Est-ce les événements de l'été 1791 ou des questions d'ordre relationnel ? Alors qu'il aurait dû par conviction et par obligation être au premier rang pour bénir le 'feu de joie' en l'honneur de la nouvelle constitution en septembre 1791, on le vit non seulement refuser, mais encore tendre bénitier et étole à l'ancien syndic fabricant, officier municipal. « *Toi qui pense que tout t'est permis, prend l'étole et le surplis et chante ce que tu voudras.* » L'absence du curé et de la bénédiction n'entama pas le moral des habitants qui se rendirent au cabaret et en sortirent tard et chauds, se répandant dans le village en chansons de nature à exciter le curé lorsqu'ils parcoururent le cimetière en pastichant le Requiem. Ce n'était pas assez pour réveiller les morts mais déjà trop pour le curé. C'est pourquoi le dimanche suivant et, disent les témoins, contrairement à ses habitudes, il gravit les trois marches de la chaire et explosa en 'dialecte patois' pour être bien sûr d'être compris, « *Mes enfants il y a de jeunes morveux dans cette paroisse qui ne savaient il y a un an ni lire ni écrire pas seulement un mot de leur catéchisme qui s'avisent aujourd'hui de commander, ordonner et d'en imposer aux personnes mûres et sensées, le tout sous prétexte de liberté et d'égalité... Ces polissons, cette canaille, un commandant de la garde nationale, des officiers municipaux s'avisent même de passer la nuit au cabaret, de courir les rues avec une caisse en chantant des requiem des chansons profanes... Ce sont pourtant vos officiers, vos guides, vos maîtres qui vous le donnent, voilà l'effet de la Révolution.* » Et il continua ainsi sa mercuriale contre les nouvelles mœurs politiques concluant : « *Ne leur ressemblez point mes enfants ils n'ont point de religion, ce sont des impies qui troublent les morts dans leurs tombeaux. Soyez*

*bon chrétiens.* » Et le témoin, de dénoncer le parti que constitue ainsi le curé en même temps que la triste posture où se trouvent placées municipalité et garde nationale, réclamant que la justice sévisse contre un semblable séditieux. Il aurait affirmé qu'il faudrait bientôt remplacer le Te Deum par un de profundis « *ayant appris à Saint-Barthélemy qu'il y avait 117 000 émigrés rassemblés à Coblenz soutenus par les puissances étrangères et particulièrement la Russie et la Suède. Tout cela pouvait bien être loin de la vérité, dit par le curé, cela avait de quoi impressionner.* » Et l'accusateur public de conclure le 9 octobre des paroles : « *Elles sont impardonnables dans un prêtre non conformiste. Vous sentez bien combien elle est coupable dans un homme qui a prêté le serment exigé par cette constitution qui doit faire le bonheur de tous les citoyens.* » Cité à comparaître, il remit le texte de son prône qui montre la justesse des témoignages. On en retiendra ce passage : « *Que veulent donc ces prétendus docteurs avec leur égalité qu'ils prêchent si ardemment ? Le voilà : ils veulent être égaux à tout le monde, c'est-à-dire qu'ils ne veulent reconnaître ni autorité, ni supérieurs et être indépendants.* » Soit l'exact inverse de l'ancien ordre des choses où le curé représentait l'autorité d'En Haut et d'ici-bas. Nouveau témoignage du mal être des curés vis-à-vis du nouvel ordre des choses dira-t-on.

Le cas Charron illustre bien une évolution rapide du patriotisme de 1789 vers la construction d'un discours contre-révolutionnaire qui pouvait poser de sérieux problèmes surtout lorsqu'il se combinait avec le maintien d'un serment qui n'est conservé que pour un formalisme confortable. A quelle date Charron décida-t-il de rétracter ce serment ? Nous n'avons aucune précision. Mais nous voyons qu'en 1792 il est au cœur d'une nouvelle affaire qui montre comment le camp réfractaire minoritaire s'est organisé. Pour Charron, les témoins assurent, en juin 1792, son mépris proclamé envers l'Assemblée Nationale : « *Un tas de fripons d'ignorants et que la nouvelle constitution ne faisait que favoriser les ignorants pour les emplois d'aujourd'hui.* » Il y ajoute son mépris pour l'évêque : « *Il lui a dit qu'il ne voulait point connaître M. Pontard, que ce dernier n'avait pas plus de pouvoir que son chien et qu'il ne voulait point de ses ordres.* » Enfin on le voit refuser les sacrements à ceux qui sont allés à la messe de curés assermentés. Or, à nouveau on rappelle que Charron a prêté serment le 26 septembre 1790, qu'il l'a fait dans les termes et on présente un document officiel de Périgueux (sans précision) et qu'à la date du 15 juin 1792, il n'y a aucune trace de la rétractation de Charron.

Mais il faut souligner le caractère de conflit intra paroissial dont est porteuse la question. Car loin d'être des victimes expiatoires, les réfractaires s'organisent et l'affaire de Champniers, dans le canton à nouveau de Bussière-Badil, le montre nettement dans le cas de Charron. Ainsi fait-il venir à Pâques 1792 un prêtre réfractaire venu de la paroisse limousine proche de Marval, Périgord des Borderies, insermenté qui a dû quitter sa paroisse. Il avait déjà été invité par Charron et arrive alors que le curé a un problème de goutte. Et il a profité de sa présence pour tenir des propos contre-révolutionnaires et a confessé sans autorisation.

Un autre prêtre du Nontronnais est venu les rejoindre, lui aussi réfractaire, le curé de Labre en Charente, originaire du Nontronnais. Le procureur de la commune de Champniers demande six mois de prison et 50 L d'amende contre Périgord mais le juge de paix requiert que Périgord soit traduit devant le juge du district devant lequel il nie tout propos tant contre les assermentés, l'évêque, que les députés. On ne sait s'il fut finalement condamné.

Dans ce contexte comment les fidèles réagissent-ils ? Affaire compliquée car s'ils se rendent aux offices d'autres curés, les Pâques sont d'obligation dans la paroisse. On assiste donc à une intense circulation des fidèles entre les paroisses du canton. Quand l'origine des témoins est mentionnée, ou les messes qu'il fréquente, on voit invoquer Saint-Barthélemy, Saint-Mathieu, Busserolles, Maisonnais, voire Augignac. Or toutes ces paroisses, sauf Maisonnais, sont occupées par des assermentés. Ce qui vaut à ces paroissiens de se voir refuser la confession à Champniers où les règles religieuses exigent qu'ils fassent leurs Pâques. C'est d'ailleurs souvent au cours de celles-ci que se réalise l'interrogatoire des paroissiens (souvent des femmes) qui s'entendent dire « *qu'ils (les prêtres jureurs) ne sont nantis d'aucun pouvoir, caractère ni fonctions du sacerdoce, qu'il n'appartient qu'aux seuls Durepaire et Périgord d'administrer et célébrer les mystères ou sacrements et quiconque en usera autrement demeurera éternellement damné.* » Le réquisitoire

porte cependant essentiellement conte les deux autres prêtres et Charron n'est cité qu'à titre de complice, alors qu'en tant que curé, il porte, au plein sens du terme, la responsabilité de ce qui se passe dans son église.

De sorte que l'on est en droit de s'interroger sur le jeu compliqué des acteurs. Du curé d'abord qui quand il dénonce ses confrères assermentés, une paroissienne réplique à Périgord « *que le sieur Charron avait bien fait le serment, il répliqua qu'il n'avait point voulu le faire.* » et à une autre « *qu'il n'avait point voulu le faire et qu'il n'avait fait que semblant.* » mais la paroissienne l'avait suffisamment embarrassé pour qu'il se rétracte et décide à la fois de lui pardonner d'aller aux messes de Saint-Barthélemy et l'envoyer à la balustrade pour recevoir la communion. On perçoit bien ainsi la dénonciation jacobine contre le double jeu de curés qui s'autorisent, s'appuyant sur leur serment, à entretenir une opinion contre-révolutionnaire. A noter qu'il reste en fonction et prête le serment de 1792, sans d'ailleurs jamais abdiquer et qu'il est emprisonné à Nontron pendant une quinzaine de mois pour avoir, nous dit R. Bouet, « tourné les lois en ridicule. »

Treize paroisses furent ainsi proposées à la suppression<sup>1</sup>, soit près d'un quart, liste que le district ne trouva pas à son goût. Mazerat fut donc envoyé à Périgueux et notamment à l'évêché pour négocier sans qu'on connaisse bien le résultat. Le Nontronnais fut en fait peu concerné, compte-tenu de la taille des paroisses. Mais une dizaine fut concernée. C'est dans ce nouveau cadre que devait être organisées les élections de curés aux paroisses vacantes. Encore fallait-il avoir réglé à l'été 1791 la question des serments. Le seul dans ce cas, le district de Nontron, soucieux de maintenir la paix, hésita beaucoup à propos des prêtres ayant fait le serment avec restriction. Il se tourna vers le département lui demandant : « *parmi ceux qui ont donné des préambules, explications, ont fait des restrictions, plusieurs prétendent que leurs serments doivent être reçus, disant que s'ils ne sont pas conformes aux textes, ils le sont à l'esprit qui les a dictés, qu'en cette circonstance, il paraît prudent pour éviter toute espèce de reproche de la part des fonctionnaires publics et faciliter la détermination des électeurs de ce district, de soumettre les serments qui ne sont pas purs et simples.* » Le département répondit assez sèchement que ce type de question n'avait pas d'objet : c'était le serment strict ou rien. On procéda donc à l'élection de curés.

Par ailleurs le directoire décidait en juin d'exclure des places de maires les curés réfractaires. « *Il y a dans le district et dans les cures dont la suppression a été arrêtée plusieurs curés non assermentés pourvus des places de maire et officiers municipaux. Qu'il leur paraît contraire aux principes de la constitution que des prêtres qui ont refusé le serment pour le maintien d'une partie des lois du royaume puissent remplir des fonctions publiques, qu'exigeant un dévouement entier à toutes les parties de constitution, qu'il lui paraît donc nécessaire de faire remplacer tous les ecclésiastiques non conformistes qui remplissent ces places. Les principes qui déterminent de PS ont déjà été adoptés par des départements.* »

---

1 - 94, 22 avril, circonscription de communes.

Liste des paroisses supprimées sauf à établir de conseil avec l'évêque des succursales.

Canton de Mareuil : St-Priest-de-Mareuil, St-Pardoux-de-Mareuil ; Ste-Croix-de-Mareuil.

Canton de La Rochebeaucourt : Granges, Argentine, Connezac.

Canton de Champagnac : Jumilhac-de-Côle, Condat, St-Panrace.

Canton de Bussière-Badil : Reilhac.

Canton de St-Félix : St-Félix et Belaygues

Canton de Javerlhac : Le Bourdeix.

Le Directoire, après avoir fixé son opinion sur les paroisses, a pensé qu'il pouvait y en avoir d'autres dans le cas de la suppression, quelques-unes susceptibles d'agrandissement et quelques-autres de diminution pour se conformer à l'esprit des lois sur la circonscription des paroisses, prouver les avantages et éviter les inconvénients, mais la nécessité d'accélérer un travail qui doit précéder le remplacement des frères publics non assermentés, le peu de temps que le directoire a pour y vaquer, etc.

## 5°) - Le maintien d'une pratique traditionnelle.

23 juin, 2 officiers municipaux de Nontron : le peuple de cette ville, alarmé par les pluies abondantes qui tombent depuis quinze jours demandent à grand cri la sortie de deux reliques. Le peuple s'étant retiré à la mairie pour exprimer son vœux ardent, elle n'a pas cru devoir se refuser à la pétition et sont venus demander de faire livrer les reliques à tel prêtre qui se présentera pour les prendre pour les faire transporter avec la décence convenable dans une église où elles puissent être exposées à la vénération des fidèles et comme le cas est urgent les officiers municipaux requièrent délibération.

## B) - Un été agité.

### 1°) - Varennes.

C'est le 23 à 8 heures du soir, via la municipalité d'une part, la Société des Amis de la Constitution de l'autre que Nontron apprend la fuite du Roi. La source est la même que pour Périgueux (passage du courrier de Paul Nairac à Thiviers et diffusion par la Société des Amis de la Constitution de Thiviers). Mais celle-ci la reçut à 5 heures, ce qui montre l'épaisseur relative de l'espace selon les moyens de communication. Réaction : on envoie deux émissaires à Périgueux et on informe les municipalités de canton, relais habituel pour informer les autres. La nouvelle est accueillie avec sang-froid par le département, la municipalité et la garde nationale. On se sépare à minuit et on se réunit le matin jusqu'à l'arrivée d'un des deux émissaires revenus de Périgueux qui apportent les documents classiques : décrets de l'Assemblée Nationale, Procès-verbal du Département, lettre de Monsieur le Président. De nombreux citoyens sont présents et les autorités se rendent avec la garde nationale sur la place de la Cahue pour proclamer les décrets par le président « debout sur une table ». Puis vient le serment des administrateurs et officiers municipaux, puis des gardes nationaux et enfin des citoyens « et on doit un hommage au zèle qui s'est manifesté dans cette occasion ». S'en suit une réunion à l'église pour échanger.

Après cette opération et l'affiche des décrets, le directoire a indiqué une séance publique dans l'église de Saint-Etienne où il a invité MM. les officiers municipaux, ceux du tribunal et tous les bons citoyens à se trouver pour présenter leurs idées et « *indiquer les mesures propres à concilier la surveillance nécessaire avec la tranquillité générale et faire sentir à tous les citoyens la nécessité impérieuse de ne rien faire qui puisse donner atteinte à la circonscription.* » Ce projet de lettre a été unanimement trouvé bon et aussitôt chacun s'est empressé d'en faire la copie pour pouvoir faire prévenir dès demain toutes les municipalités. Le département se plaît à rendre hommage « *au zèle, à l'empressement et au civisme dont la municipalité et les assemblées communales ont donné la preuve éclatante, et au sentiment de modération qui a régné dans tous les esprits. La garde nationale n'a cessé de faire son service avec la plus grande activité et de manifester son dévouement entier au salut de l'état. Fait et arrêté à onze heures du soir.* »

En somme, calme, unanimité et zèle du bien public jusqu'à l'annonce venue de La Rochebeaucourt et Mareuil, toutes deux sur la route d'Angoulême, le 25 juin au matin. En fait il s'agit de l'information diffusée par l'émissaire de Bordeaux (comme l'avant-veille) Paul Nairac, député de la Gironde qui informe Angoulême par un bulletin que la Charente transmet à ses districts. L'information est d'autant plus efficace qu'on est jour de marché et que le son du tambour a d'autant plus d'échos apportant « *le transport du peuple et beaucoup de tranquillité à la lecture du bulletin.* » C'est à 11 heures du soir, par les gendarmes de Brantôme, qu'arrivent les arrêtés de Périgueux contenant notamment les dispositions sur les papiers publics et l'inventaire des armes.

Un seul bémol à ce climat de crainte retenue, puis de tranquille allégresse : le maire de Saint-Crépin vient « *exposer qu'il règne dans la commune de St-Crépin, au moins parmi un certain nombre de citoyens, un esprit d'agitation et de fermentation qui peut faire craindre que la tranquillité publique n'en soit troublée sans que lui ni les autres officiers municipaux puissent y ajouter les remèdes convenables parce qu'ils sont eux-mêmes menacés, que les circonstances actuelles ont fourni un nouveau prétexte aux malintentionnés qui déjà ont enlevé avec violence les bancs de l'église et ensuite brisés et brûlés.* »



En somme Varennes est parvenue par une voie détournée à l'église où elle a été lue. Ainsi il y eut interception des documents administratifs, le maire indiquant n'avoir jamais eu d'information sur l'évènement. *« Ce qui prouve que le paquet a été intercepté, qu'on méconnaît les droits de la municipalité et qu'on veut la mettre dans l'impossibilité de remplir ses devoirs. »* Silence pour silence, l'affaire de bancs qu'il dénonce - l'information sur les bancs n'est jamais parvenue jusque-là au district - Le maire annonce d'ailleurs pour le lendemain des *« dangers publiquement annoncés »*.

On envoie deux commissaires le lendemain matin à St-Crépin *« pour employer les moyens de douceur et de persuasion afin de faire sentir au peuple l'indispensable nécessité de respecter les personnes et les propriétés, de ne se permettre aucune voie de fait et de recourir à la loi dans tous les cas. »* Injonction à la garde nationale de faire son devoir. A charge aussi aux commissaires d'entendre tout le monde.

## **2°) Les métayers de Saint-Martin-le-Pin refusent la rente aux propriétaires.**

Le district de Nontron avait été beaucoup moins agité par le refus des rentes seigneuriales qui avaient agité le sud du département fin 1789 et dans les premiers mois de 1790. Sur cette question, les métayers étaient dans une situation particulière : ils ne payaient pas la rente aux seigneurs. Mais les baux qu'ils signaient mentionnaient qu'ils versaient au propriétaire avant partage, sur la pile commune, l'équivalent que celui-ci versait au seigneur. C'était ce qu'on appelait le droit de pile ou rêve. Celle-ci était d'autant plus lourde que, nous l'avons vu pour Saint-martin-le-Pin, elle pouvait atteindre 10 % de la récolte nette. Encore faut-il ajouter que le propriétaire ne la recevait qu'après avoir fait *« blé fin »*, c'est-à-dire tamisé la récolte. A la différence de la rente seigneuriale qui se percevait à la fin de l'année, la rêve se percevait à la récolte. Comme le refus de la première était devenu systématique à l'hiver 1790, la question de la rêve se posa à la moisson de 1791. Rien n'avait été dit de particulier sur cette question. En revanche l'Assemblée avait décidé que seuls les propriétaires bénéficieraient de la suppression de la dîme. Le métayer qui ne la payait plus au clergé en verserait donc l'équivalent au propriétaire. Cette mesure fut annoncée au prône le dimanche 1<sup>er</sup> juillet. Elle provoqua une violente réaction dans certains villages comme Saint-Martin-le-Pin. Le dimanche 10 juillet, le maire fait lire la loi au prône et provoque nous dit le texte, beaucoup de murmures. A la sortie, il dénonce cette attitude répréhensible : plusieurs métayers, notamment ceux de Labrousse de Verteillac, s'énervent, déclarant qu'ils ne voulaient pas payer la dîme au propriétaire, *« qu'ils aimeraient mieux donner 12 sols au curé qu'un sou à leur maître... »* Le sieur Pastoureau voyant les esprits des colons s'aigrir prodigieusement et lui faire craindre pour sa vie, il se retira et ordonna aux messieurs d'en faire autant, ce que tous firent. Le 14 on s'est réuni pour prêter serment. Mais quand le curé fait la proposition à chacun de jurer, on sort et un certain Sallat dit : *« qu'ils s'entendaient assez bien sans avoir besoin de prêter serment et qu'ils n'en feraient point et qu'il n'y aurait pas de mal ni qu'ils ne se battraient point entre eux. »* Et l'agitation reprend ; et lorsque le maire veut parler, les métayers armés de bâtons l'entourent, *« les yeux étincelants, tenant les propos les plus violents, protestant qu'ils ne paieraient point de dîme, ni même de rentes. »* Escorté jusqu'à la maison de M. de Verteillac, Pastoureau déclare n'avoir pu faire de procès-verbal : *« Le seul des officiers municipaux qui sache écrire n'avait pas le secrétaire avec lui. »*

Le département estime *« qu'il s'agit là d'un complot prémédité dont il serait intéressant de découvrir la source, informé que dans plusieurs endroits du département on oppose résistance au paiement de la dîme du propriétaire et même les rentes, soit par des propos publics, soit par des menaces ou des infirmités perfides ; que depuis quelques temps le département ne voit plus régner la tranquillité parfaite dont il avait eu le bonheur de jouir, ce qu'il doit craindre que l'impunité n'enhardit les esprits. »*

La même semaine, le canton de Montravel, à l'autre extrémité du département, connaît des scènes similaires. C'est probablement de là que vint la contagion qui fit qu'on assista à des scènes du même ordre à Saint-Saud fin août. Mais le mouvement y trouva sa pleine expression, les

métayers décidant de dresser une potence pour punir quiconque paierait la rente et demandant la venue du seigneur d'Arlet de Frugie pour lui faire restituer tout ce qu'on avait payé.

Pourquoi le mouvement ne prit-il pas plus d'ampleur ? On a un début de réponse avec la venue à Périgueux de membres de la Société des Amis de la Constitution de Nontron, dont nous n'avons trouvé trace hors la date de sa création en 1791, autour des patriotes nontronnais. Ceux-ci arrivèrent à Périgueux autour du 20 août en plein branle-bas de combat : le Conseil général avait mobilisé les gardes nationales des districts pour ramener les paysans à la raison. Or les députés nontronnais firent savoir leur étonnement affirmant que les propriétaires nontronnais s'étaient arrangés avec leurs métayers. La nouvelle fit scandale. Lamarque lui-même, réputé pour sa passion de l'égalité, revint sur ces épisodes le lendemain pour souligner que telle situation n'était pas acceptable et le journal du département bricola une information visant à noyer cette initiative nontronnaise dans un verbiage contradictoire. Quant au district, il reste muet sur cette affaire.

On voit donc fin 1791 que si le district et ses notables était peu actif par le nombre de délibérations, il s'évertua de créer autant qu'il le put les conditions d'une concorde autant sur la question de la religion que du métayage. Nous noterons pour la couleur locale les décisions très circonstanciées qu'il prit sur les périodes du vol des pigeons ou celle de la chasse, qui illustrent les temps de la vie rurale.

En septembre 1791, les électeurs se réunirent à Périgueux. Ceux de Nontron comme les autres avaient été élus juste avant Varennes dans une élection dont nous conservons assez de trace pour constater que la participation aux élections primaires s'était effondrée par rapport à l'année précédente. A Périgueux, après avoir élu l'évêque Pontard comme premier député en signe de forte adhésion à la partie la plus contestée des nouvelles lois, La Constitution Civile du Clergé, on désigna un député par district, preuve que si les candidatures n'étaient pas autorisées, on savait quand même s'organiser. Pour le Nontronnais ce fut Verneilh-Puyrazeau qui fut élu. Ses « souvenirs de 75 ans » donnent des témoignages intéressants sur la France de l'automne 1791 : routes encombrées par les émigrés, club des Jacobins qu'il fréquenta quelques séances seulement ; son positionnement parmi les modérés, sans être Feuillants, son intelligence de juriste et sa modération lui valurent d'entamer une carrière qui devait durer très longtemps. Il est assez clair qu'il était un bon témoignage de l'esprit modéré mais attaché à ses convictions d'homme des Lumières, de l'esprit qui avait animé les notables nontronnais de l'époque de la Constituante.

Le 4 avril 1792, le procureur-syndic du directoire du district de Nontron, dans une réquisition, dénonçait « *plusieurs communes du district troublées par des insurrections commises par des gens sans propriétés, mus et poussés par des personnes mal intentionnées, ennemies déclarées de note constitution... Qu'ils avaient pour objet d'empêcher la libre circulation des grains, causer dans les minages de Nontron et de Puyagut (Piégut) une disette absolue de toute espèce de blé et répandre par de semblables moyens la famine dans la partie limitrophe du département de la Haute-Vienne la plus pauvre du département.* » Il rappelait qu'il avait déjà averti le district le 27 mars et que 3 jours après, les officiers municipaux de Javerlhac étaient venus se plaindre de menaces effrayantes.

Cette déposition figure effectivement à la date du 29 mars, dans les registres du district. Notons au passage que la commune concernée, Javerlhac, est davantage limitrophe de la Charente que de la Haute-Vienne. Tout le conseil municipal s'est déplacé pour relater les faits qui se sont produits du 25 au 29 mars. Le premier jour, un samedi, l'annonce par un tireur de mine, et mendiant à l'occasion, qu'un attroupement « *habitants de Varaignes et Javerlhac se rendrait à la forge de Jomelières demander à boire et manger à discrétion, faute de quoi on casserait et briserait tout.* » Arrêté et conduit à la municipalité où il avoue sans détour son projet, il en est délivré par un attroupement de cent cinquante personnes. Le lendemain c'est un nommé Jacquillou qui devant l'église et juché sur le portail du château, harangue la foule, l'exhortant à « *aller vider les greniers* » puis fait la quête pour le bon citoyen prédicateur. Combien sont-ils ? Ils se rendent d'abord manger des boursades (châtaignes bouillies) chez un premier propriétaire. Ils se font conduire au grenier et taxent le froment à 16 L le setier quand il en a valu 22 au marché de Nontron la veille. La taxe est assortie d'une menace de peine au propriétaire avec 50 livres d'amende s'il l'enfreignait. Sommé de

donner son accord par écrit « *comme quoi le marché était fait* » il s'y refuse. On se rend ensuite à la forge de Jomelières pour manger la soupe. En fait, selon le propriétaire, ils mangent et boivent à satiété. Ils visitent évidemment le grenier et constatent qu'il n'y a de grains que pour nourrir le propriétaire et ses ouvriers de la forge et ses métayers. On lui ordonne d'appliquer la taxe. Le lundi 27, Jacquillou revient chez le premier propriétaire avec deux habitants de Saint-Martin-le-Pin à qui on lui ordonne de vendre du blé à la taxe. Le propriétaire rappelle qu'il lui a la veille prohibé de vendre à des étrangers à la paroisse. Vexé, Jacquillou se retire et le propriétaire conclut avec les deux « étrangers » à 22 livres. Le même jour Jacquillou se présente, probablement accompagné, chez le juge de paix pour lui expliquer la taxe, ajoutant que le dimanche suivant on descendrait à 15. Le même jour un des officiers municipaux, François Patureau, rapporte la harangue d'un nommé Saint-Jean : « *Il lui dit que c'était les bourgeois qui trompaient les paysans et artisans puisqu'ils occupaient toutes les places, que c'étaient même les bourgeois qui retenaient le Roi en prison, que c'étaient aussi eux qui avaient fait emprisonner l'empereur, que c'était par leurs coupables manœuvres que les princes séchaient sur pied. Quant à la taxe des blés qui avait été faite, elle ne devait avoir rien d'étonnant pour eux, qu'elle se ferait également tous les ans et que les bourgeois n'auraient la permission de vendre aucun grain que quand les habitants de la paroisse auraient fait leurs provisions et qu'alors seulement les habitants leur donneraient leurs ordres pour mener le peuple au minage de Nontron.* » Étrange déclaration à la fois contre-révolutionnaire à la manière des métayers de D. Sutherland et rappelant les principes d'économie morale d'E.P. Thompson. Les troubles s'arrêtent le 28, alors que de retour chez le premier propriétaire à 8 heures, la fille du premier propriétaire refuse de livrer son blé à 16 L, puis l'heure d'après chez un propriétaire qui déclare pour le prix suivre l'affiche de l'église qui baisse le grain de 20 sous le ramenant à 21 livres. Les deux propriétaires successifs sont menacés de devoir vendre à 15 livres le dimanche suivant. Les principaux acteurs dénoncés des attroupements, sont trois habitants de Javerlhac dont Tapon et Jacquillou, le garde chasse du seigneur de Jomelières, 3 artisans, 4 fils de métayers, un bordier et un homme sans qualification. Notons que s'incère dans ce mouvement la rencontre entre le receveur de Javerlhac et une cabaretière qui lui réclame la restitution de sa patente. Elle agit sous la menace de cinquante personnes. Le receveur s'exécute avant d'être à son tour menacé. On décide donc le 29 de faire deux expéditions, l'une au juge de paix pour lui servir de dénonciation de faits criminels, pour prendre les mesures et précautions déjà prises contre la sédition du 18 juillet, c'est-à-dire contre les métayers de Saint-Martin-le-Pin. Une autre au département pour lui demander d'œuvrer au rétablissement de la paix publique.

Les réquisitions prises ont conduit à l'arrestation de quatre meneurs (on ne donne pas leur nom) qui après leurs aveux devant le juge de paix ont été conduits dans les prisons de Nontron. Mais voilà que bruit de toute part la menace d'attroupement de plusieurs particuliers courant le jour et la nuit pour le former. Déjà 200 manants seraient dans les bois de Varaignes. En l'absence de réponse du département, on décide de faire appel à La Rochebeaucourt qui dispose de deux canons et répond, dès le lendemain de l'appel, le 3, son intention de les accompagner d'une trentaine d'hommes. Mareuil en promet autant. On s'organise donc pour les recevoir dignement et le rapport se termine sur des éloges au courage et au sens de la fraternité de ces valeureux gardes nationaux.

D'autres troubles affectent le département. Parmi ceux-ci, les troubles frumentaires. Deux affaires prennent une certaine importance.

### **III - La Convention.**

#### **A) - L'automne de 1792 est dominé par deux grands problèmes : impôts et élections.**

##### **1°) - La question des impôts.**

Depuis des mois l'administration se débattait face à cette question, au point de menacer les municipalités défailtantes de contraintes solidaires portant sur les 2/3 de la masse fiscale de la commune. On recula devant cette mesure pour nommer des commissaires.

Exemple type : en octobre la municipalité de Sainte-Croix déclare n'avoir « *parmi eux aucun citoyen ayant les lumières nécessaires pour faire la matrice des contributions.* » D'ailleurs le directoire notait encore en octobre cette situation et concluait que « *l'inexactitude de ces officiers municipaux ne peut être attribuée qu'aux difficultés qu'ils peuvent connaître dans l'assiette de cette contribution dont les détails la rendent très compliquée et non point à leur indifférence pour le bien public.* » Ceci dit, certains exagéraient une dette comme Saint-Priest qui n'ayant fait aucune matrice se permet de faire un rôle où elle attribue arbitrairement des impositions aux différents contribuables, qu'elle rend son rôle exécutoire et que cette conduite est très blâmable. Vieux-Mareuil à son tour n'avait pas fait son rôle. On ne peut pas faire le rapprochement avec les choix politiques de ce canton.

Mais la situation empira. Chaque mois les percepteurs versaient la monnaie à mesure qu'elle rentrait. Or début janvier 1792, on constata que le mois écoulé s'était passé sans le moindre versement ! Le 5 janvier, le procureur syndic fit une déclaration alarmante : « *les contributions sont dans une stagnation effrayante, le trésor de la nation n'est point alimenté, cependant nous sommes armés pour la liberté. Quelles perspectives pour des Français qui aiment leur pays ?* » Devant cette situation il appelait à n'être plus faibles et pusillanimes et dénonçait « *ceux qui retiennent avec audace et imprudence les deniers d'une dette aussi sacrée, ils sont coupables envers leur patrie, ils l'assassinent et ils privent les citoyens qui sont dans l'indigence des secours qu'ils pourraient recevoir.* » Il proposait pourtant de s'en tenir encore aux voies de la conciliation. Mais il ajoutait une dénonciation : celle des percepteurs dont le zèle était mis en cause mais aussi l'honnêteté. « *Certains ne retiennent-ils pas les deniers publics, coupables sinon de prévarication, au moins de négligence car il n'était pas possible qu'en un mois ils n'aient rien touché.* » D'où l'obligation qui leur serait faite désormais d'avoir versé au 15 du mois. On notera qu'on dénonçait le peu d'empressement à souscrire à une patente : on était en décembre, mois limite pour le faire et exercer une profession en 1793.

## **2°) Les élections.**

Avec le retour de la saint Martin : élections des municipalités et juges de paix. Nouvelles affaires. A Champagnac, 113 votants seulement s'étaient présentés, ce qui est fort peu, mais il y avait eu 117 bulletins. On conclut à l'intrigue. On s'exclama même à l'issue de l'assemblée qu'il fallait 'couper le cou du président'. On décida de déplacer le bureau de vote à Quinsac. Boulouneix connut ses troubles habituels pour l'élection municipale. Il fallut retarder l'élection de Javerlhac, et pour la même raison qu'à Champagnac, on annula l'élection de Saint-Pardoux.

## **B) - La question des émigrés.**

Nous ne pouvons guère décrire le mouvement de l'émigration. Nous pouvons seulement en connaître les principaux acteurs qu'à travers leurs biens. La loi d'avril 1792, dans le contexte de la guerre, avait décidé de faire faire l'inventaire des biens des émigrés. En mai on nomma deux commissaires par commune pour les inventorier. La loi fut durcie à l'automne où l'on passa de l'inventaire à la mise sous séquestre des biens des parents qui avaient des enfants émigrés. Une liste publiée pour le district comporte le nom de 39 émigrés issus de 28 familles et intéressant 25 familles, soit les 2/5 du district. Une seconde liste fut publiée en décembre.

Par ailleurs la loi du 12 septembre 93 imposait aux parents d'émigrés la charge d'équiper deux soldats. Le 1<sup>er</sup> février 1793, le district constatait que ce prélèvement avait peu été appliqué « *Si nous devons poursuivre les malheureux pour le payement de leurs contributions que ne devons-nous pas faire contre ces pères et mères, instruments et suppôts de leurs fils émigrés. Nous devons lancer la foudre contre eux.* » Ils devaient donc verser l'équivalent, soit 920 L.

## **C) - La levée de 300 000 hommes : une Vendée en Nontronnais.**



Sceaux des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons de la Dordogne.

## **1 - 7 mars.**

Réception de la loi du 24 février sur les 6345 hommes que doit fournir le département. La part de Nontron est fixée 749 hommes. Suit la répartition par communes : 44 pour Nontron qui avait déjà fourni 19 volontaires, 37 pour Saint-Saud qui n'en avait fourni que 3. A noter que jusque là le district avait envoyé 165 volontaires dont 35 pour le canton de Nontron et 32 pour celui de Bussière-Badil. Saint-Pardoux, le canton le plus peuplé, n'en avait fourni que 12 ce qui peut éclairer les événements qui suivirent. Deux commissaires étaient envoyés dans chaque canton pour suivre les opérations.

## **2 - Champniers.**

Le 13 mars se présente le maire et président de Champniers. Alors que débute l'opération de recrutement ; « *le nommé J. Cadet M. Rolle était entré à l'assemblée et en a fait sortir haut la main ses frères et beaux-frères et a fait plusieurs jurement et enfin déclaré que puisqu'il n'y avait pas de roi, il ne fallait pas de soldats.* » Du coup l'opération est interrompue. On décide de dénoncer Cadet au juge de paix pour punition exemplaire. Le même jour on décide la réquisition des tailleurs pour travailler avec le tissu existant. Mais ces tailleurs réunis, quand on passe à la question du salaire, leurs propositions sont si exorbitantes qu'il faut 2 heures et demie de discussion pour s'entendre sur 10 L, l'administration s'engageant à leur fournir du personnel des campagnes. Lorsqu'on décide de convoquer ces tailleurs pour travailler dans les salles du directoire, nouveau coup d'humeur : « *les citoyens se sont barricadés dans leur maison.* » Considérant qu'une telle inconduite décèle évidemment un projet réprouvé par les lois, d'abuser des circonstances où se trouve l'administration et que la répression est d'autant plus nécessaire. Le refus sera dénoncé à la municipalité pour qu'elle use de son pouvoir pour leur enjoindre de se trouver dans la salle du district.

## **3 - 15 mars, Javerlhac.**

Les citoyens réunis ce jour, l'assemblée s'est séparée sans avoir choisi aucun mode pour fournir son contingent et a même déclaré ne vouloir en adopter aucun que dans le cas où les citoyens déjà fournis seraient compris dans le contingent. Or on ne peut en tenir compte que tout autant qu'ils sont dans les armées de la République... Considérant que cette résolution de la part des citoyens de Javerlhac n'annonce pas que le calme avait régné, et que peut-être des malveillants s'étaient glissés parmi eux. Nouvelle réunion le 17 à 7 heures avec 2 commissaires et 2 brigades de gendarmerie qui veilleront qu'il n'y ait pas d'armes ou de bâtons.

## **4 - 15 mars - PV de Saint-Pardoux.**

14 mars, les citoyens se sont séparés sans formation du contingent. Or ils avaient le droit d'adopter le mode qu'ils souhaitaient. « *Il paraît au contraire qu'il a régné la plus grande confusion dans l'assemblée dans laquelle l'ordre et la paix auraient été recueilli que procédé... aurait résulté un moyen facile de distinguer les citoyens paisibles d'avec les anarchistes ennemis du succès des armes de la République.* » Nouvelle assemblée le 18 par convocation individuelle non armés. Un nouveau commissaire adjoint. Prendre délibération sur le mode à suivre à la pluralité des voix et non par acclamation, ni lever des chapeaux.

## **5 - 16 mars - Saint-Angel.**

Le 15 du courant, jour de l'assemblée pour la loi du 24, les officiers municipaux ont été exclus de l'assemblée et les citoyens se sont choisis 2 citoyens, l'un de St-Pardoux, l'autre de La Chapelle-Montmoreau, « *véritable injure faite aux magistrats du peuple.* » Opération du 15 nulle, nouvelle assemblée le jeudi 21 avec les seuls citoyens qui doivent concourir à la formation du contingent.

## **6 - St-Saud - 17 mars.**

L'opération a eu lieu le 14, par l'inscription des volontaires en nombre suffisant. Il fut ramassé une certaine somme pour distribuer aux volontaires qui convinrent de s'assembler le

dimanche présent jour. Ils se sont rendus au bourg de St-Saud où ils ont déclaré à la mairie ne point vouloir cette somme et être relevés et qu'une nouvelle convocation des jeunes gens ait lieu et demandaient à la municipalité de faire des billets pour le 21. La municipalité déclare qu'elle ne le peut. Ils répondirent qu'ils le voulaient absolument, et plusieurs menacent, et les officiers municipaux ne purent s'empêcher de faire des billets sans cependant entendre que cette convocation ait lieu. La municipalité se tourne vers le district qui déclare qu'on ne peut sous aucun prétexte demander une nouvelle convocation.

## **7 - Champniers.**

Assemblée extraordinaire à 21 heures. Le maire : *« d'après toutes leurs assemblées faites dans la commune, l'ajournement est fait pour le jeudi 18. Ils demeurent instruits que ce jour d'hui une grande partie des garçons qui doivent se présenter à leur assemblée était à celle qui a eu lieu hier à St-Matthieu, district de St-Junien, où les jeunes gens de la commune étaient réunis pour compléter le contingent. Ils ont été témoins d'une insurrection totale arrivée dans ladite commune qui a fait manquer l'opération, au point que la gendarmerie présente a été maltraitée, les propriétés violées, la municipalité insultée et obligée de se retirer. Plusieurs de leur commune ont manifesté en se retirant chez eux avec une pareille opinion et ont dit ouvertement qu'ils sauraient bien se tirer d'affaire demain et qu'ils voulaient procéder à aucune chose ; en conséquence le maire et le président demandent une force armée. »* Le district estime que l'insurrection peut se propager et décide d'envoyer 2 brigades de gendarmerie de Nontron et Ribérac. On décide que ces 2 brigades, qu'on devait envoyer à St-Pardoux, seraient trop faibles en se dispersant, on enverra les 2 brigades à Champniers et de l'autre côté la garde nationale. On appelle le maire et président de la commune : la gendarmerie à Champniers et 30 gardes nationaux à St-Pardoux avec 2 commissaires. La commune de St-Pardoux sera requise de dresser procès-verbal des circonstances.

## **8 - Saint-Pardoux.**

L'affaire apparaît curieusement dans la délibération du 24 sur Procès-verbal ... des 25 et 26. Il s'agirait d'une assemblée pour laquelle les officiers municipaux n'ont pas attendu comme ils l'avaient promis au district *« qu'il fut pris des mesures efficaces pour faire reconnaître l'empire de la loi »* que *« la réunion portera caractère de cabale appuyée par les officiers municipaux dont les propos inciviques et contre-révolutionnaires ; que la seule lecture du procès-verbal démontre la condescendance des officiers municipaux à tous les désirs de cette foule de factieux dont les chefs sont le fils du maire et le secrétaire de la mairie. »* Il apparaît qu'aucune des règles de scrutin et d'abord l'absence de scrutateurs, n'ont été respectées, ce qui conduit à annuler l'élection où a été organisée une entente pour désigner les volontaires : *« la municipalité n'a évité la présence d'un commissaire que pour faire triompher la fraction aristocratique. »* L'opération doit être cassée et interdiction de convoquer *« jusqu'à ce qu'il ait été pris des mesures pour qu'on puisse éclairer des citoyens qui se sont égarés et punir les factieux. »*

Reprise des faits :

- assemblée du 14 ; procès-verbal des officiers municipaux, tous les citoyens n'avaient pas porté dans l'assemblée des intentions pures et quelques agitateurs étaient parvenus à séduire la majorité qui se refusa à adopter aucun mode. D'où arrêté du district du 15 de faire convocation individuelle pour le 18.
- Mais la municipalité réunit les citoyens le 18 *« pour donner toute la publicité possible et qu'à cet effet elle s'est rendue en corps dans l'église. »* Or 30 personnes qui refusent de se rendre à l'exercice du culte s'y rendent *« dans l'intention de braver le ministre du culte, la municipalité entrant en plein exercice du culte. »* Or la municipalité ne lisait plus les lois depuis le départ du curé précédent, reclus à Périgueux. 2 considérations : 1 - la loi interdit de troubler l'exercice du culte ; 2 - on ne doit plus lire les lois que dans un seul lieu consacré au culte de la liberté.
- Le 18 compte-rendu des deux administrateurs.
- On apprend d'abord que l'assemblée de St-Front, le 17, s'est dissoute à l'instigation d'un grand nombre de citoyens de St-Pardoux. Or ils partent avant les gardes nationaux pour régler les



problèmes matériels et ne les appeler qu'en cas « où des agitateurs se seraient glissés dans l'assemblée. » Ils arrivent à 9 h ½ et ne trouvent pas l'assemblée. Ils finissent par la trouver en action. On demande de poursuivre. Il faut lire la loi du 24 février : quand le président se prépare à le faire, on demande que ce soit Pucelle qui le lise, mais il a à peine commencé que le maire l'interrompt, estimant « que cela ne signifiait rien. » Puis le président propose à Pucelle le texte sur les récompenses dont seraient gratifiés les soldats. Mais le maire l'interrompt aussi. Il faut alors le procès-verbal de la séance précédente : contrairement à ce que l'on redoute, on l'écoute. Mais les choses dégénèrent lorsqu'il s'agit de décider du mode de choix des volontaires : refus de l'appel nominal car « il ne faut pas partir les uns sans les autres, qu'il n'y avait personne d'exempté, qu'il fallait que tout le monde partit. » Mais quand on propose alors de s'inscrire, nouvelle huée. Un nommé Négrou réclame alors l'appel nominal pour connaître les absents. On lui rétorque qu'en prenant le vœu des présents on connaîtrait les absents. Mais il s'obstine : « cette objection réfutée par le texte de la loi ne vainquit pas ledit Négrou qui répondit qu'il le voulait tout de même. » Il est suivi par la quasi-totalité de l'assemblée et au milieu des cris, l'administrateur perçoit cette phrase « Que l'arbre de la liberté était planté, qu'ils faisaient ce qu'ils voulaient. » Les bâtons se dressent et on finit par faire l'appel. Celui-ci commencé dans « le plus noir silence » jusqu'à ce qu'on décide d'aller dehors, le temps étant beau. Puis le fils du maire, une pique à la main interroge pour savoir s'il y avait un détachement. On lui répond en indiquant qu'ils ne sont là que pour protéger et non alarmer. Du coup le fils du maire déclare devoir avertir ceux qui l'ont envoyé. Commence alors une seconde phase de l'émeute : les administrateurs sont entourés d'une « haie d'hommes égarés, les yeux étincelants et les lèvres écumantes. » Une table les sépare des mutins : ils la cassent et foule au pied la loi qui tombe avec. Tandis qu'une partie de l'assistance sort pour aller massacrer. Les administrateurs parviennent à s'échapper de leur périlleuse situation et par une route détournée rejoignent les gardes nationaux, tandis que résonne le tocsin pendant plus d'une heure. Curieusement l'ampleur de l'agitation, la frénésie qui domine, l'éventuelle contagion aux villages voisins conduit les administrateurs à demander aux gardes nationaux de se retirer. Bientôt paraissent le maire, le Président et un officier municipal. Mais ils sont accompagnés de celui qui s'est mis le plus en évidence, Négrou, qui « nous commandait de nous retirer sans faire usage de la force publique. » Les administrateurs se retirent en faisant savoir au maire qu'il serait responsable « de tous les malheurs qui pourraient être les suites de cette émeute ou sédition populaire. » Le dossier transmis au directoire, le maire et son procureur furent destitués. On retrouve Négrou et son comparse Pintou dans les prisons de Nontron l'année suivante.

Procès verbal du 16 mars dressé par le commissaire chargé de surveiller les opérations relatives à la formation du contingent de la commune de **Félix** : après plusieurs tentatives de la part du commissaire pour rappeler les citoyens au respect dû aux lois, l'assemblée, à l'instigation des factieux désignés dans le procès-verbal, et s'être permis de menacer tant les commissaires que la municipalité, s'est dissoute après avoir déclaré qu'elle ne voulait nullement voter pour la formation du contingent. Les coupables seront remis au juge de paix.

Le même jour on dénonce un conseiller municipal de **Quinsac** qui a refusé de participer à la visite des maisons des suspects. De suspect lui-même il pourrait devenir apostat de la liberté, hommes chancelants et parfaits égoïstes qui tendront le bras à l'ennemi pour jouir de leur repos.

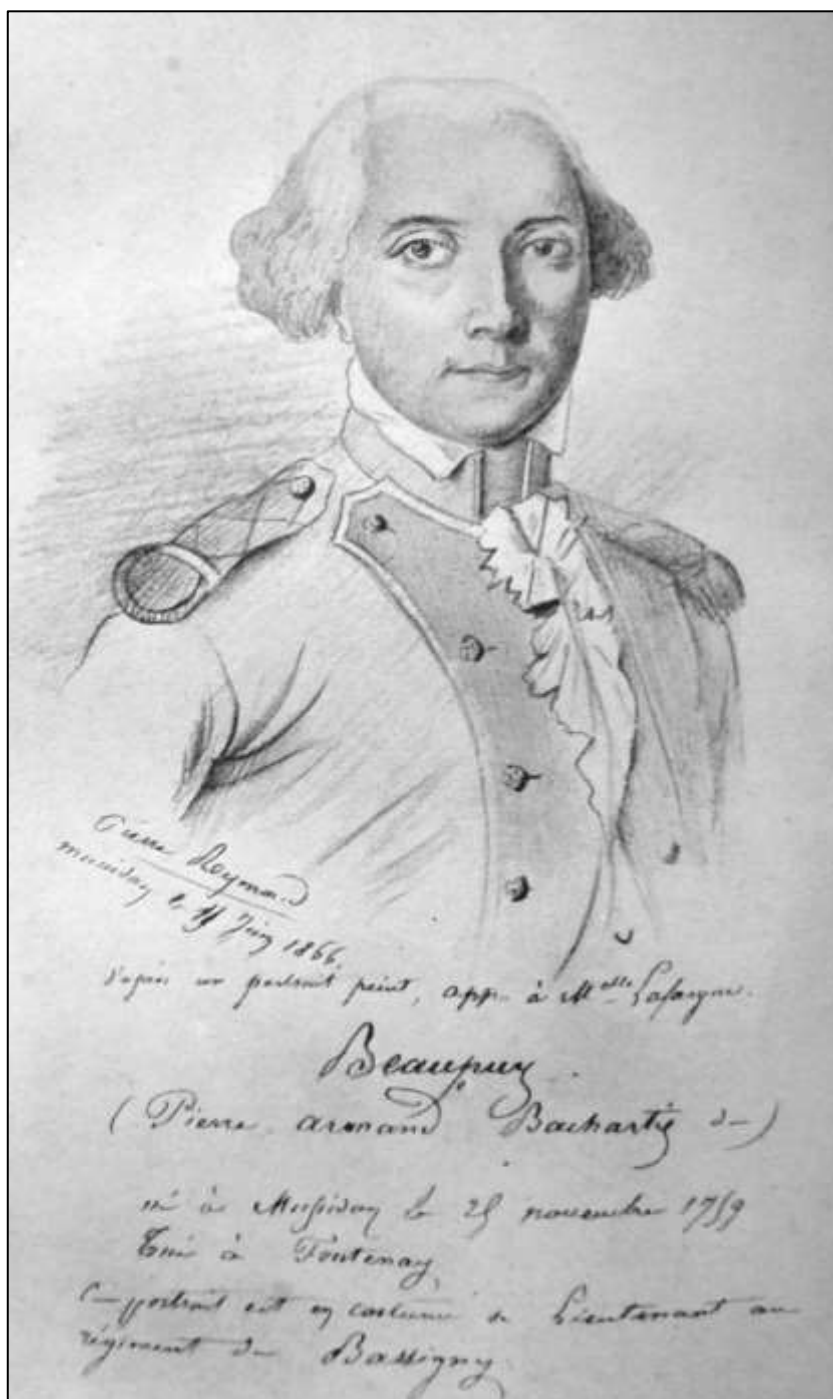
7 avril, rassemblements suspects chez Lagarde de Bagatelle à St-Crépin dans une maison pas habitée habituellement. Deux membres du district pour l'arrêter. La rumeur est démentie. Longue considération sur les suspects et ceux qui ne le sont pas.

Arrivée de Deschamps de Périgueux et Bussière pour procéder au désarmement des suspects. Deux commissaires sont désignés par canton.

9 avril, **St-Front**. Désordres du 17. Les suspects ont été conduits dans la maison d'arrêt de cette ville mais n'ont pu être présentés aux jurés. Ils seront transférés au tribunal criminel du département.

12 avril. Capture de René Campniac, émigré.

17 avril : la nouvelle municipalité de **St-Pardoux** a ouvert un registre et le premier jour le contingent a été rempli dans un court espace de temps. Deux commissaires pour le recrutement dimanche prochain à St-Front.



Commandant du 1<sup>er</sup> bataillon de la Dordogne de 1792.



Commandant du bataillon n°2 de 1792

## SORTIE DU GRHIN DU 22 JUIN 2019



### PAPETERIES DE VAUX



### PONT DE LASVEYRAS



### FORGE DE SAVIGNAC-LÉDRIER

# LES PAPETERIES DE VAUX.



## Les papeteries de Vaux.

### Du fer à la paille.

La papeterie de Vaux, sur la commune de Payzac, se situe sur le ruisseau des Belles Dames, affluent de la rive gauche de l'Auvézère, à l'emplacement d'anciennes forges, connues depuis le début du XVII<sup>ème</sup> siècle. Entre la chute d'eau sur les amas de rochers granitiques, la stature inviolée de la cheminée, le mouvement retrouvé des deux roues à eau ancestrales et un environnement paysager préservé, la papeterie de Vaux, monument historique classé, est un lieu « qui a une âme » et que l'on n'oublie pas.

Cette ancienne forge était de fait l'affinerie d'une forge à haut fourneau, à Malherbeaux, située légèrement en aval sur l'Auvézère. En 1861, sous l'impulsion de leur propriétaire Camille Bon, la forge ancestrale, qui produisait du fer, ainsi que celle de Malherbeaux, qui coulait la fonte, sont reconverties en une papeterie ouverte au modernisme.

La pâte, à base de paille de seigle, est travaillée sous deux paires de meules en granit sur le site de Malherbeaux, après un traitement au lait de chaux vive.



De là, elle prend le chemin pour Vaux, où l'attend une machine à papier en continu très élaborée pour l'époque et pour le lieu : des piles, ou cuves, dites « hollandaises » broient la pâte sous des cylindres à lames de bronze ; une machine « à la forme ronde » entraîne sans interruption la pâte sous forme d'une feuille continue ; le papier s'enroule en bobines, après avoir séché au dessus de cylindres chauffants alimentés par de la vapeur produite par de vastes chaudières...L'ensemble des machines, fabriqué à Limoges et Angoulême en 1860, était mû par les deux roues à augets, fournissant l'intégralité de l'énergie nécessaire.



Les deux roues à augets, motrices.

### **Papier de boucherie et ... artistique.**

Le papier fabriqué à Vaux, connu comme « papier de boucherie », aux qualités naturelles, sans encollage ni colorants, servit longtemps dans le domaine de l'emballage alimentaire, pour la France et ses anciennes colonies. De nombreux artistes détournèrent ce type de papier de son destin domestique : ainsi le peintre postimpressionniste Chabaud ou l'architecte Le Corbusier qui y crayonnait des plans...Victime des impératifs du marché, de l'avancée technologique et de

l'isolement, la papeterie fut fermée en septembre 1968 par son dernier exploitant, Léon Ragot, issu d'une longue lignée de papetiers limousins.

L'usine de Vaux est la dernière en France – et en Europe - à présenter une chaîne de fabrication intacte de cette époque. Achetée par la commune en 1994, classée M.H. en 1996, elle fut réhabilitée sous la houlette de la DRAC Aquitaine, de l'architecte en chef Philippe Oudin, et de la muséographe Malika Boudelal qui en définit le concept d'une « Usine aux champs ».

Texte issu d'Internet - Pierre Thibaud.





## Les Granges ovalaires.

« Les granges ovalaires de Vaux seront pour la première fois ouvertes au public, avec une démonstration de chaume par l'artisane chaumière Sally Bland. Une exposition documentaire inédite sur ces granges-chapiteaux, classées Monuments historiques, sera présentée in situ. Un itinéraire de découverte d'autres granges en vue sur le secteur sera proposé. » (article de Sud-Ouest)

Les granges ovalaires se situent à la jonction des départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne et de la Dordogne, en région Nouvelle-Aquitaine. Dans ce secteur, dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres, elles étaient nombreuses au XIX<sup>e</sup> siècle : à cette époque, rien que sur la commune de Payzac, il y en avait près de 200 et, vers 1820, on en dénombrait 112 à Coussac-Bonneval et 250 à Saint-Yrieix-la-Perche. En totalité, il en existait au moins 2 000.



Les granges ovalaires ont été bâties depuis le milieu du **XVIII<sup>e</sup> siècle** et jusqu'au milieu du **XIX<sup>e</sup> siècle**.

De forme ovale, ces bâtiments agricoles, recouverts de **chaume** de seigle, étaient hauts d'une dizaine de mètres. Le chaume n'étant plus utilisé, les rares granges qui existent encore ont vu leur toit remplacé par de la **tôle**, ce qui a permis leur conservation. Les murs étaient réalisés en **schiste** et en **quartz**.

En Dordogne, On en trouve quelques-unes :

- à Chaud ou Chaux, près de l'étang de Rouffiac à Savignac-Lédrier ;
- à l'Échinlerie, à Angoisse ;
- à Payzac :

les deux granges jumelles du hameau de *Vaux*, classées au titre des monuments historiques en 1996 (non couvertes de chaume comme ci-dessus);

la grange du Peyrat, inscrite au titre des monuments historiques en 1992 ;

celle du Rouveix-Paradinas, également inscrite en 1992, près du pont Lasveyrat.

( article Internet)

# LE PONT-LASVEYRAS.



L'émouvant monument aux victimes.



Ce qu'il reste du moulin détruit dans les années 1960.

## Le Pont-Lasveyras.

Lors de la seconde guerre mondiale, des maquisards de la région furent lâchement assassinés par l'armée allemande.

Un évènement qui a laissé des traces par ses acteurs, ses origines encore revêches aux historiens. Une histoire d'amour entre une sœur et un prêtre. Celle-ci, ayant dénoncé aux Allemands des résistants, fut exécutée ici même et les représailles y furent sanglantes. Jean-Luc Aubarbier, un écrivain sarladais en a tiré un roman : *Les démons de sœur Philomène*.

Reprenons Pierre Thibaut : « *C'est là, en aval du pont à l'architecture particulière datant du Moyen Âge, que l'Auvézère fait définitivement son entrée en pays des forges en Périgord. Autrefois, le pont Lasveyras était certainement un des passages privilégiés pour assurer les échanges entre les régions Limousin et Aquitaine.* » (extrait du journal du Périgord, juillet 2007)

Le Moulin de la Forêt, dit parfois « de la papeterie », sur l'Auvézère, à 800m du pont médiéval de Lasveyras, est pris en étau entre Dordogne et Corrèze, sur la commune de Beyssenac. Il n'est accessible par aucune grande route.

Son propriétaire, un médecin de Limoges, semble l'avoir délaissé. Le choix ne fait pas l'unanimité, mais le lieu est finalement retenu.

En décembre 1943, des équipements y sont acheminés pour accueillir les jeunes maquisards. A la mi-février 1944, le moulin est devenu une plaque tournante du maquis. Ravitaillement dans les fermes et chez les meuniers, recherche d'armes et de munitions et quêtes d'informations rythment le quotidien. Le soir du 15 février, certains sont restés dans les familles pour soigner leur grippe, d'autres pour retrouver un temps leurs proches ou leurs fiancées... La cinquantaine de résistants qui demeure au Moulin s'endort, sans doute paisiblement dans cette nuit glaciale où virevoltent quelques flocons. A l'aube, leur vie basculera dans la terreur.

Au petit jour glacé du 16 février 1944, annonciateur de neige, les jeunes maquisards se retrouvent en quelques minutes cernés par deux unités allemandes : une compagnie SD, renforcée d'éléments d'un régiment de police SS, toutes deux basées à Limoges et arrivant par Saint-Yrieix-la-Perche.

Bien renseignés, elles assassinent les sentinelles et prennent le moulin en tenaille. L'opération semble avoir été menée par Erich Bartels, responsable à Limoges des opérations contre le maquis. Guy Lachaud-Pivert, un des chefs, racontera : « *...Arrive ce 16 février. Avant le jour, deux compagnies allemandes se dirigent vers le pont Lasveyras. Les Allemands font la jonction près du moulin, ils avancent, ils avancent de tous les côtés. Au petit jour, ils ouvrent le feu sur les bâtiments. Ceux qui y étaient pouvaient-ils se défendre ? Je ne le crois pas. Ils se sont rendus, et c'est là que commence l'horreur !* » Les Allemands font coucher les maquisards. Ils en désignent douze pour les aider, ceux-là seront déportés.

Ce témoignage précise : « *Ils font enfin lever les autres pour l'exécution et les tirent comme des lapins.* »

D'autres affirmeront qu'ils ont été mis en colonnes et exécutés méthodiquement. Mais en réalité qu'importe le moyen. La violence de l'acharnement que l'on peut lire sur les photos des suppliciés est sans appel.

Les Allemands rassemblent ensuite tous les effets des maquisards et ils y mettent le feu, avant de quitter le moulin, sans l'avoir incendié ou détruit.

Quelques heures après, on retrouva, à la nuit tombante, un miraculé, André Cubertafon. Le coup de grâce était passé à travers son crâne, sans le tuer ! Le docteur Lacôte, de Payzac, l'amena ensuite à l'hôpital de Clairvivre où il fut sauvé par le professeur Fontaine et l'équipe médicale de l'hôpital de Strasbourg.

Pendant l'attaque, deux résistants sautèrent dans la rivière et se cachèrent durant des heures dans les branchages.

Une contre-attaque du maquis AS, soutenue par des éléments FTP de Sarlande, eut lieu dans la journée.

Ce drame coûta la vie à 39 maquisards : 34 furent exterminés sur place, 5 périrent en déportation. Sept hommes revinrent des camps. Trois hommes sauvèrent leur vie le jour du massacre. Au jour de l'enterrement des martyrs, à Paysac, l'autorité allemande interdit à la population de se manifester.

Seules, les familles furent autorisées à accompagner les malheureux.

Dès le jour du massacre et très régulièrement depuis, des questions se posent : pourquoi ce drame ? Par qui les Allemands ont-ils été avertis de ce camp ? Pourquoi ont-ils choisi d'exterminer ce groupe aussi éloigné de Limoges ?

Beaucoup pensent qu'il y a un lien direct avec l'exécution, début février, d'une religieuse, dans le secteur du moulin. Elle s'appelait Sœur Marie-Philomène. Infirmière à Thiviers, elle aurait trahi, par amour déçu, le réseau du maquis auquel appartenait son amant, un prêtre actif dans le maquis local. Elle fut condamnée à mort et fusillée. Cette histoire fut très vite connue.

La presse collaborationniste dénonça ces « *Terroristes qui avaient assassiné une religieuse* ». Les Allemands seraient donc intervenus pour venger sa mort.

Une autre raison de cette attaque, créditée par de nombreux membres des groupes de Violette et de Rac, serait la dénonciation qu'auraient pu faire un ou plusieurs habitants du pays au propriétaire du moulin, le docteur D., de Limoges. Ce dernier avait la réputation établie d'être collaborateur et complice de la Milice. Il s'enfuit pour toujours en Argentine après la guerre.

Enfin, il a pu être avancé que deux « infiltrés », commandités par la Milice, avaient pénétré le camp pour ensuite aller en livrer toutes les informations stratégiques au commandement allemand à Limoges. L'un d'eux aurait été pris et exécuté sans avoir parlé. L'autre aurait disparu à jamais.

La raison de cette attaque et de ce massacre se trouve sans doute à la jonction de toutes ces hypothèses. Toutes les conditions semblaient se conjuguer pour que le moulin du Pont de Lasveyras pût difficilement échapper à son tragique destin.

Textes de Pierre Thibaud © déposé. Texte extrait du document fourni par l'Écho-Musée du Moulin-du-Pont-de-Lasveyras.

**UNE BANDE  
de DANGEREUX TERRORISTES  
EST MISE  
HORS D'ETAT DE NUIRE**

**41 bandits tués  
au cours de l'engagement  
13 autres faits prisonniers**

Des recherches avaient permis de découvrir une bande de dangereux terroristes qui s'étaient établis et organisés pour la défense dans un vieux moulin, près de Payzac (Dordogne). Des forces de police allemande cernèrent l'endroit. Les terroristes armés d'une mitrailleuse, de mitraillettes, de fusils et de grenades à main, ouvrirent le feu. Au cours de l'engagement, qui dura une heure, 41 bandits furent tués tandis que le reste, 13 hommes, se rendait.

Un important stock d'armes fut saisi. Les bandits étaient porteurs d'uniformes et de casques d'acier. Parmi les treize bandits faits prisonniers, se trouvait le chef de la bande ; son interrogatoire permit d'éclaircir un grand nombre d'attentats et d'attaques à main armée qui ont eu lieu en Dordogne ces temps derniers. Le chef avoua entre autres le meurtre, par sa bande, d'une religieuse accusée de dénonciation auprès de la police française. La bande, qui se faisait désigner comme groupe de l'armée secrète (A. S.), et désirait certainement surpasser les communistes, fit amener dans son camp, par son chef de district, un prêtre qui, la veille de l'exécution de la religieuse confessa et communia cette dernière.

Des bandes communistes (F. T. P.), venues au secours des bandits, armées de mitrailleuses et de lance-grenades, ouvrirent le feu sur la police allemande sur le point de partir. Cela prouve que l'armée secrète de de Gaulle collabore étroitement avec les bandes communistes.

**Une bande de dangereux  
terroristes est mise hors d'état  
de nuire**

**41 bandits tués au cours de l'engagement. — 13 autres faits prisonniers**

Payzac. — Des recherches avaient permis de découvrir une bande de dangereux terroristes qui s'étaient établis et organisés pour la défense dans un vieux moulin près de Payzac (Dordogne). Des forces de police allemande cernèrent l'endroit. Les terroristes armés d'une mitrailleuse, de mitraillettes, de fusils et de grenades à main, ouvrirent le feu. Au cours de l'engagement qui dura une heure, quarante-et-un bandits furent tués tandis que le reste, 13 hommes, se rendait.

Un important stock d'armes fut saisi. Les bandits étaient porteurs d'uniformes et de casques d'acier. Parmi les treize bandits faits prisonniers se trouvait le chef de la bande ; son interrogatoire permit d'éclaircir un grand nombre d'attentats et d'attaques à main armée qui ont eu lieu en Dordogne ces temps derniers. Le chef avoua entre autres le meurtre par sa bande d'une religieuse accusée de dénonciation auprès de la police française. La bande qui se faisait désigner comme groupe de l'armée secrète (A. S.) et désirait certainement surpasser les communistes, fit amener dans son camp par son chef de district un prêtre qui la veille de l'exécution de la religieuse confessa et communia cette dernière.

Des bandes communistes (F. T. P.) venus au secours des bandits armés de mitrailleuses et de lance-grenades ouvrirent le feu sur la police allemande sur le point de partir. Cela prouve que l'armée secrète de de Gaulle collabore étroitement avec les bandes communistes.

**Une bande de dangereux  
terroristes est  
mise hors d'état de nuire**

**Quarante et un bandits tués  
au cours de l'engagement  
Treize autres faits prisonniers**

Des recherches avaient permis de découvrir une bande de dangereux terroristes qui s'étaient établis et organisés pour la défense dans un vieux moulin, près de Payzac (Dordogne). Des forces de police allemande cernèrent l'endroit. Les terroristes, armés d'une mitrailleuse, de mitraillettes, de fusils et de grenades à main, ouvrirent le feu. Au cours d'un engagement qui dura une heure, 41 bandits furent tués, tandis que le reste, 13 hommes, se rendait. Un important stock d'armes et d'explosifs fut saisi. Les bandits étaient porteurs d'uniformes et de casques d'acier.

Parmi les bandits faits prisonniers, se trouvait le chef de la bande ; son interrogatoire permit d'éclaircir un grand nombre d'attentats et d'attaques à main armée qui ont eu lieu en Dordogne ces temps derniers. Le chef avoua, entre autres, le meurtre, par sa bande, d'une religieuse, accusée de dénonciation auprès de la police française. La bande, qui se faisait désigner comme Groupe de l'Armée Secrète (A. S.) et désirait certainement surpasser les communistes fit amener, dans son camp, par son chef de district, un prêtre qui, la veille de l'exécution de la religieuse, confessa et communia cette dernière.

Des bandes communistes (F. T. P.), venues au secours des bandits, armées de mitrailleuses et de lance-grenades, ouvrirent le feu sur la police allemande sur le point de partir. Cela prouve que la bande de l'Armée Secrète de de Gaulle collabore étroitement avec les bandes communistes.

Articles de presse  
utilisant un procédé propre  
aux autorités allemandes  
et aux collaborateurs  
pour criminaliser les résistants  
en les qualifiant de terroristes,  
de bandits et de meurtriers.  
Parution dans  
l'Avenir de la Dordogne,  
l'Argus du Périgord,  
et le Courrier du Centre.



# LA FORGE DE SAVIGNAC-LÉDRIER.



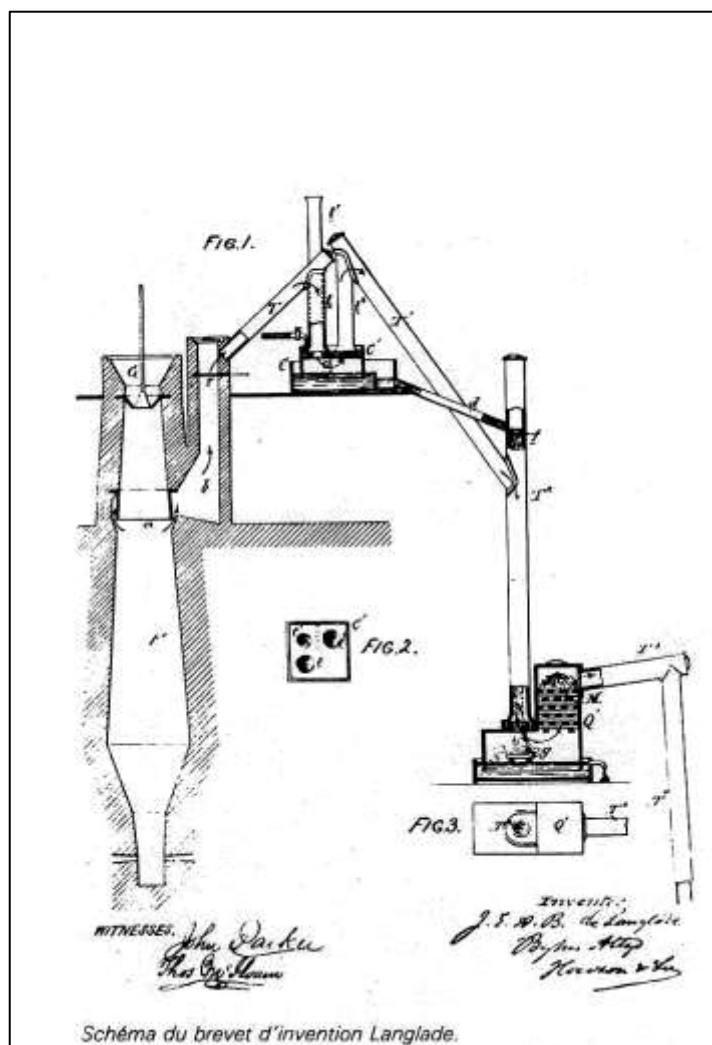
Le haut-fourneau, La cantine, le château.

La forge de Savignac-Lédrier ne fut pas, comme en strict Nontronnais, une forge à canons de marine. Ces forges se caractérisent par un double haut-fourneau pour une coulée suffisamment abondante pour couler les gros calibres. ( Forge Neuve, La Chapelle, Jomelières, etc.)

Ici le haut-fourneau est unique, mais il fut relevé à 10 mètres de haut au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est presque le double des hauts-fourneaux habituels, et il donnait alors de fortes coulées de fonte. Ce qui caractérise cette forge, c'est son affinerie et sa tréfilerie à la suite du haut-fourneau. Ce qui veut dire que la fonte était pour les trois-quarts transformée en fer dans l'affinerie par 'puddling' et tréfilée ensuite en barres rondes ou en tôles. La caractéristique aussi est la production de fonte chaude. La chaleur du haut fourneau était récupérée et envoyée dans la soufflerie pour souffler de l'air chaud ; mais aussi dans le puddler pour obtenir le fer en affinerie. Voici ce qu'en disait monsieur René Pijassou au GRHIN (Chroniques n°33 bis) :

*« Le dernier maître de forges du Périgord a été Combescot, Pas du Nontronnais au sens strict, mais du Périgord au sens large à Savignac-Lédrier. Il a fait son dernier fondage en 1930. L'usine a fermé à ce moment-là, depuis on a fabriqué des boîtes à conserve [-jusqu'en 1975-] mais avec de l'acier importé, on ne coule plus rien. Le haut-fourneau est en place. Il est intéressant parce que les Combescot qui étaient des ingénieurs et des gens de haut niveau technique de formation avaient apporté des améliorations exceptionnelles du point de vue technique. Vous trouvez encore là-bas des soufflets à piston modernes et, ça c'est important, cet air comprimé passait dans un compresseur, lequel était renvoyé dans un appareil de réchauffement du gaz, parce qu'on récupérait le gaz du haut-fourneau. Si bien qu'eux ils soufflaient de l'air chaud dans leur haut-fourneau. Ça c'est le fait moderne. Ensuite ils avaient créé des fours à puddler et des fours à*

segmentation pour les aciers. Il y a là un progrès technique remarquable, et pourtant ils ont lâché. Monsieur Combescot m'a dit : 'Je vais vous dire pourquoi c'est parce que tout simplement nous étions incapables de fournir à nos clients la qualité de fonte qu'ils nous demandaient. Nous n'étions pas en mesure de conduire les lignes de fusion d'une manière systématique et technique et moderne et on a été obligé d'abandonner parce que nous n'avions pas le laboratoire nécessaire pour étudier les divers métaux, notamment les fontes, pas l'acier, mais ils faisaient aussi de l'acier cimenté, si bien que le laboratoire nous a tués pratiquement.' Ils ont abandonné le système. »



Le récupérateur de chaleur de Savignac.

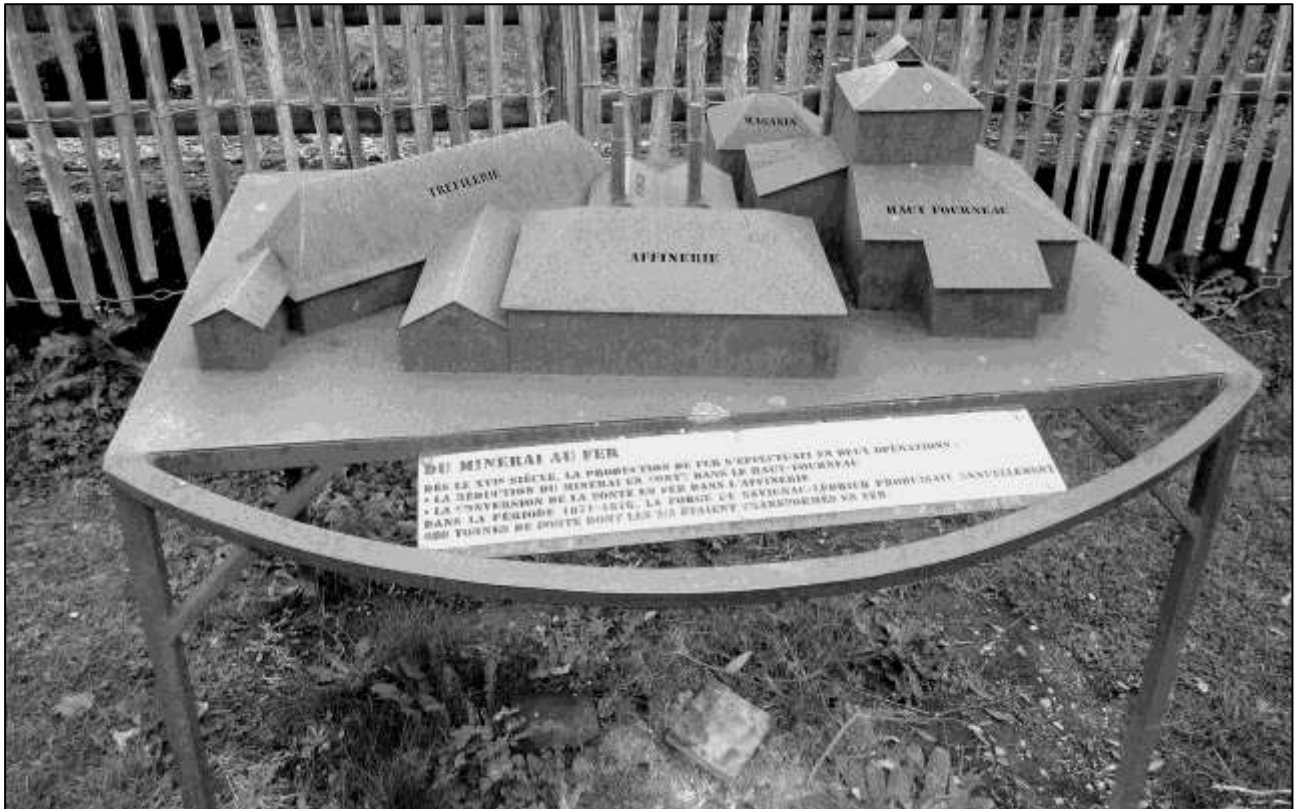
La fondation de cette forge peut être datée. On situe sa construction entre 1480 et 1496. Donc peu après la guerre de Cent Ans, en plein gothique flamboyant sous Louis XII. En fait les bas fourneaux se sont agrandis petit à petit pour fournir l'artillerie royale (les frères Bureau, victorieux à Castillon). Quand le bas fourneau atteint plus de 5 mètres de haut, on parle alors de haut-fourneau. Ce fut le cas à Savignac.

Comme le disait René Pijassou, cette usine est une usine aux champs. L'important est le domaine, exploitation agricole en réserve ou en métayages. La plus-value dégagée par le travail de la forge s'investissait pour une bonne part dans le domaine, d'où le château et ses propriétaires, nobles jusqu'à la Révolution ou bourgeois ensuite.

Il est remarquable de constater que la forge est restée aux mains d'une seule famille de maîtres de forges de 1819 à nos jours. Le travail du fer a fait qu'à Savignac-Lédrier la population est passée de 1507 habitants en 1453 à 1706 en 1891. Pendant un temps voisin la Dordogne passe de 506 000 habitants à 400 000. L'exode rural n'aura lieu qu'après la fermeture de la forge.

XV*	1481	Concession d'une prise d'eau dans l'Auvézère	Fin XVII*	La forge est gérée en association par les <b>Lubersac</b> et les <b>Pasquet</b> .
	1496	Construction de la <b>forge de Savignac-Lédrier</b> . Mise en activité.	XVIII*	
			1750	La forge appartient aux <b>Lubersac</b> , mais elle est exploitée par <b>Elie Boisset, Maître de forges</b> .
XVI*	1556	Laborie et Anne de Payzac achètent la forge à Jean d'Albret.	1791	Le marquis de Lubersac émigre. Le château et la forge sont confisqués comme <b>biens nationaux</b> , <b>Elie Boisset</b> administre la forge.
	1566	<b>Jeanne d'Albret, reine de Navarre</b> rachète la forge et le château.	1796	<b>Elie Boisset</b> achète le <b>château et la forge</b> .
Fin XVI*		Les <b>Pasquet</b> , Seigneurs de Savignac et <b>Maîtres de forges</b> prennent possession de la forge.	1798	Création de la <b>société Combescot cadet/Elie Boisset</b> pour l'exploitation de la forge de Savignac-Lédrier.
			XIX*	
XVII*	1680	Françoise Pasquet reçoit en dot la seigneurie de Savignac à l'occasion de son mariage avec Pierre de <b>Lubersac</b> .	1812	Elie Boisset demande la conservation de l'usine à l'administration impériale et fournit un <b>plan complet</b> de la forge et de ses dépendances.
	1819	<b>Louis Combescot</b> qui possède déjà les forges de Bort et de Payzac, achète la <b>forge</b> et le <b>château de Savignac-Lédrier</b> .	1870	Installation du système de <b>récupération des gaz</b> du haut fourneau à partir de l'invention brevetée de <b>Barbary de Langlade</b> . Déplacement et <b>reconstruction du haut fourneau</b> actuel, construction de deux <b>fours à puddler</b> .
	1829	Exploitation des trois forges avec l'aide d'un à Maître de forges, <b>Pierre Duroux</b> .	1872	
	1845	<b>Mort de Louis Combescot</b> .	1878	<b>Louis Combescot</b> , fils de Sylvain Combescot est reçu Ingénieur des Arts et Manufactures.
	1845	Constitution de la société <b>Combescot Frères</b> qui gère <b>Savignac, Bort, Payzac</b> .	1882	Achat de l'usine de <b>Coly</b> par Sylvain Combescot. Constitution d'une société <b>Combescot Frères</b> .
	1850	La société est dissoute. Vente de la forge de Payzac au sieur Galand.	1884	Achat de machines fabriquant des clés pour boîtes de conserves.
	1851	Vente de la forge de Bort au comte de Bois-seuilh.	1889	<b>Mort de Sylvain Combescot</b> .
	1852	<b>Sylvain Combescot</b> prend la direction de la forge de <b>Savignac</b> après son mariage avec <b>Esther Barbary de Langlade</b> .	1898	Installation de la <b>tréfilerie</b> . Collaboration avec les <b>fonderies nationales</b> de <b>Ruelle</b> et d' <b>Indret</b> .
	1853	Constitution d'une société <b>Combescot/Lachaux</b> .	XX*	
	1858	Construction du petit et du grand <b>laminoir</b> .	1902	Installation du four à cémenter alimenté par gazogène.
	1860	<b>Traité de libre échange avec l'Angleterre</b> . Les progrès de la technologie anglaise avaient permis de réduire les coûts de production de la fonte et du fer et donc d'abaisser leur prix de vente. En 1860, la modification des règlements douaniers autorise l'importation massive de ces fers anglais et suédois qui vont concurrencer durement la production française.	1908	Dissolution de la société Combescot/Barbary de Langlade.
	1865	Sylvain Combescot s'associe avec son beau-frère <b>Barbary de Langlade</b> , ingénieur civil des Mines. Formation d'une société à participation pour l'exploitation des <b>minières de Lage</b> .	1910	Installation d'une <b>turbine électrique</b> pour éclairer la forge, le château et le village de Savignac.
			1914	La forge marche au ralenti du fait de l'absence du Maître de forges.
			1916	Démarches pressantes auprès des autorités militaires pour intégrer la forge à « <b>l'effort de guerre</b> », le Capitaine Combescot est mis en congé mais n'arrive pas à avoir les Maîtres fondeurs nécessaires à la marche du haut fourneau.
			1930	<b>Dernier fondage</b> .





Plan de l'usine.

*« La mise à feu était décidée en fonction de l'eau. Si on avait assez d'eau dans la réserve, on pouvait y aller. Si les eaux étaient trop basses, pas question, si elles étaient en risque d'inondation pas question non plus parce que quand elles se fâchent, ça risque de démolir la petite usine. »*



Le barrage sur l'Auvézère.

« Quand tout était bien on mettait à feu. Comment faire ? C'était dans le fond comme allumer la cuisinière, mais une cuisinière de dix mètres de haut, ou cinq, six mètres de haut. On remplissait tout cela de fagots et de bûches et on mettait le feu. En général on choisissait celui qui avait la bonne main pour que le feu prenne bien paraît-il, c'est ce que m'a dit M. Combescot, lui-même à Savignac-Lédrier, voici bien longtemps. »

La fonte périgourdine était obtenue avec comme combustible le charbon de bois. Il en fallait beaucoup pour remplir la halle à charbon.



La fabrication du charbon de bois.

Le minerai était extrait par les paysans l'hiver dans les mines de Saint-Germain-des-Prés, celles de Saint-Jory-Las-Bloux, les mines d'Hautefort et de Saint-Orse. Le groupe d'Excideuil avec un peu plus de 60 ouvriers produisait environ 21 000 tonnes de minerai et celles du groupe d'Hautefort environ 5500 tonnes pour 25 ouvriers.

Les charrois se faisaient dans de petites voitures à traction animale, par de mauvais chemins. Il fallait y revenir souvent.

Le minerai était ensuite concassé et lavé par le brocard, sorte de série de marteaux en bois mus par un arbre à cames tournant par une roue hydraulique.

Il fallait ensuite extraire la fonte de ce minerai. Il faut trois composants : le minerai, le charbon de bois, et un fondant (si le minerai est siliceux, c'est la castine ou pierre à chaux).

La haute température demandée est obtenue par une soufflerie au bas du fourneau, à l'endroit le plus chaud. Les soufflets à piston sont mus par la force hydraulique.

La fonte est coulée en gueuses qui sont ensuite vendues telles ou affinées pour les transformer en fer.

Ici c'est le rôle de l'affinerie. Pour passer de la fonte au fer, il faut décarburer partiellement celle-ci. Pour ce faire on doit chauffer la fonte sans contact avec le combustible et brasser énergiquement le bain métallique en tous sens avec un ringard, sitôt la fusion obtenue. C'est le puddlage. A Savignac, l'utilisation de l'air chaud du haut-fourneau permet de réchauffer la fonte plus facilement.

Le fer passait ensuite dans la tréfilerie ou il était encore affiné au marteau hydraulique ou au martinet.

La production de fonte était pour chaque coulée d'une tonne à une tonne et demie ; à raison de deux coulées par jour. Louis Combescot de 1819 à 1845 se trouve à la tête de trois usines, l'une sans haut fourneau à Payzac ; les deux autres avec hauts fourneaux, à Bort et à Savignac. A cette époque les hauts fourneaux ont environ 5 mètres chacun. La production totale de cette période est de 8300 tonnes de fonte ; soit environ 165 tonnes par forge et par an.

*« Si vous prenez la région de Savignac-Lédrier, de la haute vallée de l'Auvézère, il y avait des secteurs, on dirait dans notre français contemporain de dispatching, des centres de transit et d'éclatement du produit, c'était Lubersac - Pompadour. Le maître de forges qui avait sa fonte, vendait la fonte par l'intermédiaire de ces négociants à des collègues. C'est ainsi que j'ai trouvé chez Combescot au XIX<sup>e</sup> siècle des ventes de fonte à La Farge du Landier. Il a existé La Farge, j'ai trouvé des ventes, huit cents tonnes de fonte en dix ans vendues à La Farge maître de forges, au Landier. »*

### **Les transformations techniques.**

En 1852, les forges de Bort et de Payzac sont vendues. Sylvain Combescot, fils de Louis prend la tête de celle de Savignac. A cette époque la production n'a pas dû dépasser 200 tonnes de fonte par an.

En 1865, il s'associe avec son beau-frère de Langlade, ingénieur des mines, esprit particulièrement inventif. De 1865 à 1872 la forge va se restructurer pour obtenir des fers compétitifs sur le marché régional tant par leur qualité que par leur prix, c'est-à-dire capables de se mesurer aux fers de Suède.

- En 1865, ils élèvent un nouveau barrage à 150 m de l'ancien, d'une hauteur de 3,5 m de manière à pouvoir entraîner trois puissantes roues hydrauliques.

- Le 31 décembre 1865, ils entrent dans la société d'exploitation de Lage, près St-Germain-des-Prés. Ils s'assurent ainsi de la régularité des approvisionnements, d'un certain monopole et du contrôle des cours.

- en 1870, ils font reconstruire un nouveau haut-fourneau (l'actuel) pour dégager la place des fours à puddler. Sa hauteur est de dix mètres et il est muni de l'appareil de récupération des gaz au gueulard, conçu par l'ingénieur Langlade.

- en février 1871, les fours à puddler sont établis devant la halle du marteau et réchauffés par les gaz du haut-fourneau après leur traitement. Les maîtres de forges s'assuraient ainsi d'une appréciable économie. Pour une tonne de fer produite, on économisait en moyenne 1200 kg de charbon de bois et 100 kg de fonte. On abaisse ainsi le prix de revient du fer d'environ 30 %.

- En 1871-72 on reconstruit les laminoirs en fonction des nouvelles exigences de la production.

A Savignac on obtient 1 tonne de fonte avec 1,150 tonne de charbon de bois et 2,5 tonnes de minerai. Le haut fourneau produisait 2,5 tonnes de fonte à raison de deux coulées par 24 heures.

Le haut-fourneau donnait plus de gaz qu'il n'en fallait à un seul four à puddler capable de traiter 3 tonnes de fonte par jour. Les maîtres de forges se procureront à l'extérieur le complément de fonte et de fer brut pour les transformer en fers finis ou marchands.

Jusqu'en 1890 cette organisation permet une production d'objets en fer extrêmement diversifiée, en particulier d'objets « taillants » à façon.

Cependant depuis 1882, la production de fer ne cesse de perdre du terrain par rapport à celle de l'acier. Le fer revient plus cher que l'acier à fabriquer et exige des emplois plus qualifiés. On préfère donc utiliser l'acier pour les rails de chemin de fer, plus résistant à l'usure, ainsi que pour les navires de guerre.

A Savignac, un four à cémenter l'acier sera construit en 1902 pour fabriquer quelques plaques de blindage pour l'armée.

A partir de 1890, devant la découverte de nouveaux alliages plus résistants et ne pouvant y faire réponse (voir le texte de René Pijassou du début) ils vont essayer de diversifier la production par des productions annexes.

On installe quelques machines à clés tenues par des femmes.

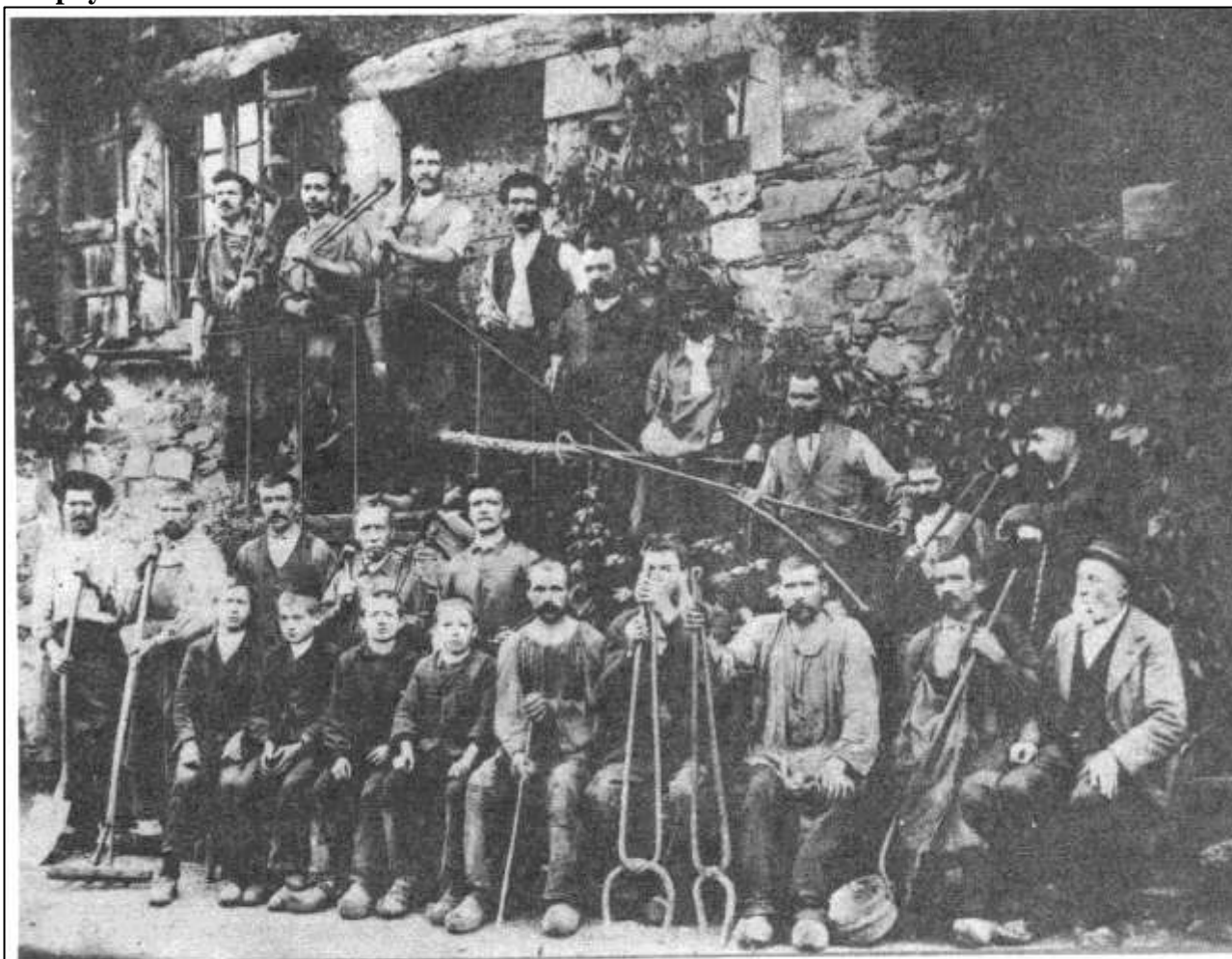
On se met à vendre des briques ou des parpaings fabriqués avec le laitier concassé par le brocard.

L'usine s'adjoint une scierie et une fabrication de barriques.

Au début du siècle, on installe l'atelier de fabrication des pointes de mouleurs, ou tréfilerie, dont le fonctionnement durera jusqu'en 1975.

Ainsi cette forge a continué à subsister soixante ans après le traité de Libre Échange et longtemps après les autres, éteintes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Les paysans-ouvriers.**



*Ouvriers et maîtres de forges à Savignac-Lédrier au début du siècle.*

**Les ouvriers d'entretien** (charpentiers, maçons, mécaniciens, etc.) sont employés à l'année. Les travaux d'entretien sont assurés non seulement lorsque l'usine marchait (octobre à mai), mais

encore lorsqu'elle chômait. Le prix de la journée de salarié agricole était de 2 F à 2,50 F, le salaire d'un ouvrier d'entretien était de 50 à 75 F par mois, ce qui correspond à un journalier ou un brassier agricole. Mais l'ouvrier d'entretien habite sur place, à la cantine, et peut donc recevoir une partie de son salaire en nature, ce qui lui donne un statut voisin de celui de bordier. Il était libre en juillet ou souvent il allait louer ses bras pour la moisson.

**Les ouvriers puddleurs** 'malaxaient' la pièce de fonte pour la décarburer. Le coup d'œil du puddleur visait à arrêter le processus au moment opportun selon la qualité du fer qu'on voulait obtenir. C'était un travail extrêmement pénible : brasser la fonte à l'état semi-pâteux (900 ° environ) et un travail de spécialiste. Le salaire versé à la tâche était un des plus hauts de la forge (100 à 180 F). Mais en dehors de la saison il redevient métayer ou fermier et reste un paysan-ouvrier.

Les autres ouvriers plus spécifiques au fondage n'étaient employés que durant l'activité de la forge et payés en fonction de l'importance du poste. Ils restaient tous des paysans-ouvriers, métayers, fermiers ou bordiers ou simple brassiers.

**Nous concluons** par une dernière citation de René Pijassou extraite de son intervention au GRHIN du 14 septembre 1978. (tous les textes en italiques en sont extraits)

*« Parmi les plus célèbres, du XIX<sup>e</sup> siècle, il faudrait citer Combescot, les Combescot ont eu une dynastie de maîtres de forges dans le secteur de la vallée de l'Auvézère. On les trouve depuis le XVIII<sup>e</sup> et ils continuent jusqu'en 1930. C'est un exemple de longévité industrielle remarquable. Le prédécesseur de monsieur Albert Combescot est mort voici quelques années, il ne reste plus que madame veuve Combescot, son père était ingénieur des Arts et Manufactures. J'ai eu l'occasion de discuter avec monsieur Combescot, le fils, c'est lui qui m'a appris beaucoup de choses sur l'échec et le déclin de cette sidérurgie. »*

En plus des extraits de l'intervention de René Pijassou, (en italique), le texte est un résumé de « La forge de Savignac-Lédrier » par l'association pour la sauvegarde de la forge de Savignac-Lédrier. Rédaction de la brochure par Yvon Lamy, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Bertran-de-Born à Périgueux.

# LE PIÉMONT À NONTRON

Conférence donnée au GRHIN  
Par Hervé Lapouge  
Le 5 avril 2018

Avec les remerciements du GRHIN auprès de la SHAP. Ce texte a été publié de prime abord dans le Bulletin de la SHAP tome CXLIV - année 2017. Cette publication dans les Chroniques Nontronnaises étant conforme à la précédente, avec l'aimable autorisation du Président de la Société Historique et Archéologique du Périgord.

# ÉPHÉMÉRIE.

*Séance du jeudi 3 janvier 2019*

« ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET PROJECTION DES PHOTOS DES SORTIES 2018. »

\*\*\*\*\*

*Séance du jeudi 1<sup>er</sup> février 2019*

« LE THÉÂTRE AU MOYEN ÂGE »

*par Jean-Pierre Pouxviel*

Texte publié dans les présentes Chroniques.

\*\*\*\*\*

*Séance du jeudi 7 mars 2019*

« LE PARC-FERME RÉALISÉ PAR CHOULOT À LÂGE. »

*par Armand Affagard*

Texte publié dans les présentes Chroniques Nontronnaises.

\*\*\*\*\*

*Séance du jeudi 4 avril 2019*

« LE FACSIMILÉ DE LA GROTTTE CHAUVET. »

*Par Alain Dalis*

Alain Dalis est spécialiste de la reproduction d'objets d'art et de fac-similés, dans son atelier de Montignac. Il nous a parlé ce soir de son travail minutieux de reconstitution des parois et des gravures et peintures de la grotte Chauvet ; grotte en grande partie aurignacienne (plus de 30 000 ans avant), comme la grotte de Jovelle à La Tour-Blanche.

Depuis 1995 l'atelier Alain Dalis réalise des pièces pour les musées, les sites, les collectivités. Elles prennent vie sous diverses formes plastiques. La reproduction d'objets s'est imposée comme un point essentiel dans les muséographies actuelles. Elle permet de présenter des pièces intransportables ou éphémères. Lorsque la nature du sujet l'autorise, le moulage est la solution la plus adaptée. Certains originaux trop fragiles, comme ceux de Chauvet ou de Lascaux, n'acceptent pas une telle opération. Ils restent néanmoins reproductibles sans contact grâce à des relevés métriques d'une redoutable précision. Combinés à des projections, ils donnent au plasticien les informations sur les volumes à dupliquer et les patines à appliquer. En 2013, Alain Dalis réalise son plus gros chantier : les fac-similés de la grotte Chauvet.

Résumé de Christian Chevillot paru dans les DAHP de l'ADRAHP n° 31-2016.



Pouvons-nous ajouter que les parties les plus importantes de la grotte de Teyjat, reproduites en fac-similés dans le musée actuel, donneraient un essor publicitaire et durable pour le tourisme en Nontronnais et en Périgord Vert en général. Périgord Vert parfois oublié dans toutes ses richesses : Nontronneau, Forge-Neuve, Teyjat, etc. Cela me paraît tout à fait réalisable si la volonté s’y trouve. Le GRHIN se doit, sans cesse, de rappeler cette possibilité incontestable de développement de notre région, tout en mettant en valeur un patrimoine que notre association défend. F. Gérard.



\*\*\*\*\*



## *Séance du jeudi 2 mai 2019*

« LA RÉVOLUTION DANS LE DISTRICT DE NONTRON (1789-1794). »

*Par Guy Mandon*

Texte publié dans les présentes Chroniques Nontronnaises.

\*\*\*\*\*

## *Séance du jeudi 16 mai 2019*

« LES TROUBADOURS. »

*par Gérard Zuchetto.*

*Intervention en collaboration avec l'Union Occitane Camille Chabaneau.*

Grâce au soutien de l'Agence culturelle de la Dordogne, dans le cadre de Paratge, le GRHIN et l'Union Occitane Camille Chabaneau ont pu recevoir, ce jeudi 16 mai, le musicien-chercheur spécialiste des Troubadours, Gérard Zuchetto.

Grande affluence du public pour cette soirée... certaines personnes avaient même fait le déplacement depuis les départements voisins !.

Gérard Zuchetto passionné de l'art lyrique des troubadours des XIIe-XIIIe siècles qu'il étudie dans les manuscrits médiévaux depuis les années 80, auteur d'une quarantaine de CD et de trois anthologies, qui donne de nombreux concerts avec son groupe « Troubadours Art Ensemble » dans toute l'Europe, le Moyen-Orient, les Etats Unis et le Canada, qui dispense des cours à l'Université de Stanford en Californie et à Barcelone, a présenté avec toujours la même passion, les manuscrits, les chants des Troubadours qui ont marqué cette époque en évoquant aussi nos troubadours du nord de la Dordogne : Arnaut Daniel de Ribérac, Arnaut de Mareuil, Giraut de Bornelh et Bertran de Born !...

Ce fut un plaisir pour tous de l'entendre chanter accompagné de Denyse Dowling-Macnamara (harpe, flutes) et Patrice Villaumé (Vielle à roue, tympanon). Vielle à roue confectionnée par le luthier nontronnais Philippe Mousnier, présent lui aussi !

Soirée très réussie où chacun est reparti avec des images d'un art occitan si riche qui a influencé plus tard de nombreux poètes et écrivains dans le monde entier. J. Beauzetie

-----

Très nombreux, nous avons assisté à une soirée conviviale et riche, dirigée par Gérard Zuchetto, universitaire de haut niveau. Celui-ci a axé sa conférence sur la poésie des troubadours, plus que sur l'histoire et ce fut une réussite.

Gérard Zuchetto nous a d'abord montré comment ces textes nous sont parvenus. Le troubadour célèbre pouvait se permettre de faire écrire le texte de sa chanson sur peau de porc dans un monastère. Une enluminure décorait la lettrine de départ. Le texte rouge concernait le troubadour et le texte noir exposait la chanson, souvent suivie d'une portée musicale à quatre lignes. Beaucoup de ces parchemins nous sont parvenus et là est tout le travail de Gérard Zuchetto. Il transcrit, traduit les textes, les musiques et répertoire, pour élaborer et diffuser son œuvre.

Son exposé comportait bien entendu un historique du mouvement troubadour depuis le grand-père d'Aliénor jusqu'à Dante qui découvrit et encensa les troubadours réfugiés en Italie à la suite de la croisade contre les Albigeois et de l'Inquisition qui s'en suivit.

Ce n'était pas vraiment le but de son exposé. Gérard Zuchetto a tenté par les dires de quelques textes, par des musiques admirablement interprétées par ses deux collaborateurs, musiciens de haut niveau, par des chants interprétés par lui-même et accompagnés, par un propos

très ressenti et finement mené, de nous faire comprendre la richesse des poésies des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Nous ne préciserons pas que bien entendu, il y est parvenu.

Que penser quand il affirme, au travers de ses recherches, que la poésie des troubadours comporte toute la poésie écrite dans les huit siècles qui ont suivi, même celle des surréalistes ?

Non seulement Gérard Zuchetto et ses musiciens nous ont éduqués, nous ont charmés, mais ils nous ont surtout enthousiasmés et le mot n'est pas trop fort. F. Gérard.



Enluminure - Bibliothèque Nationale.



Stèle située à l'entrée du château d'Excideuil



Photo Xavier Lavallée.

\*\*\*\*\*

## *Séance du jeudi 6 juin 2019*

« LE RÔLE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. »

*Par Maïté Etchéhoury.*

Chargées de **collecter**, de **conserver**, de **décrire**, de **communiquer**, de **mettre en valeur** et de **diffuser** les archives publiques et privées du département, les Archives départementales, créées sous la Révolution, n'ont cessé d'enrichir leurs fonds pour permettre aux chercheurs de tout niveau d'accéder aux sources de l'histoire du Périgord. Disposant également d'une riche bibliothèque et de fonds iconographiques variés, les Archives s'attachent à faire connaître et à valoriser ces ressources, tant en salle de lecture qu'à distance, par le biais de leur site internet. Un programme d'animation culturelle (expositions, conférences, ateliers) et un service éducatif et de médiation pour le jeune public complètent cette action.



\*\*\*\*\*

## *Sortie du samedi 22 juin 2019*

ARCHÉOLOGIE INDUSTRIELLE.

Livret publié dans les présentes Chroniques Nontronnaises.  
Nous étions 30 en covotage pour cette sortie qui semble avoir plu à tous.

### **Les granges ovalaires.**

Portées par une énorme charpente, de forme ovale au sol, cernées par un petit muret non porteur, sauf à la porte qui s'élève un peu, les granges ovalaires vont souvent par deux comme ici.

Elles étaient couvertes en chaume de seigle mais ont toutes été recouvertes de tôles, ce qui les enlaidit un peu, mais les sauvegarde.



### **La papeterie de Vaux.**

Nous avons été reçus par Pierre Thibaut, président de l'association pour la sauvegarde de ces sites, qui nous a offert une présentation historique de ces écomusées.

Une guide de grande qualité nous a ensuite fait revivre la papeterie de Vaux, conservée en son jus et en l'état de son dernier fonctionnement en 1968. Construite en 1860, elle a toujours perduré jusqu'à son arrêt... donc plus de 100 ans avec un simple entretien...



Devant l'entrée.



La salle Malherbeaux.



La longue machine papetière.



Explications très pertinentes sur la fabrication du papier par notre guide éminemment qualifiée.



## Le moulin du Pont de Lasveyras.

Émouvant souvenir du massacre du 16 février 1944 de 34 maquisards et de la déportation de 12 autres.



Ce qu'il reste du moulin.

## Après un bon déjeuner, la forge de Savignac-Lédrier.

Forge très technique qui produisait des fers et aciers élaborés, ce qui explique son fonctionnement de 1500 à 1930. Avec un haut-fourneau de 10 m de haut et des fours à puddler réchauffés par l'air brûlant du gueulard, cette forge était d'une technicité très avancée pour le début du 20<sup>e</sup> siècle. Malheureusement elle n'arriva plus à rivaliser avec les forges gigantesques de l'Est et du Nord de la France.



Savignac, l'arrivée et le haut-fourneau.



Devant la maquette et les fours à puddler.

**Toutes les photos du voyage sont de Xavier Lavallée. Un grand merci à lui.**



\*\*\*\*\*

### ***Séance du jeudi 5 juillet 2018***

« HISTOIRE ET DÉMONSTRATION DE LA VIELLE À ROUE »

***Par Philippe Mousnier***

Cette intervention n'est pas un historique classique de la vielle sur ses mille ans d'existence, nous abordons le sujet par l'organologie !

Nous ne voyons pas trop le comment mais plutôt le pourquoi. Cela ne garantit pas l'exactitude historique de ce que je veux démontrer, mais c'est à partir de l'instrument lui-même et de son évolution à travers les époques que je cherche à comprendre pourquoi ce mal aimé de l'instrumentarium européen a perduré jusqu'à nos jours au lieu de s'effacer au profit des instruments « nobles » de la musique savante et de la musique populaire !

J'illustrerai mes propos de courtes interventions musicales qui ne seront pas tirées du « répertoire » mais qui permettront une meilleure compréhension des possibilités offertes par cet instrument « multicartes » aux musiciens du millénaire précédent et du nouveau millénaire!



\*\*\*\*\*

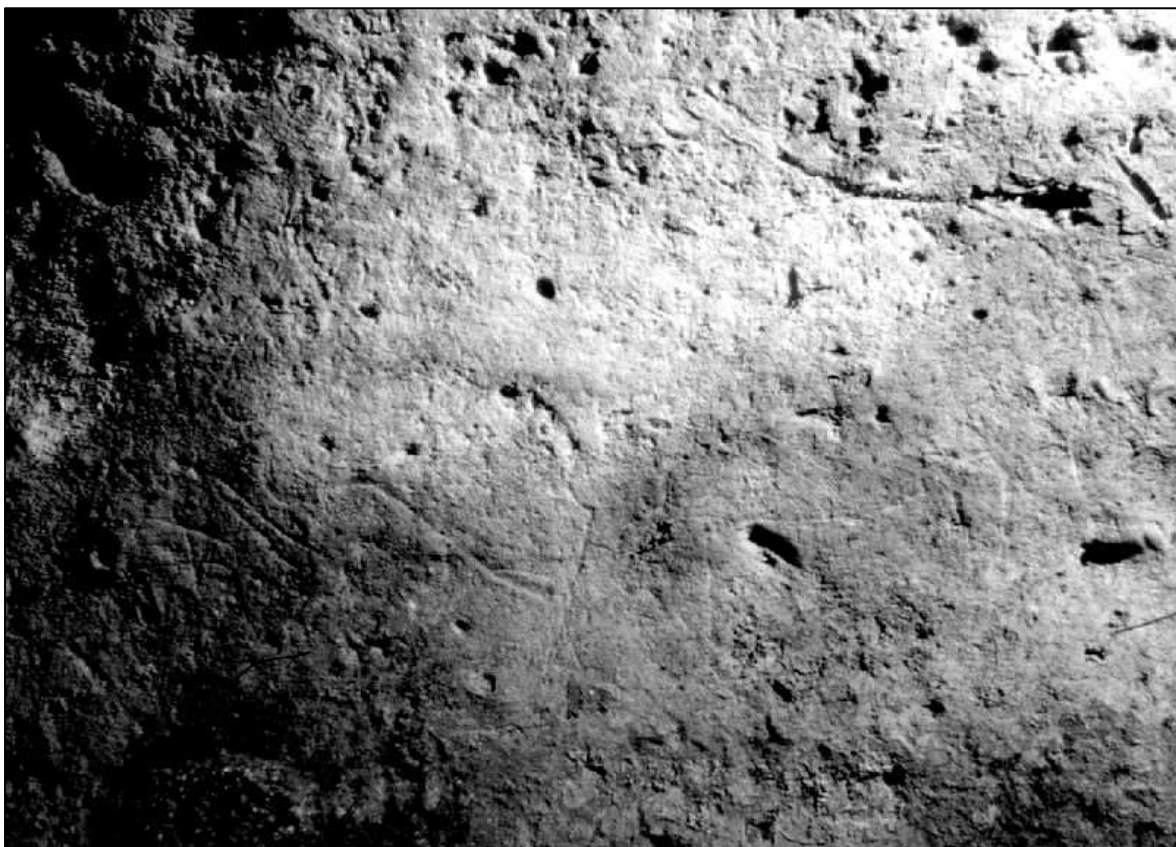
### ***Séance du jeudi 8 Août 2019***

« LES DERNIERS PALÉOLITHIQUES EN NORD-DORDOGNE »

***Par Patrick Paillet.***

« Les derniers temps du Paléolithique récent, entre 15000 et 12000 ans cal.BP, sont marqués par les soubresauts et les caprices du climat de la fin de la dernière glaciation. Le monde se réchauffe par à-coups successifs. Les paysages

évoluent, ils se couvrent progressivement de forêts habitées par des espèces animales tempérées. Cette période, connue des spécialistes sous le nom de Tardiglaciaire, est particulièrement bien illustrée dans le Nord du Périgord sur l'emprise du bassin de la Dronne. Plusieurs sites sous abris ou en grottes ont livré de riches séquences archéologiques de la période du Magdalénien et de l'Azilien. Les industries du silex et de l'os nous donnent une image des comportements techniques des hommes préhistoriques. Les restes de faune nous renseignent sur les comportements de subsistance. Enfin, les documents artistiques, sur supports mobiliers ou pariétaux, particulièrement remarquables dans cette région du Périgord, constituent une voie d'accès privilégiée à l'étude des comportements symboliques des sociétés tardiglaciaires. C'est cette dimension sensible de la pensée des derniers magdaléniens et des aziliens que Patrick Paillet abordera plus spécifiquement dans sa conférence. Patrick Paillet est préhistorien, maître de conférences HDR du Muséum national d'Histoire naturelle (Département Homme et Environnement, UMR Histoire naturelle de l'homme préhistorique 7194). »



Bison de Fronsac. (Delluc-Préhistoire du Sud-Ouest)



Femmes schématiques de Fronsac (Delluc-Préhistoire du Sud-Ouest)



Veau de Teyjat (Delluc-Préhistoire du Sud-Ouest)



Teyjat (Delluc-Préhistoire du Sud-Ouest)

\*\*\*\*\*

### ***Séance du jeudi 5 septembre 2019***

« L'EAU, LE DIABLE, LES SAINTS : RETOUR AUX SOURCES »

***Par Marie-France Houdart.***

*L'histoire du pouvoir des saints aux fontaines guérisseuses - d'où vient le mal ? Et si, à la suite des « démons », les saints étaient aussi quelque peu « sorciers » ?*

En suivant les pas de Gaston Vuillier, grand voyageur et peintre, arrivé en Limousin à la fin du XIXe siècle, nous irons de source en source pour savoir ce qu'il reste aujourd'hui des rites encore très pratiqués par nos arrière-grands-parents, nous chercherons à comprendre leur sens, leur fonction, leur origine, avant de nous demander comment des croyances et gestes remontant bien au-delà des temps celtes en sont venus à tomber sous le patronage des saints de l'Église.

Conférence animée de projections.









\*\*\*\*\*

## *Séance du jeudi 3 octobre 2019*

« NONTRON ANNÉES 50 – PREMIÈRE PARTIE. »

*Par Hervé Lapouge.*

Texte publié dans les présentes Chroniques Nontronnaises.

\*\*\*\*\*

## *Séance du jeudi 7 Novembre 2019*

« LA FAMILLE DE MAREUIL DANS LA GUERRE DE CENT ANS »

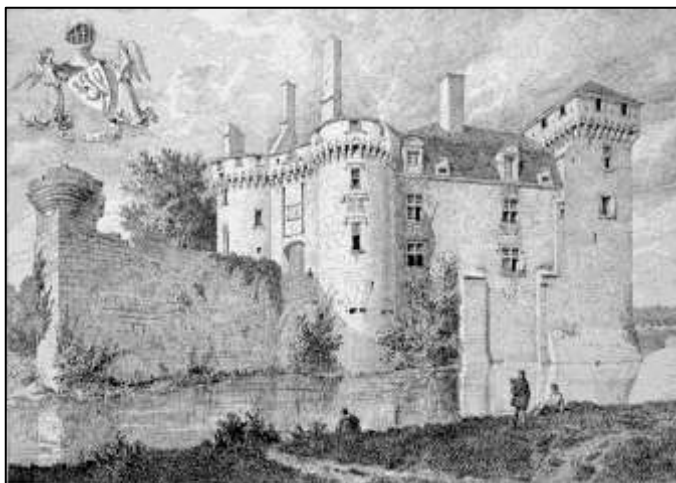
*Par Claude Henri Piraud*

### *Raymond de Mareuil*

Raymond naît au château de Mareuil, fils cadet du châtelain. En 1330 – il a six ou sept ans – il se retrouve orphelin, avec pour tout héritage vingt livres de rente. Mais il est issu d'un très ancien lignage qui, connu dès l'an mil, a déjà donné de nombreux abbés, archidiacre, templiers, et a servi la Croisade et le Roi.

En 1346, la « chevauchée » de Derby emporte les principales places de Poitou et de Saintonge. Le château de Mareuil est confisqué par Edouard III. Raymond, plus indépendant car cadet, a mis son épée au service du comté d'Angoulême, il a obtenu ses premiers commandements et s'est déjà acquis une forte réputation. Pourtant il décline l'offre du sire de la Tour-Blanche qui, mourant de la peste noire, voudrait en faire son gendre et héritier. Car son frère aussi est mort et il doit prendre « sous sa garde » son neveu et le château.

Nous verrons avec quelle énergie et quelle habileté Raymond saura tirer son épingle de ce jeu dangereux qu'on nommera plus tard la Guerre de Cent Ans.



Le château de Mareuil par Jules de Verneilh (SHAP)

\*\*\*\*\*

## *Séance du jeudi 5 décembre 2019*

« LA VIERGE EN SITUATION ALLONGÉE DANS LES NATIVITÉS. »

*Par Serge Lariüe de Charlus*

.